34me Année — N° 11,872 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Vendredi 6 Février 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. Randolet
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE : N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... Bureau du Journal, 112, boul^d de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTAUX

LONDRES, 5 Février. *Dépêche de 4 h. 30*

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	calme	£ 65 17/6	-/-	17/6
3 mois	calme	£ 66 7/6	-/-	15/-
ETAIN				
Comptant	facile	£ 185 15/-	-/-	35/-
3 mois	facile	£ 186 15/-	-/-	35/-
FER				
Comptant	ferme	£ 51/7 ½	-/-	2 ½ d
3 mois	ferme	£ 52/4 ½	-/-	1 ½ d

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 4 février 1914.

NEW-YORK, 5 FÉVRIER

Cotons : mars, baisse 17 points ; mai, baisse 23 points ; juillet, baisse 19 points ; octobre, baisse 10 points.— A peine soutenu.

Cafés : hausse 5 à 8 points.

NEW-YORK, 5 FÉVRIER

	C. DU JOUR	C. PRÉCÉD^T
Cuivre Standard disp.	14 75	14 50
— mars	14 87	14 56
Amalgamat. Cop.	77 »/»	77 »/»
Fer	15 —	15 —

CHICAGO, 5 FÉVRIER

		C. DU JOUR	C. PRÉCÉD
Blé sur	Mai	92 7/8	92 3 4
—	Juillet	88 5/8	88 1/2
Maïs sur	Mai	65 3/4	65 5 8
—	Juillet	65 »/»	64 3 4
Saindoux sur	Mai	11 12	11 12
—	Juillet	11 30	11 30

A LA COMMISSION DE LÉGISLATION FISCALE

Après une longue discussion, la Commission de législation fiscale a décidé, en ce qui concerne l'assiette de l'impôt sur le capital, d'élaborer un texte comportant la déclaration facultative du contribuable.

Cette déclaration serait globale avec faculté pour le redevable de l'appuyer du détail des éléments composant sa fortune.

Le recouvrement de l'impôt serait confié à l'administration de l'enregistrement.

Passant à l'examen des articles, la Commission s'est arrêtée à l'article 7, concernant l'exonération à la base de l'impôt.

Avant de statuer sur le chiffre de trente mille francs proposé par le gouvernement, la Commission a décidé, en principe, que l'imposition serait distincte pour chaque patrimoine. Dans ces conditions, les personnes mariées bénéficieront chacune séparément de l'exonération, qui se trouvera ainsi doublée pour le ménage.

LA CRISE SARDINIÈRE

La conférence présidée par M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a réuni hier après-midi les délégués du Syndicat national des fabricants de conserves de sardines et les délégués des syndicats de pêcheurs.

Cette conférence avait pour objet de rechercher un terrain d'entente en vue de la première campagne de pêche.

Malheureusement, l'accord n'a pu se faire, chacune des deux parties en présence restant sur ses positions.

Les délégués des pêcheurs étaient venus à la conférence avec mandat de faire condamner l'emploi des filets « tournants », mais les usiniers, de leur côté, exigeaient que lesdits filets fussent formellement autorisés.

POUR UNE TROISIÈME CONFÉRENCE DE LA PAIX

WASHINGTON.— Le président Wilson a lancé une invitation pour une troisième conférence de la paix qui aura lieu en 1915, à La Haye.

On assure que c'est à la requête de la reine Wilhelmine que le président a lancé cette invitation.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Bernère, sénateur de l'Ariège, est décédé hier à Saint-Girons.

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR

VERSAILLES. — Hier après-midi, à 3 h. 45, l'aviateur Raoul de Reals, âgé de 28 ans, volait sur un biplan d'un nouveau modèle de cent chevaux qu'il montait pour la première fois, à une hauteur de deux cents mètres lorsqu'à la suite d'une glissade sur l'aile gauche, l'appareil perdit son équilibre et vint lourdement s'abattre sur le sol.

Les personnes présentes se précipitèrent vers l'aviateur qu'elles trouvèrent enfoui sous les débris de son appareil.

Lorsqu'il fut possible de dégager l'aviateur, l'infortuné avait cessé de vivre. Il avait les membres et le corps broyés.

Une des ailes de l'aéroplane était repliée sous la nacelle.

Le corps a été provisoirement déposé sous le hangar de l'aérodrome.

Des ingénieurs civils et des officiers du centre de Chalais-Meudon se livrent actuellement à une enquête sur les causes de cet accident.

LA MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

TOULON. — Un nouveau cas de méningite cérébro-spinale a été constaté au 111e d'infanterie.

De sévères mesures hygiéniques ont été ordonnées.

L'ATTENTAT CONTRE CHÉRIF PACHA

Chérif Pacha a fait opposition à l'ordonnance de mise en liberté signée mercredi en faveur d'Iskander Bey. Par contre, Chérif Pacha a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la mise en liberté provisoire de Burhan Eddine.

L'AGRESSION CONTRE M. LARTIGUE

M. Boucard a interrogé hier le nommé Chevalier-Kurt qui, il y a quelques jours, place de l'Etoile, blessa grièvement de plusieurs coups de revolver M. Lartigue, administrateur de diverses Sociétés financières et industrielles.

L'inculpé a déclaré qu'il n'en voulait pas personnellement à M. Lartigue, mais bien à tous les administrateurs des Sociétés dans lesquelles il avait perdu son argent.

Ayant rencontré M. Lartigue, celui-ci paya pour les autres.

LES BANDITS DE PÉGOMAS

Chiapale devant le jury

NICE. — De l'audition de la plupart des témoins entendus hier après-midi, il se dégage l'impression que Chiapale, s'il est coupable, ne l'est pas seul.

Aux questions que le président a pu lui poser, Chiapale s'est borné à répondre : « Je ne sais pour rien dans tous ces crimes. »

Les médecins chargés d'examiner l'état mental de l'accusé ont relevé chez lui des marques d'un véritable infantilisme médical ; ils concluent donc à la responsabilité légèrement atténuée.

L'audience a été renvoyée à ce matin.

***

Encore une tentative criminelle

NICE. — Le parquet de Grasse vient d'être prévenu qu'un coup de feu a été tiré, au cours de la nuit dernière, sur une maison appartenant à M. Castellon, à Pégomas.

La balle a pénétré profondément dans la porte d'entrée.

Le parquet s'est rendu sur les lieux.

L'ASSASSINAT DE M. CADIOU

BREST. — Une perquisition opérée au domicile de l'ingénieur Pierre, l'assassin présumé de M. Cadiou, a établi que tout dernièrement, il avait commis envers son directeur un acte grave de malveillance.

Pierre persiste dans ses dénégations.

Le Parquet croit que l'ingénieur a eu un complice.

Nouvelles Politiques

Parti Républicain Démocratique

La Commission centrale exécutive du parti républicain démocratique s'est réunie le mercredi 4 février, sous la présidence de M. A. Carnot, membre de l'Institut.

Elle s'est tout d'abord entretenu du banquet offert à M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, et qui devait avoir lieu dans le quatorzième arrondissement de Paris le 19 février.

En présence du nombre considérable des adhésions, la Commission a décidé de transformer ce banquet en une manifestation de tous les Comités du parti républicain démocratique de la Seine, laquelle aura lieu le jeudi 26 février, au Palais des Fêtes de Paris, rue Saint-Martin, 199.

Dans la même séance, la Commission a prononcé l'affiliation du Comité de Givors (Rhône) et donné l'investiture du parti, pour les prochaines élections législatives, à MM. Faillioi, député sortant (1re circonscription du 4e arrondissement de Paris), Edouard Ignace (2e circonscription du 11e arrondissement), Bussat (3e circonscription du 18e arrondissement).

A l'unanimité, la Commission a accueilli l'adhésion au parti républicain démocratique de M. Joseph Thierry, député des Bouches-du-Rhône, ancien ministre des travaux publics. Dans ces mêmes conditions elle avait accueilli à la précédente séance l'adhésion de M. E. Reymond, sénateur de la Loire.

Le nouveau président de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme vient d'élire, à l'unanimité, président, M. Ferdinand Buisson, député, en remplacement de M. Francis de Pressensé.

NOS COLONIES

MAROC

Mort du général Girardot

Une dépêche du général Lyautey au gouverneur général de l'Algérie annonce que le général Girardot, commandant les troupes du Maroc oriental, est mort à Oudjda, des suites d'une congestion pulmonaire.

Le général Girardot est né le 31 juillet 1855, à Dunkerque. Il sortait de Saint-Cyr et avait fait sa carrière dans l'infanterie. Sous-lieutenant en 1875, capitaine en 1887, lieutenant-colonel en 1903, colonel en 1907, général de brigade en 1911, il était général de division depuis l'année dernière et avait remplacé le général Alix dans le commandement des troupes d'occupation des confins marocains. Le général Girardot avait fait une grande partie de sa carrière militaire en Afrique, dans la légion ; il passait pour un officier de grande valeur ; il était breveté d'état-major et avait été chef du cabinet de M. Messimy, ministre de la guerre.

Le général Lyautey a décidé de rentrer immédiatement à Oudjda pour les obsèques de son collaborateur le général Girardot.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue Saint-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

LA CRISE PORTUGAISE

Nous avons précisé ici dans un précédent article, les conditions particulièrement délicates dans lesquelles se trouve le Portugal, par suite de la démission du Cabinet présidé par M. Affonso-Costa. Et nous avons montré comment l'existence de la jeune République pourrait se trouver compromise si une prompte solution n'était apportée à cette situation périlleuse.

Depuis, la question n'a guère avancé, et cela même semble bien prouver que les différentes fractions du parti républicain portugais ne sont pas encore arrivées à avoir une notion exacte des contingences politiques et des devoirs qu'elles imposent aux citoyens d'une démocratie.

Deux hommes d'Etat, avons-nous dit, chefs des deux fractions ennemies, ou tout au moins adversaires du parti démocrate renversé du pouvoir — deux hommes d'Etat avaient été sollicités par le président Arriaga pour former le nouveau cabinet.

Et l'un et l'autre, M. d'Almeida, chef des évolutionnistes ou modérés, et M. Camacho, chef des unionistes ou conservateurs, après avoir, suivant la formule consacrée, consulté leurs amis, n'ont pas cru devoir accepter la mission qui leur était offerte.

C'est alors que le président Arriaga se décida à appeler par dépêche l'ambassadeur du Portugal au Brésil, M. Bernardino Machado, qui est arrivé à Lisbonne mercredi, et qui est considéré par beaucoup comme étant le seul capable de résoudre la crise. Les clubs républicains lui ont fait une ovation à son arrivée, et, après une courte entrevue avec le président, qui avait envoyé son fils à sa rencontre, il a consenti à entreprendre de former le nouveau ministère.

Mais M. Bernardino Machado arrivera-t-il à concilier ces intransigeances, dont nous avons dit le danger pour l'existence même de la République ?

Sans doute, une grande partie de la presse et de l'opinion lui est sympathique, plusieurs journaux se plaisent à rendre hommage aux services qu'il a rendus dans le passé, à ses solides qualités, et aussi et surtout à l'esprit de tolérance, de conciliation et de courtoisie qui n'ont jamais cessé de l'animer. Mais, à côté de cet accueil encourageant, il en est d'autres qui, malgré la gravité de la situation qu'ils semblent ne point voir, — il en est d'autres qui ne semblent nullement disposés à faciliter la tâche de M. Bernardino Machado, qui contestent sa popularité, ou prennent à plaisir de rappeler les luttes passées, mais encore récentes, entre les amis de cet homme d'Etat, et les membres des autres fractions républicaines, dont la collaboration lui sera aujourd'hui à peu près indispensable.

Les hautes qualités diplomatiques de M. Machado, — qui fut le ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire — lui permettront-elles de changer les dispositions des uns et des autres, de vaincre les oppositions ouvertes ou cachées, de raffermir les convictions vacillantes, et de donner enfin à la démocratie portugaise le gouvernement stable qui lui est nécessaire pour poursuivre sa carrière à l'abri des troubles démagogiques comme des tentatives de restauration ?

Il le faut souhaiter, car l'heure est grave pour le régime — il n'y a pas à le dissimuler. Il y a quelques jours, des dépêches annonçaient qu'une insurrection monarchiste venait d'éclater à Lisbonne même. Et s'il est vrai que ces nouvelles ont été presqu'aussitôt démenties, la facilité avec laquelle on les avait accueillies dans les milieux les plus renseignés prouve surabondamment qu'elles n'avaient rien d'invraisemblable.

Du reste, les bruits les plus alarmants n'ont pas cessé de courir les chancelleries européennes, où l'on dit que le complot royaliste, s'il ne s'est pas encore fait jour, ne tardera pas à éclater. On y dit également que des combinaisons de nature à mettre plus sérieusement en danger la République que les menées en faveur de Manoel, jugé trop impopulaire pour reconquérir son trône, se préparent dans l'ombre de certaines cours, qui seraient intéressées à prendre une part active dans les affaires du Portugal.

En présence de telles conspirations, l'union la plus absolue s'impose évidemment à tous les républicains portugais s'ils veulent pouvoir défendre et développer leur œuvre.

C'est cette union que devra, à n'en pas douter, s'efforcer de réaliser le successeur de M. Costa.

F. POLET.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 5 février.

Jamais, décidément, la Chambre ne sortira de cet inconcevable débat sur les prestations. « Plus nous allons, disait ce matin M. Coreil, moins nous y voyons clair ! » Et d'unanimes applaudissements soulignaient l'évidence de cette constatation.

Le fait est qu'on a encore patauge davantage dans cette séance matinale que dans les précédentes. A tout moment, de nouveaux amendements surgissaient, amendements improvisés au petit bonheur en cours de discussion et personne, le rapporteur tout le premier, n'y comprenait plus rien.

L'un de ces amendements, présenté par M. Paul Morel, fut combattu avec une vigueur toute particulière par la Commission.

— Si vous le votez, déclara-t-elle d'un ton comminatoire, la loi n'existera plus.

Un quart d'heure plus tard, la même Commission annonçait qu'à la presque unanimité elle... acceptait l'amendement Morel ! Elle voulait même qu'on le votât séance tenante, mais la Chambre, incapable de se retrouver au milieu de ce cahos, prit le sage parti de tout renvoyer à la Commission. M. Bouge proposa même le renvoi... à la prochaine législature. Et cela, peut-être, eût été plus sage encore.

L'après midi, on revint au projet concernant la nomination des instituteurs. Tout le monde étant d'accord pour reconnaître l'utilité du Comité consultatif que la Commission proposait de créer, il n'y eut bataille que sur le point de savoir si le droit de nomination serait maintenu au préfet ou confié à une autre autorité, et, dans ce cas, à laquelle.

Le ministre tenait pour le préfet. Il fut battu mais, au lieu de lui substituer l'inspecteur d'académie, comme le suggérait la Commission, c'est au recteur que le droit de nomination fut confié.

Au Luxembourg, suite du débat relatif à l'impôt sur le revenu. On entendit tout d'abord la fin du discours de M. Camille Pelletan qui conclut, naturellement, au vote du projet de la Chambre, qu'il défendit au Palais-Bourbon, en qualité de président de la Commission de la réforme fiscale, puis M. Hervey vint combattre le projet de la Commission sénatoriale, ce projet que M. Pelletan juge trop timide et qu'il estime lui, trop hardi...

T. H.

SENAT

Séance du 5 février

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. ANTONIN DUBOST, président.

L'Impôt sur le Revenu

Le Sénat reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. CAMILLE PELLETAN a la parole pour terminer son discours.

Il déclare vouloir d'abord vider un petit incident qui s'est produit à la dernière séance. Le rapporteur avait dit que le projet de la Chambre ne dégrevait les populations rurales que d'une somme de 3 fr. par tête et il avait appuyé son observation sur le rapport de M. René Renoult. En réalité, dit M. Pelletan, le dégrèvement varie entre 4 francs et 28 fr. 75.

Quant aux tableaux insérés dans le rapport Renoult, ils ne tenaient pas compte des dégrèvements de l'article 13 du projet de la Chambre. Donc le chiffre de 3 francs donné par M. Aimond ne repose sur rien.

— Je tenais, ajoute l'orateur, à cette rectification afin qu'une certaine presse ne pût s'en emparer.

M. AIMOND répond de sa place. M. CAILLAUX intervient et l'incident étant clos, M. PELLETAN reprend la suite de son discours.

J'en reviens, dit-il, à une étude de l'impôt global proposé par la Commission. Je disais que le loyer n'est pas un signe fidèle du revenu. Il y a autant de rapport entre le chiffre de loyer des contribuables qu'il y a de contribuables. Une moyenne en cette matière ne peut être que fausse pour tous les cas individuels auxquels on l'appliquera. Le signe du loyer aboutit à avantager les contribuables aisés et riches.

En m'appliquant à moi-même le système de la Chambre, je me suis trouvé un revenu inférieur de quelques centaines de francs au seul montant de mon indemnité parlementaire.

Or, indépendamment de cette indemnité, mon revenu comprend les profits que je tire de ma plume de journaliste.

Le résultat, c'est qu'avec les signes extérieurs de la Commission, je paierai la moitié de ce que je devrais, puisque les tranches inférieures de revenus sont celles auxquelles est appliqué un taux plus élevé.

Il en serait de même pour beaucoup de contribuables surtout pour les thésauriseurs et, en ce qui les concerne, c'est la loi qui frauderait le fisc à leur avantage.

L'orateur discute ensuite les moindres détails du projet de la Commission sénatoriale.

L'orateur critique ensuite le système de la déclaration facultative, préconisée par la Commission.

M. DE TREVENEUC : Je ne vois pas bien la déclaration de M. de Rothschild. La déclaration faite pour les dernières successions étaient inférieures des 9/10e à la fortune notoirement possédée par le baron.

M. PELLETAN : Vous calomniez les Rothschild. Ce serait plutôt à moi qu'à vous de le faire.

M. DE TREVENEUC : Il y a plus de fortunes de votre côté qu'ici, à droite.

M. PELLETAN : C'est ce que nous apprendra l'impôt sur le revenu.

Le système des patentes, continue M. Pelletan, frappe également la prospérité et la gêne.

Le sénateur des Bouches-du-Rhône conclut ainsi :

On se retourne vers le Sénat pour lui demander d'abolir ce que la Chambre a fait ; nous sommes habitués à cette tactique. On semble vouloir faire du Sénat une Assemblée censitaire, en face de l'Assemblée issue du suffrage universel. Je suis convaincu que le Sénat ne se prêtera pas à ce rôle. Il plonge par toutes ses racines dans les profondeurs du suffrage universel : il est passionnément républicain, il ne voudra pas maintenir les abus du système actuel, qui ne peut donner plus que ce qu'il donne. Il ne voudra pas que la Chambre retourne devant le suffrage universel les mains un peu vides ; il ne voudra pas barrer la route à la réforme démocratique de l'impôt que le pays républicain attend depuis trop longtemps.

M. HERVEY réplique à M. Pelletan dont il trouve les critiques contre nos vieilles contributions exagérées ; on nous avait, dit-il, donné l'espoir d'un impôt à la française sans vexation. Je suis convaincu que nous marchons à la déclaration. La Commission ne le prévoit que comme un moyen d'échapper à la taxation excessive ; mais même le contribuable sincère peut être suspecté d'être fraudeur ; c'est une série de procès avec le fisc.

Dans les expériences que j'ai faites, j'ai constaté que le mode d'évaluation de la Commission aboutissait à des revenus supérieurs à des revenus réels. C'est donc la déclaration inévitable à bref délai.

La Commission escompte une plus value de 28 millions. Mais que coûtera la réforme ? Il faudra des fonctionnaires nouveaux.

M. Pelletan trouve que nous n'allons pas assez vite et je trouve qu'on va trop vite. On veut un impôt plus juste et plus souple. M. Pelletan a montré les résultats injustes obtenus par le système de la Commission. L'impôt est, dit-on, plus souple. Mais ne pourrait-on pas donner cette souplesse à la personnelle et mobilière.

On n'a pas le droit d'affirmer que les riches ne veulent pas payer. C'est une calomnie et même un argument de basse qualité. Nous vous avons offert des centimes progressifs. Je serais disposé à introduire des cédules nouvelles. Je veux bien qu'on prenne l'impôt anglais, mais sans le mélanger à l'impôt allemand.

L'orateur conclut en mettant le Sénat en garde contre un système dangereux pour la majorité des citoyens.

Suite du débat aujourd'hui.

La séance est levée à 6 h. 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 5 février

(Séance du matin)

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. RABIER, vice-président.

La Suppression des Prestations

La Chambre continue la discussion du projet sur les prestations et les chemins vicinaux.

M. PAUL MOREL demande quelques modifications aux textes précédemment votés.

M. RAOUL PERET dit qu'aucune modification n'est possible et qu'il faut s'en tenir aux textes votés.

M. BOUGE demande le renvoi des propositions de M. Morel à la Commission.

M. CECCALDI combat ce renvoi, qui équivaudrait à l'enterrement du projet.

Le renvoi, mis aux voix, est prononcé par 275 voix contre 233.

M. CECCALDI dit que la Commission va rapporter un nouveau texte et il demande une suspension de séance.

MM. PICHON et ROGNON demandent le renvoi de la discussion à ce matin.

Ce renvoi est voté par 273 voix contre 216.

La séance est levée à 11 h. 50.

(Séance de l'après-midi)

La séance est ouverte à 3 heures.

M. PAUL DESCHANEL préside.

L'Industrie automobile

A l'unanimité de 550 votants, la Chambre adopte un projet de loi tendant à accorder le bénéfice de l'admission temporaire aux châssis d'automobiles d'origine étrangère destinés à recevoir une carosserie française.

La nomination des Instituteurs

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition de loi concernant la nomination des instituteurs.

M. RAFFIN DUGENS défend la proposition parce que retirant la nomination des instituteurs aux préfets pour la donner aux inspecteurs d'académie, elle assure mieux l'indépendance des instituteurs.

M. AUGAGNEUR dit que ce sont des préoccupations d'ordre politique qui ont amené à repousser la nomination des instituteurs par le préfet.

Il considère que l'amendement de M. Abel Lefèvre donne, avant la nomination, les mêmes garanties que le système de M. Eden Prévot.

A son avis, il n'y a aucun avantage à retirer la nomination aux préfets pour la confier aux inspecteurs d'académie.

Les considérations qu'a exposées M. Raffin-Dugens, sur les conditions du recrutement des inspecteurs d'académie, sont un argument en faveur de cette thèse.

Les inspecteurs d'académie sont inaptes à exercer les fonctions qu'on veut leur attribuer.

On leur demande de devenir des sortes d'agents politiques.

L'instituteur sera-t-il mieux garanti contre les influences extérieures parce qu'il relèvera de l'inspecteur d'académie ?

On veut retirer la nomination des instituteurs aux préfets parce qu'ils sont exposés à subir la pression des hommes politiques. Les inspecteurs d'académie seront-ils soustraits à ces pressions ?

S'il a pu arriver que l'action des préfets ait été dirigée contre l'instituteur, plus souvent, elle est intervenue pour le défendre.

L'orateur demande aux républicains de gauche s'ils veulent ruiner tout ce qui reste de l'autorité gouvernementale qu'ils détiennent.

Il est à remarquer que parmi ceux qui soutiennent la nomination des instituteurs par les inspecteurs d'académie figurent les adversaires de l'école laïque.

M. LE RAPPORTEUR répond que d'excellents républicains ont voté, en 1911, un projet de résolution tendant à ce que les instituteurs et institutrices soient nommés par l'inspecteur d'académie. Au nombre de ces républicains se trouvait M. Augagneur.

M. AUGAGNEUR : Un projet de résolution ne comporte pas une formule définitive et qu'il ne se trouve pas pour engagé par le vote d'un projet de résolution.

M. LE RAPPORTEUR réplique qu'il s'agit d'un vote émis à la suite d'un débat.

Il estime qu'avec les garanties inscrites dans le projet, l'inspecteur d'académie sera en situation de se défendre contre les influences politiques.

Il n'y a pas de difficulté qu'il ne puisse résoudre de la façon la plus heureuse.

L'inspecteur d'académie ne sera pas plus un agent politique que ne l'est l'agent-voyer en chef du département, le directeur de l'Enregistrement, le directeur des contributions directes et indirectes.

M. THALAMAS fait observer que le personnage avec lequel l'inspecteur d'académie aura le plus souvent à faire est le maire de la commune.

En cas de conflit entre le maire et l'instituteur, l'inspecteur d'académie ne dispose pas des éléments de décision que le préfet tient en réserve.

L'orateur déclare qu'il a 22 ans d'expérience universitaire et qu'il aimerait mieux être jugé par le commissaire de police que par le préfet.

Il préfère la nomination par le recteur au projet transactionnel de M. Abel Lefèvre.

M. GERMAIN PÉRIER estime que la République se doit d'augmenter les libertés et non de les restreindre : la Chambre voudra que les instituteurs soient nommés par les inspecteurs d'académie, ou par les recteurs et non plus par les préfets.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE soutient que la loi de 1886 est autrement libérale que la loi de 1851, à laquelle M. Germain Périer accusait le Gouvernement de vouloir revenir.

Quoi qu'on veuille et qu'on fasse si le projet de la Commission est adopté, l'inspecteur d'académie, aujourd'hui à l'écart, sera demain livré à la politique.

Dans les conflits entre les municipalités (ce sont elles qui provoquent l'intervention des hommes politiques), et les instituteurs, que feront les inspecteurs d'académie ?

S'ils veulent résister, ils n'auront plus que l'amicale pour s'appuyer.

Quel avenir de conflits singulièrement plus graves !

Si la Chambre hésite, d'est peut être parce que le rapporteur a rappelé le vote de 1911.

Il est toujours honorable de reconnaître une erreur lorsqu'on l'a commise.

Et comme ce qui importe uniquement aux instituteurs, c'est l'ensemble de garanties fondamentales dont l'amendement de M. Abel Lefèvre comme le texte de la Commission feraient une certitude légale, l'unanimité peut se faire sur cette grande idée.

D'ailleurs le projet de la Commission (l'orateur l'a établi hier) comporte une contradiction qui aggraverait singulièrement la tâche du Gouvernement devant le Sénat.

Que la Chambre accueille toutes les garanties inscrites dans l'amendement de M. Abel Lefèvre, et écarte la complication inutile ajoutée par la Commission.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. LE RAPPORTEUR demande qu'il soit statué d'abord sur la 2e partie de l'amendement — la constitution du Comité consultatif — sur laquelle l'unanimité peut se faire.

Il en est ainsi ordonné.

En conséquence, les mots : « et après avis d'un Comité composé de l'inspecteur d'Académie, président, des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice des Ecoles normales et des représentants élus des instituteurs et des institutrices au Conseil départemental », sont mis aux voix.

A l'unanimité de 545 votants, la deuxième partie de l'amendement de M. Abel Lefèvre est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite aux voix la première partie, qui est ainsi conçue :

« Le deuxième paragraphe de l'article 27 de la loi du 30 octobre 1886 est modifié ainsi qu'il suit :

» La nomination des instituteurs et des institutrices est faite, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique, par le préfet, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie. »

Par 521 voix contre 231, ce paragraphe n'est pas adopté.

La Chambre arrive à l'amendement de M. Paturet, qui confie la nomination des instituteurs aux recteurs, sur la proposition des inspecteurs d'académie.

Cet amendement, combattu par la Commission, est adopté par 560 voix contre 27.

L'ensemble du projet est ensuite adopté à mains levées.

Séance ce matin.

La séance est levée à 7 heures.

L'Union des Gauches des Six Cantons du Havre

Siège Social : 105, Rue de Paris

La Conférence de MM. Briand, Barthou et Chéron

Dans le but d'assurer la distribution régulière des cartes pour la Conférence du 15 février, le Comité directeur de l'*Union des Gauches des Six Cantons du Havre* informe les membres du Comité d'Action Républicaine du 1er Canton et du Comité Démocratique du 2me Canton qu'ils pourront retirer leurs cartes vendredi 6 et samedi 7 février, au siège de l'Union, 105, rue de Paris, de 9 h. du matin à midi et demi et de 2 h. 1/2 à 8 h. du soir.

Les membres des Comités d'Action Républicaine des 3e et 4e Cantons devront s'adresser à leur président respectif, MM. Le Mevel et Leroy.

Les membres du Comité Central et ceux du Comité de Défense Républicaine du 5e Canton pourront retirer leurs cartes au siège de l'Union, 105, rue de Paris, lundi 9 février, de 9 heures du matin à midi et demi et de 2 h. 1/2 à huit heures du soir.

Les membres du Comité d'Action Républicaine du 6e Canton pourront retirer leurs cartes le dimanche 8 février, chez M. Schmidt, pharmacien, rue d'Etretat, 105.

Les membres de l'*Union des Gauches des six cantons du Havre* ne faisant pas partie d'un Comité cantonal pourront retirer leurs cartes, au siège de l'Union des Gauches, 105, rue de Paris, le mardi 10 février, de 9 heures à midi et demi et de 2 h. 1/2 à 8 heures du soir.

L'Actualité Photographique

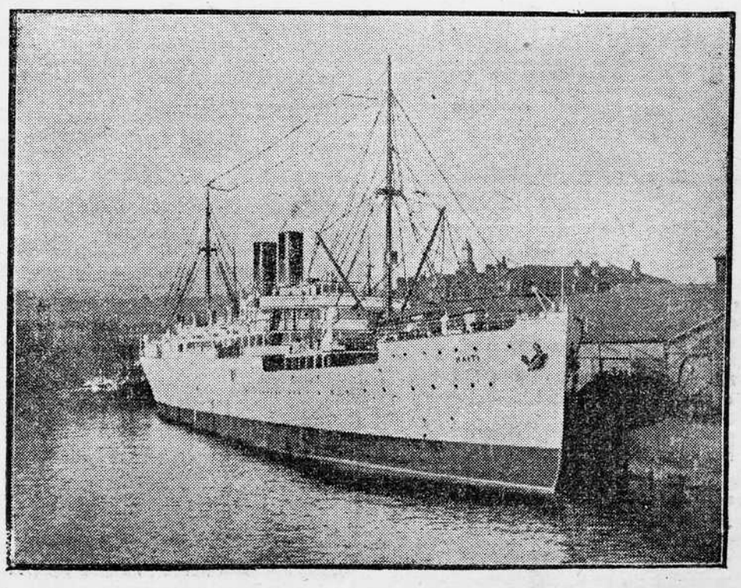

Photo et Cliché *Petit Havre*

LE « HAITI »

Nouveau Steamer de la Compagnie Générale Transatlantique

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE

Conférence Française interdite

La *Revue Alsacienne Illustrée* organise chaque hiver depuis plusieurs années des conférences de langue française qui sont très goûtées du public strasbourgeois. La dernière de ces conférences, qui traitent généralement de sujets littéraires et artistiques, a été faite le mois dernier par M. Jules Destrée, le député belge bien connu. M. Destrée avait entretenu son public de l'art wallon. Jamais la police n'était intervenue pour inquiéter les organisateurs des conférences.

Vendredi prochain, M. André Tardieu, rédacteur au *Temps*, devait entretenir ses auditeurs de Strasbourg de « la Triple Entente, son passé, son avenir ». Sa conférence avait été annoncée il y a plusieurs mois, se trouvant mentionnée sur le programme que la *Revue alsacienne* a l'habitude de lancer au commencement de chaque hiver.

Mais la *Strassburger Post* a annoncé dans son édition de mercredi soir, que le président du département (préfet) de la Basse-Alsace a fait savoir à la direction de la *Revue* que la conférence serait interdite.

Le préfet n'a pas motivé sa décision, mais la *Post*, tient à donner les explications suivantes :

Il n'est généralement pas d'usage de dire les motifs de semblables mesures, mais on peut facilement les trouver dans le fait qu'il n'est pas opportun de permettre à un écrivain politique comme M. Tardieu de faire une conférence non seulement française, mais exposant une doctrine politique française dirigée contre l'Allemagne et la Triplice, et que l'auditoire se compose surtout de gens qui ne peuvent on ne veulent pas opposer au conférencier une critique au point de vue allemand.

Ce n'aurait pas été la première fois que notre confrère parlait en Alsace. Il avait fait précédemment une conférence toute semblable sur « les Systèmes d'alliance et l'équilibre en Europe », sans donner à la susceptibilité la plus ombrageuse le moindre prétexte d'intervenir. Les organisateurs des conférences de Strasbourg étaient en droit de compter pleinement sur sa parole absolument calme et objective. On ne pouvait donc prévoir la mesure prise contre le conférencier français.

ALLEMAGNE

La Politique Navale de l'Allemagne

La Commission du budget du Reichstag a examiné mercredi le budget de la marine de l'Empire. La discussion a été intéressante. L'amiral de Tirpitz, ministre de la marine, prenant le premier la parole, a dit qu'il n'avait que peu de chose à ajouter à ses explications de l'an dernier ; il a fait ressortir que le rapport de 16 à 10 proposé par l'Angleterre est encore acceptable aujourd'hui, mais que l'idée d'une année sans constructions, mentionnée incidemment dans un discours électoral, ne peut pas être réalisée. D'ailleurs, jusqu'à présent, on n'a fait à l'Allemagne aucune proposition positive. Si elle en recevait une, elle l'examinerait certainement avec bienveillance. L'amiral de Tirpitz a fourni ensuite des renseignements concernant l'accroissement que le budget de la marine de différentes puissances a éprouvé au cours des cinq dernières années, et il a fait remarquer que l'augmentation a été beaucoup plus forte à l'étranger qu'en Allemagne.

Après, lui, M. de Jagow, ministre des affaires étrangères, a exposé en détail que les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre avaient pris un heureux développement dans la voie de la détente et du rapprochement.

Le ton de l'opinion publique, dit-il, est devenu tout autre qu'il n'était il y a quelques années.

On ne peut se dissimuler qu'un certain changement s'est produit dans le sentiment général des deux peuples. Dans les deux pays on s'achemine à la conviction qu'il y a beaucoup de points et de questions où l'Allemagne et l'Angleterre peuvent travailler de concert et à côté l'une de l'autre, et que leurs intérêts se touchent souvent. Les événements récents survenus dans les Balkans et les négociations de Londres ont beaucoup contribué à ce résultat.

On a pu se convaincre en Angleterre que l'Allemagne ne poursuivait pas une politique agressive. L'Allemagne a pu s'entremettre avec l'Angleterre pour concilier les divergences de vues entre les deux groupes des puissances et pour éviter des conflits internationaux. Cela a conduit les deux puissances à de certains rapprochements. Les relations entre les deux Cabinets sont confiantes, loyales et animées d'un esprit de conciliation réciproque.

En outre, comme on le sait, des négociations se poursuivent sur des sujets particuliers. Ces négociations, inspirées par le désir d'éviter des conflits d'intérêts dans le domaine de la concurrence économique et politico-coloniale, suivent leur cours, mais ne sont pas encore arrivées à une conclusion.

Il y a à examiner beaucoup de vœux qui se heurtent à des vœux contraires et à tenir compte aussi des intérêts d'autres Etats qui interviennent dans la question. On a le droit d'espérer que le résultat des négociations, bien qu'il puisse n'être pas à l'abri de certaines critiques, sera accueilli avec satisfaction dans les deux pays.

En ce qui regarde la question d'une suspension temporaire des constructions navales, M. de Jagow constate que des propositions dans ce sens ne sont pas parvenues au gouvernement allemand, et il conclut :

Il me paraît difficile de trouver un moyen d'appliquer la proposition de M. Churchill, laquelle, d'ailleurs, autant que je sache, n'a pas trouvé un accueil bien empressé en Angleterre même.

La discussion qui s'est ensuite engagée sur les déclarations du gouvernement, et à laquelle de nombreux orateurs ont pris part, a permis de constater que la plupart des membres de la commission verraient certes avec satisfaction l'Angleterre se rapprocher de l'Allemagne, mais estiment en même temps que cette hypothèse ne semble pas devoir bientôt se réaliser et qu'en attendant l'Allemagne doit rester sur le terrain d'une « saine méfiance ».

Résumant alors le débat, l'amiral de Tirpitz a déclaré que, « sans la mesure des forces navales, telle qu'elle a reçu son expression dans la loi sur la flotte, il ne se serait vraisemblablement pas produit une orientation vers de meilleures relations avec l'Angleterre. L'Allemagne a donc toute raison de s'en tenir à la loi sur la flotte, qui a fait ses preuves ». Le secrétaire d'Etat affirme encore une fois que l'Allemagne n'a jamais donné et ne donnera jamais l'exemple en ce qui concerne les plus gros déplacements et les plus gros calibres.

AUTRICHE-HONGRIE

Un Million pour de vieux Chevaux

M. Franz Bizony vient de mourir dans sa propriété de Miskolez, près de Vienne. Il était connu dans toute la région pour son originalité. Disposant d'une très grande fortune, M. Bizony avait, à la suite d'une grande déception amoureuse, décidé de quitter la vie mondaine et s'était retiré dans ses terres. Il y vivait isolé depuis douze ans, n'ayant auprès de lui qu'un seul valet et ne s'entourant que d'animaux domestiques de toutes sortes dont il déclarait la société préférable à celle de tous les hommes. Son vaste domaine était ainsi devenu le paradis terrestre des bêtes.

On vient d'ouvrir son testament. M. Franz Bizony lègue toute sa fortune, qui se monte encore à près d'un million, à la ville de Vienne, qui devra en consacrer les revenus à l'entretien d'un asile pour les chevaux âgés.

MEXIQUE

La Nouvelle Politique des Etats-Unis

D'après le correspondant du *Times* à Mexico, la proclamation du président Wilson autorisant l'exportation d'armes par la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique a produit une vive indignation dans toutes les classes de la population de la capitale mexicaine, mais la ville est calme ; le président Huerta est bien maître de la situation et l'on ne craint aucun désordre.

La presse locale est unanime à qualifier de « criminelle » la décision du président Wilson qui vient au moment où le gouvernement a le plus de chance de réprimer la révolution.

Tous les journaux expriment leur satisfaction de voir le président Wilson « jeter le masque » et s'affirmer ouvertement comme le « champion des ennemis de la paix et de l'ordre. »

Le correspondant du *New-York Herald* à Washington dit qu'on y considère le general Carranza, chef de la révolution constitutionnaliste, comme le candidat de M. Wilson à la présidence du Mexique, que les révolutionnaires vont être reconnus comme belligérants, que le gouvernement américain va leur vendre de grandes quantités d'armes réformées afin d'assurer sa propre victoire.

PÉROU

Le coup d'Etat militaire

C'est à la tête du 5e bataillon que le colonel Benavidès s'est emparé mercredi matin, à cinq heures, du palais présidentiel aux cris de « Vive la Constitution ! »

Le ministre de la guerre a été tué.

Le président Billinghurst, prisonnier, a donné sa démission et est détenu à bord d'un navire de guerre.

M. Augusto Durand est à la tête du pouvoir exécutif.

Le Congrès a publié un manifeste déclarant la présidence vacante. Il s'est réuni en session extraordinaire mercredi soir et a décidé de nommer un Comité gouvernemental jusqu'aux prochaines élections.

Le colonel Benavidès a été nommé président de ce Comité.

La flotte péravienne a reconnu le nouveau gouvernement.

CHINE

Une Noce assassinée

Les journaux de Chine qui viennent d'arriver à Marseille rapportent l'information suivante datée de Nanning :

Un riche personnage de la région offrait, à l'occasion du mariage de son fils, un banquet auquel assistaient trois cents convives. Au milieu du festin, la salle a été envahie par une bande d'une soixantaine de pirates armés qui tirèrent parmi les invités.

Vingt-deux personnes ont été tuées, dont neuf appartiennent à la famille des mariés.

Les bandits s'enfuirent après avoir fait une vingtaine de prisonniers qu'ils emmenèrent dans les montagnes Lao.

JAPON

La Répercussion du Procès Krupp

Les accusations de corruption formulées à Berlin, au cours de l'affaire Krupp, contre de hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs de la marine japonaise, provoquent, à Tokio, une vive agitation populaire. On tient à ce sujet de grandes réunions publiques.

Les accusations portées sont extrêmement vagues et on est disposé généralement à s'abstenir d'émettre un jugement à ce sujet, mais il n'en est pas ainsi à la Diète, où une fraction de l'opposition met en avant les noms de certaines personnalités, et notamment ceux du premier ministre, de tous les membres du Cabinet, des amiraux, d'autres officiers et de diverses personnalités.

M. Hermann, l'agent à Tokio de la maison allemande Siemens Shuckert, a été arrêté sous l'inculpation de faits de corruption.

Les représentants de différentes maisons étrangères importantes devront comparaître comme témoins. Le vice-amiral Saito, ministre de la marine, a déclaré que personne ne sera épargné ; mais, en même temps, il a affirmé sa ferme confiance en l'intégrité de la marine dans son ensemble.

L'agitation populaire obligera, croit-on, le gouvernement à réduire le budget de la marine.

BULLETIN MILITAIRE

L'application de la loi des cadres dans l'Infanterie

La *France Militaire* donne les indications suivantes au sujet de l'application de la loi des cadres dans l'infanterie :

A. Création d'unités nouvelles :

Il sera prochainement créé : trois bataillons de zouaves : 2 au 4e zouaves, 1 au 3e zouaves ; en même temps, les compagnies de dépôt de zouaves de France seront supprimées.

Au cours de l'année 1914, il sera créé : 2 bataillons de tirailleurs algériens, le 3e bataillon du 9e tirailleurs et le 5e bataillon du 3e tirailleurs, et 2 compagnies du 8e bataillon de chasseurs, qui n'en avait que quatre, de façon que tous les bataillons de chasseurs à pied soient à 6 compagnies.

B. Création d'emplois nouveaux d'officiers ;

Au cours de la présente année, il sera pourvu à la création d'emplois nouveaux d'officiers dans les conditions suivantes : 1° Une quarantaine de lieutenants-colonels seront créés dans une partie des régiments qui n'en possèdent actuellement qu'un.

2° Un deuxième chef de bataillon du cadre complémentaire sera créé dans tous les régiments qui n'en ont actuellement qu'un.

3° Le cadre complémentaire sera complété à 6 capitaines dans tous les régiments qui en ont actuellement moins de 6 ; par contre, le cadre complémentaire des régiments qui ont actuellement 8 capitaines sera ramené à 6.

L'emploi d'adjoint au colonel sera créé dans tous les régiments.

Enfin, dans l'état-major particulier de l'infanterie, il sera créé une cinquantaine d'emplois de capitaines.

Le « Jus de Chapeau » sera remplacé par une Soupe chaude

Le ministre de la guerre vient de prescrire des mesures d'hygiène très strictes pour maintenir en bonnes conditions l'état sanitaire de l'armée.

Il importe de faire tout le possible pour que le commandement puisse, sans inconvénient, demander aux hommes les efforts utiles. Et pour cela, il faut penser à la question de la nourriture.

On devra, notamment, annonce la *France Militaire*, s'appliquer à rendre le petit déjeuner du matin plus substantiel, ainsi que l'exemple en a été donné au 6e corps d'armée, et, comme il arrive dans la vie civile lorsqu'il s'agit d'accomplir un travail physique dès le début de la journée, ce premier repas pourra comporter utilement une bonne soupe chaude, au besoin préparée la veille et qu'il suffira de faire réchauffer le matin.

Cette soupe remplacerait avantageusement le café matinal que les troupiers ont pittoresquement dénommé « jus de chapeau ».

On donnera aux hommes le temps nécessaire — une heure au minimum en toute tranquillité — pour prendre chacun des deux repas principaux de la journée et se reposer.

INFORMATIONS

Les Obsèques de l'Amiral Germinet

Les obsèques du vice amiral Germinet, grand officier de la Légion-d'Honneur, ont été célébrées hier à Paris, en l'église Saint-Augustin.

Les honneurs militaires étaient rendus par des détachements de régiments d'infanterie, de cavalerie (cuirassiers), et d'artillerie. Ces troupes, en raison de l'exiguïté des rues adjacentes à la rue des Saussaies, étaient mi-partie échelonnées le long du parcours, mi-partie massées sur la place Saint-Augustin.

Le deuil était conduit par les neveux de l'amiral, le commandant Henri Colliard, Paul, Emile, Léon Colliard, le lieutenant Maurice Colliard, du 67e d'infanterie ; MM. Paul Dubost et Maurice Ducros.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delcassé, Ph. Crozier, ambassadeur à Vienne ; les vice-amiraux Gervais et Bienaimé, Fournier-Sarlovèze, député ; le général de Lagarenne, l'amiral Lacaze et l'inspecteur général Jean.

Le président de la République avait délégué pour le représenter le capitaine de vaisseau Grandclément, de sa maison militaire. M. Monis, ministre de la marine, était présent. Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, était représenté par M. Poincaré, le ministre de la guerre et le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur par le commandant Durantin ; le gouverneur militaire de Paris était également représenté.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, où des discours ont été prononcés, notamment par M. Monis, ministre de la marine.

Incident au Palais de Justice

Un incident qui a provoqué une vive émotion parmi les avocats présents s'est produit hier après-midi, vers une heure et demie, dans la galerie de la première présidence, au Palais de Justice de Paris.

Me Jean Cruppi, ancien garde des sceaux, ancien ministre des affaires étrangères, se rendait à la première chambre de la Cour d'appel pour plaider, lorsqu'il trouva devant lui un monsieur qui, après l'avoir gravement injurié, le gifla à deux reprises. Le fils de Me Cruppi se précipita pour intervenir ainsi que Me Georges Claretie.

A la demande de ce dernier, le procureur de la République, M. Lescouvé, fut informé de l'incident tandis que M. Cruppi fils priait un garde républicain d'accompagner l'agresseur au commissariat de police.

On apprit ainsi son identité. C'est M. Edouard Dreyfus-Gonzalès particulièrement connu pour avoir fait des portraits remarqués du Pape et de M. Waldeck-Rousseau.

Il porte le titre de comte de Premio-Réal. Il est âgé de trente-huit ans. A propos de la succession de son père, il est en procès depuis 1896 avec sa mère, Mme Auguste Dreyfus Gonzalès, et il reproche à Me Cruppi, qui défend les intérêts de cette dernière de l'avoir brouillé avec elle. Lui-même a eu comme avocat Me Georges Claretie et actuellement M. le bâtonnier Fernand Labori.

M. Beaurein, commissaire de police du quartier Saint Germain-l'Auxerrois, a dressé procès-verbal de l'incident et M. le procureur de la République a fait garder l'entrée de la salle d'audience de la première Chambre de la Cour d'appel, tandis que M. Cruppi, remis de l'alerte, prononçait tranquillement sa plaidoirie. On ignore encore quelles suites il compte donner à cet incident d'ordre privé.

Obsèques des Officiers Aviateurs

Hier matin ont été célébrées à Bourges les obsèques solennelles du capitaine Niquet et du lieutenant Delvert, victimes lundi dernier d'un accident d'aviation au camp d'Avor.

A la gare, des discours ont été prononcés par le capitaine Geibel, du centre d'aviation de Lyon ; par le colonel représentant la Commission des expériences, et par le colonel Caron, représentant le directeur de l'aéronautique militaire.

La Crise Sardinière

Une conférence, dont l'initiative a été prise par M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a réuni, hier après-midi, à quatre heures, au sous-secrétariat, trois délégués du Syndicat national des fabricants de conserves de sardines, MM. Benoît, président ; Lemy, secrétaire général ; Ozille, membre du Comité ; et trois délégués des Syndicats des pêcheurs, MM. Caradec, de Concarneau, président de la fédération des marins pêcheurs ; Stephan, du Syndicat des pêcheurs de Douarnenez, et Garnier, des Sables-d'Olonne.

Cette conférence a pour objet de rechercher un terrain d'entente en vue de la prochaine campagne de pêche — ce qui ne sera pas précisément facile ; car après l'insuccès complet de la convention arbitrale, pourtant fort ingénieuse, qui avait été signée, au début de la précédente campagne, dans l'espoir d'aplanir les difficultés les plus graves et d'apporter une certaine régularité dans la pêche, les dissentiments entre fabricants et pêcheurs se sont encore aggravés ; et l'opposition entre les besoins des usines et les exigences des marins est devenue absolument inconciliable.

MM. Kerzoncuf, directeur des pêcheries, et Théry, administrateur de l'inscription maritime aux Sables-d'Olonne, qui assistent M. Ajam à la conférence, auront quelque peine à trouver des formules de conciliation, car les délégués des pêcheurs viennent avec le mandat impératif de faire condamner l'emploi des filets tournants ; tandis que les fabricants sont bien décidés à en exiger l'usage.

Quand le syndicat national des fabricants de conserves a été invité par le sous-secrétaire d'Etat à envoyer des représentants à cette conférence, il a décidé d'y répondre plutôt pour faire preuve de bonne volonté et par déférence pour M. Ajam que dans l'espoir d'aboutir à un accord.

« L'expérience de l'année dernière ne nous permet plus d'avoir la moindre illusion, firent observer plusiers membres du Syndicat à la réunion tenue à Nantes pour examiner la proposition du sous-secrétaire d'Etat. La tentative arbitrale n'a donné aucun résultat : toutes les clauses ont été violées. Les Commissions mixtes ont été dans l'impossibilité de fonctionner par le refus des pêcheurs d'y envoyer des délégués. La campagne de pêche a été, en fin de compte, plus lamentable que les précédentes. »

Et la majorité des membres du syndicat n'a accepté la participation à la conférence qu'après avoir fait spécifier que les représentants ne feraient aucune concession sur ces deux points : autorisation indispensable des filets tournants et interdiction complète et définitive de la farine d'arachide dont l'usage cause une dépréciation de la sardine.

Un membre du syndicat des fabricants a déclaré :

« Nous sommes dans une situation moins favorable à un accord que l'année dernière. Les pêcheurs sont plus « enragés » dans leurs prétentions. Quant à nous, nous dirons au sous-secrétaire d'Etat : « Notre industrie se meurt. Etes-vous disposé à la laisser mourir tout à fait ? Si vous voulez nous donner les moyens de nous tirer d'affaire, il faut absolument que vous autorisiez les filets qui, après les expériences que nous avons tentées, sont capables de prendre une plus grande quantité de poisson, et de l'amener à l'usine en meilleur état. ».

Il est probable que la conférence siégera deux jours.

Les Bandits de Pégomas

Hier ont commencé, devant la Cour d'assises des Alpes-Maritimes, les débats du procès du chef des bandits de Pégomas, Pierre Chiapale.

Un vif mouvement de curiosité se produit dans l'auditoire quand l'accusé est introduit. Mais on est déçu de voir un individu de taille moyenne, dont la physionomie est sans aucun caractère : figure maigre, petite moustache noire, yeux éteints, inexpressifs.

L'acte d'accusation, dont la lecture dure plus d'une demi-heure, retient 29 chefs d'inculpation : trois assassinats, huit tentatives d'assassinat avec préméditation et guet-apens, treize incendies volontaires et un vol.

Pendant cette lecture, Chiapale reste impassible.

A toutes les questions du président concernant les crimes qui lui sont reprochés, et dont il a fait l'aveu complet, tant au moment de son arrestation que pendant l'instruction, il répond par des dénégations timides et obstinées.

« Si j'ai avoué, dit-il, c'est parce que j'avais peur qu'on me fit de mauvaises manières et parce que j'étais bouleversé ».

Malgré tous les efforts du président pour lui faire abandonner ce système de défense, Chiapale maintient ses déclarations.

Les Prévisions atmosphériques

Depuis quelque temps, un ancien élève de l'Ecole Polytechnique adresse de Sainte-Maxime, à un de nos confrères parisiens, le résultat de travaux nombreux auxquels il se consacre et qui concernent la prévision du temps à longue échéance.

Ses calculs astronomiques, fort longs, fort nombreux, sont basés sur des considérations scientifiques nouvelles. C'est ainsi qu'il annonçait, le 13 janvier dernier, une première tempête devant sûrement se produire le 26 sur l'Atlantique à la hauteur de la côte Est des Etats-Unis, et qu'une seconde, occasionnée par un tremblement de terre sous-marin, suivrait la première.

Le 20 janvier, en effet, la tempête prévue retardait de quarante-huit heures la marche du *Majestic* et causait à Mlle Wilson, fille du président des Etats-Unis qui se trouvait à bord, un accident fort heureusement peu grave.

De semblables tentatives se recommandent elles-mêmes et devraient être encouragées, notamment par les observatoires avec lesquels l'observateur n'est pas encore entré en communication directe.

LE PETIT HAVRE ILLUSTRÉ

12 Pages 5 Centimes 12 Pages

Tous les Mercredis

Avec chaque nouveau numéro du ***Petit Havre Illustré*** s'accroît toutes les semaines l'intérêt enveloppant des captivants romans que publie ce journal.

Tom le Dompteur, ainsi qu'*Un Drame au fond des eaux*, arrivent à leur point dramatique culminant. Quoi de plus attrayant encore que *La Conspiration des Fakirs*, puis *Le Rôdeur du Mort* ? Que trouver de plus cocasse, de plus amusant que l'*Histoire du Seigneur de Castelmouyse et de sa Famille*, *Les grandes Chasses de Lapipe et Monpoto*, *Les Héroïques exploits de Séraphin Lacouche* ?

Cette publication, est, en ses huit pages en noir et en couleurs, bourrée de contes, nouvelles, jeux d'esprit qui en font le journal le plus complet et le moins cher puisqu'il ne coûte que cinq centimes.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 5 février, 11 h. 48.

Extrêmes barométriques : 772 millim. à Nice 763 millim. à Brest.

Pression basse Nord-Ouest Europe, élevée centre.

Temps probable : Vent des régions Sud, temps beau et assez doux.

AU HAVRE	(Centre de la Ville) BAROMÈTRE	THERMOMÈTRE
A midi	763	+ 10
A minuit	771	+ 7

PAR-CI, PAR-LA

Dormez, je le veux !

Si toutes les somnambules de France et de Navarre ne se mettent pas à pavoiser en signe d'allégresse, c'est qu'elles ont le triomphe modeste et que mieux vaut peut-être ne pas exalter trop un succès dans la crainte d'insister sur son caractère exceptionnel.

C'est sur les indications d'une voyante extra-lucide qu'on vient de découvrir le cadavre d'un homme assassiné. La somnambule habite Lille. La victime était enfouie aux environs de Brest. On voudra bien reconnaître la précision d'une vision à grande distance et l'éclat d'une divination qui venge la pythonisse de bien des sarcasmes.

On ne dit point par quels objets évocateurs ni par quels mots cabalistiques la somnambule a pu se faire ouvrir l'armoire au mystère où s'inscrivent pour elle le passé et l'avenir.

Révéler ces choses serait, d'ailleurs, ruiner une science qui demeure le privilège de quelques esprits touchés par la grâce occulte. C'est le secret de la sybille et de la sébille.

Il y a des yeux qui persistent à ne rien voir dans le marc de café et d'autres qui y découvrent des révélations troublantes. Il y a des chiromanciennes qui jurent de vous livrer tout l'inconnu de Demain d'après une simple ligne — le serment du jeu de paume — et d'autres qui hésitent à dénoncer un fumiste, même s'ils lui ont vu un poêle dans la main.

C'est évidemment un don très spécial et la dame de Lille me paraît toute indiquée pour être attachée sans délai au cabinet d'instruction.

La Justice aux abois trouvera en elle une collaboratrice précieuse. Peut-être même serait-il plus sage qu'elle n'attendît point d'être aux abois. Le magistrat enquêteur passerait simplement chez sa « collègue », lui présenterait une mèche de cheveux de la victime, un bouton de manchettes de l'inculpé en fuite.

— Dormez, je le veux !... Où est la princesse russe ? Où se trouve le banquier escroc ? Dormez, je le veux !

— Ce qu'on dormira chez Thémis ! me souffle un vieux juge.

Mais vous verrez qu'il y aura des esprits assez grognons pour s'opposer à ces innovations pratiques.

Il y en aura même qui prendront soin de faire observer que la justice se fait un malin plaisir de poursuivre de temps en temps les marchandes d'avenir qui abusent des crédulités pour s'assurer personnellement des douceurs palpables du présent.

Comment ces augures qui voient et prévoient tout n'ont-ils donc pas la faculté de deviner pour leur compte personnel l'indiscrète venue du commissaire de police ?

C'est ce qui m'a toujours beaucoup surpris et ce qui continue d'entretenir chez moi un scepticisme qui s'en voudrait de se faire railleur.

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

Visite Ministérielle

M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, doit venir lundi prochain 9 février visiter notre ville.

Il arrivera au Havre par le train de 11 h 11 et sera accompagné de MM. Massenet, inspecteur général des Ecoles d'hydrographie, et Cablat, chef du service du personnel.

Après avoir déjeuné à l'hôtel Frascati, M. le ministre visitera le nouvel Institut Maritime Commercial, puis recevra à trois heures, à l'Arsenal, le personnel du service administratif et les délégués des Syndicats maritimes.

Il se propose également de visiter le port du Havre, et repartira pour Paris à 18 h. 54.

Répression des Fraudes Alimentaires

M. le préfet de la Seine-Inférieure a été avisé que par suite d'une interprétation erronée des dispositions du décret du 15 avril 1912, certains charcutiers avaient cru pouvoir remplacer par une pancarte unique placée dans leur magasin de vente les diverses étiquettes à apposer sur certains produits, ou sur le récipient qui les renferme, lorsque l'amidon ou des matières amylacées entrent dans la composition de ces produits.

M. le ministre de l'Agriculture, consulté sur la légalité de cette interprétation, a fait connaître par dépêche du 2 courant, que cette pancarte unique ne saurait suffire et qu'il y avait lieu d'inviter les intéressés à se conformer sans retard aux prescriptions du décret susvisé et notamment aux dispositions ci-après rappelées des articles 11 et 12 de ce décret :

Article 11. — « Il est interdit d'introduire dans les produits désignés aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus (andouilles, andouillettes, boudin, galantine, fromage de tête, hure, chair à saucisses, farce, saucisses, saucissons, cervelas, foie gras, terrine de foie gras, pâté de foie gras, terrine et pâté), des matières amylacées sans que la dénomination du produit soit suivie d'une mention faisant connaître cette addition à l'acheteur.

Cette mention doit, en outre, faire connaître la proportion d'amidon incorporée au produit par suite de cette addition, lorsqu'elle dépasse 10 0/0 du poids du produit.

Toutefois, cette mention n'est pas obligatoire en ce qui concerne les terrines, pâtés et galantines, le boudin blanc, le pâté de foie et les préparations contenant du foie pilé d'oie ou de canard, mais à la condition que la proportion d'amidon résultant de l'addition de matières amylacées ne dépasse pas 5 0/0 du poids du produit.

Article 12. — « Ces mentions doivent être rédigées sans abréviations qui soient de nature à tromper l'acheteur sur leur signification et en caractères de dimensions au moins égales à la moitié des dimensions des caractères les plus grands figurant dans l'inscription et de même apparence typographique. »

Feuilleton du PETIT HAVRE 25

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

Comment Pauline, dès le moment que cette idée se présentait à son cerveau, n'aurait-elle pas établi une comparaison, tout instinctivement, entre leur ménage à eux et celui de Monsieur Roger Verneuil. Seulement, les rôles étaient renversés !... c'était la femme, ici, qui ruinait, qui brisait presque le foyer... c'était son père seul, chez eux, qui faisait couler les larmes !

Et, de nouveau, l'atroce soupçon lui tenaillait le cœur : pourquoi son père était-il justement absent en ce moment ?

Mais elle écartait cette pensée vraiment trop odieuse, s'accusait même d'être une méchante : il ne fallait plus mélanger dans son imagination l'absence de son père et celle de cette femme.

Son petit cœur n'était-il pas déjà assez éprouvé par le chagrin que lui inspirait M. Roger Verneuil ?

Mais voilà qu'à force de penser à lui, elle finissait par n'avoir plus que lui dans le cerveau, dans le cœur !

Et, avec ce besoin si ardent des jeunes âmes de voir la vie souriante, bonne, elle écartait les préoccupations présentes : l'argent, qui faisait si terriblement défaut ici, finissait par arriver à la minute suprême, lorsque déjà l'huissier venait saisir tout ce qu'on possédait ; et le ciel redevenait bleu, on se remettait courageusement à la besogne, les clientes abondaient... les commandes surgissaient de partout... l'atelier grandissait...

Mais, dans cet atelier imaginaire, Petite-Main avait réalisé son rêve aussi : elle n'était pas encore tout à fait la première... non... pas si vite que cela !... Puis son imagination faisait un nouveau progrès... oui, elle était la première... et elle dirigeait tout avec sa gaieté, son entrain, et les ouvrières étaient heureuses avec elle... et les petites-mains qu'elle avait sous ses ordres étaient traitées avec autant de douceur que de fermeté... Elle imposait qu'on les respectât, qu'on ne les fît plus rougir...

Et elle grandissait encore : elle avait le magasin à surveiller en même temps que l'atelier...

Elle recevait les clientes, elle dictait les factures à M. Roger Verneuil, qui lui souriait furtivement au milieu de la chère besogne qui les resserrait un peu plus... et elle avait beau chercher autour d'elle, elle n'apercevait plus du tout, mais plus du tout, Alice Carbury...

C'était une quiétude charmante, une existence infiniment douce, malgré l'ardeur de travail.

Et plus le moindre bruit ne troublait le rêve de Pauline, car midi avait sonné : ses camarades étaient sorties de l'atelier, ne s'occupant pas d'elle, puisque la plupart du temps, elle déjeunait là des petites provisions que sa mère lui donnait le matin.

Mais soudain la porte de la boutique s'ouvrait avec fracas, et, rien qu'au pas qui la traversait précipitamment, Pauline avait reconnu la patronne.

Alice Carbury se décidait donc à rentrer chez elle.

La pauvre Pauline en fut à la fois très heureuse et toute secouée ; car si instantanément son beau rêve s'envolait, elle revoyait meilleure la vie d'aujourd'hui, la vie des autres, puisque la compagne de M. Roger Verneuil ne l'abandonnait pas.

Elle avait simplement éprouvé du retard dans son voyage, bien des difficultés peut-être ; mais elle arrivait à temps, rapportant, sans nul doute, ce qui était indispensable.

Quelle joie pour le patron !

Aussi Pauline allait-elle se rendre bien souriante au-devant d'Alice Carbury... Mais elle avait été prévenue par la bonne à tout faire du ménage, qui passait déjà la tête dans le magasin, en criant :

— Ah ! tant mieux... je n'aurai pas préparé le déjeuner pour rien aujourd'hui !... Mais Madame est seule ?

— Mon mari n'est donc pas à la maison ?

— Monsieur est dehors depuis le jour, Madame... et je croyais que c'était lui qui rentrait... il est parti sans me laisser d'ordre... A tout hasard, j'avais acheté deux côtelettes..., comme hier... Mais, hier, j'aurais bien pu ne rien acheter du tout ; car pour ce qu'il a mangé au déjeuner et au dîner !... Enfin, voilà Madame revenue ; ça va peut-être rendre l'appétit à Monsieur ?... ce pauvre Monsieur, qui...

La servante eût sans doute manifesté encore diverses opinions, si Alice Carbury ne lui avait imposé sèchement silence :

— Quelle manie vous avez, ma pauvre fille, de vous mêler toujours de ce qui ne vous regarde pas !... Faites-moi donc le plaisir d'aller me chercher ma valise dans ma voiture... de la porter dans la chambre, et de me servir mon déjeuner sans perdre une minute ! Allez.

— Bien, Madame, fit la domestique en grognant ; bien.

Le ton de la patronne avait été tel que Pauline n'osa plus bouger de l'atelier, ni procéder à son pauvre petit repas... elle avait peur de faire le moindre bruit... Du reste, cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que la porte du magasin s'ouvrait de nouveau... bien timidement cette fois... Elle distinguait la petite toux qu'elle avait remarquée depuis quelques jours déjà chez ce pauvre M. Roger Verneuil, toux nerveuse qui interrompait presque toutes ses phrases.

Il traversait lentement, lourdement le magasin ; mais, ayant aperçu le sac à main et le parapluie demeurés sur un comptoir, il se précipitait avec la plus naïve explosion de joie dans la plus petite salle à manger...

— Alice !... enfin !... enfin !... tu es revenue... Ah ! mon Dieu... mon Dieu, ma chère femme, si tu savais par quelles transes je viens de passer !... Enfin, enfin, tu es là... tu es là... et si tu ne nous rapportes pas tout ce qu'il nous faut, puisque tu as eu tant de mécomptes en Angleterre, tu en as bien une partie au moins ?... Et puis... et puis... tu es là, surtout !... et je respire... je n'ai plus peur...

Mais à cette explosion de tendresse, de confiance, Alice avait dû opposer tout de suite un visage désagréable, fermé et un regard bien peu affectueux sans doute : car le pauvre garçon, abaissant déjà le ton de sa voix, murmurait :

— Je t'en prie, ma chérie, ne me regarde pas ainsi... Je sais bien que tu n'aimes pas que je m'affole... ni que je te manifeste si chaudement mon amour... ma confiance... Tu ne peux pas m'en vouloir, pourtant, de te montrer combien je suis heureux.

— Tout cela peut se dire tranquillement, répliqua l'Anglaise avec une froideur qui serra la petite âme de Pauline ; et surtout cela peut se dire quand il n'y a personne pour entendre...

En même temps, elle allait fermer la porte qui faisait communiquer leur salle à manger avec la cuisine.

— Quand on a à se dire ce que nous avons à nous dire, on attend d'être seuls !

A ces mots, Pauline qui allait installer son petit couvert sur un coin de table qui se trouvait assez voisin de la salle à manger s'en fut à pas de loup à l'autre bout de l'atelier ; et, comme les bruits de voix lui parvenaient encore, elle passa dans un cabinet presque noir, une resserre où on mettait les approvisionnements.

Et elle était désolée qu'il n'y eût pas une porte pour fermer l'atelier ; mais, afin d'en faciliter la surveillance, on l'avait remplacée par une simple portière, de telle sorte que la porte de la salle à manger demeurant entr'ouverte elle ne pouvait pas ne pas entendre... Vainement elle essayait de s'absorber dans son déjeuner : des membres de phrases éclataient bientôt si vigoureux, et bientôt même des reproches, des récriminations si injustes que plus forte que sa volonté son attention était attirée... et si elle ne distinguait pas tous les mots, rien d'essentiel n'allait lui échapper de cette atroce querelle de ménage, presque la liquidation de deux existences ; car tout de suite Alice Carbury abordait la difficulté :

— Je ne rapporte pas un sou pour payer les effets qu'on t'a présentés hier !

— Comment ?... Quand on te doit peut-être plus du double en Angleterre... que tu m'as assuré qu'on nous paierait... Quand je n'ai consenti à ces crédits que sur l'assurance que tu me donnais...

— Je t'en prie, pas de querelle inutile ; nous avons fait crédit parce que nous comptions être payés... naturellement... ça arrive tous les jours dans le commerce... Mais il y a certaines clientes à qui l'on ne peut pas mettre le couteau sur la gorge.

— On me le met bien, à moi, pour me faire payer mes fournitures !...

(A suivre.)

Œuvre de l'Hospitalité de Nuit

(Fondée par le PETIT HAVRE)

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 24 Février 1888

65, Rue Jacques-Louer. – Le Havre

Souscription de 1914

2e Liste

Société Allemande de Bienfaisance, Mme veuve P. Kerdyk, Filature et Tissage de Graville, MM. E. Gosselin, notaire ; Kronheimer et Ce, chacun 50 francs.

MM. Desmarais frères, 40 francs.

MM. Napp et Ce, Tréfileries et Laminoirs du Havre, chacun 25 francs.

MM. Courtiers Anglais, Vairon Schwenn et Ce, Alfred Schmitz et Ce, de Querhoënt et Ce, Corblet et Ce, Crédit Lyonnais, A. Hasselmann, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Commerciale d'Affrètements et de Commission, Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à Vapeur, Commissaires-Priseurs, Société Anonyme Westinghouse, Leraitre et Ce, A. Blot Lefebvre et Ce, chacun 20 francs.

MM. Hartmann, notaire ; Trouvay-Cauvin, G. Robinson, Société Anonyme des Rizeries Françaises, Mme veuve Godefroy, MM. Franck Basset, Albert Martin et Ce, G. Chalot fils, chacun 10 francs.

MM. Eug. Godefroy et Ce, Saint frères, Champoud frères, René Coty, Ch. Caspar, Ed. Lang, G. Chalot, Sueur, A. Leleu et Ce. Th. Lemoine, Piedfort et fils, Fourchegu, Dr Profichet, M. Noël, Ernst, Vasse, Au Crédit Commercial, Aux Fabriques de France E. Lenoble, M. Bellenger, Victor Blum, Dr Brunschwig, chacun 5 fr.

Le Personnel de l'Ecole rue Dauphine, 5 fr. 50.

MM. Rousselin et Noquet, 4 fr.

Kursaal, 3 fr. 50.

MM. Beuzeboc, Vechter, Chatelain, Matenas, Morin, F. Malandain, O. Beuzebosc, E. Périer, chacun 3 fr.

MM. Alph. Martin, A. Roussat, F. L. Sire, A. Hemel, Bochard, Leborgne, Piessey, Cobert, Au Vieux Chêne, Domengé, J. Debray, Ve Alixence, Jakob, Méchinaud, G. Boudin, Cyrille Potier, Arsène Léconte, Gondoin, Guillermou, N. Ménard, E. Lecellier, R. Le Grand, Regnier, Delhal, Lefèvre, Grandguillot, G. Frébourg, J. Langlois, E. Perrochon, Léon Molon, E. Guéroult, Hettmann, Maillart, Marcel Hébert, Affichage Acher, M. Ford, L. Gravé, List, Léon Bauer, Anderson, Consulat d'Haïti, Duval, Consulat du Mexique, Imprimerie du XXe Siècle, Laurent, Ch. Caveng, Le Duc, Emile Binet, Lodoise, E. Girard, Electricité Industrielle, B. Gourgeau, Henry Auchapt, Debris, L. Pinchon, Le Joliff, E. Pepin, Auvray et Geffroy, Edouard Sauvage, Maze, L. Beuzebosc, Lapoulle, Pordelanne, L. Sylvain, H. Duchemin, 1 Anonyme, chacun 2 fr.

M. Jouen, Poissonnerie Moderne, Davalo, chacun 1 fr. 50.

MM. A. Paillette, F. Phads, Marx Philippe, Duval, Rieul, A. B., Fortin, Lebouis, Simon, Guibert, Bertho, Chandelier, Marie, Deschamps, Ve Yvon, Tual, Gréverie, Schuster, Lequesne, H. Clément, J. S., Le Ferre, Nicol, Verdant, Delaporte, F. Delaporte, Fouquet, Le Bouzec, Le Coadou, Poyer, Cornet, Guérard, V. Poupel, Gessalain, Mme Collombel, Paul Vaslot, Thorel, Jacobsin, Mme Choquer, Jobbin, Hardy, Morel, une Normande de passage, Basile, Parette, Savarit, Nouvel, Reine, Castels, Girard, G. B., J. Chatel, Lesauvage et Fenestre, de la Juganière, Duvernois, Liot, Y. Lenormand, Boyard Obert, Lepreux, G. Maurion, H. Bochard, Hazard, Coulon, G. Savalle, Bertheau, P. Rault, Cantais, Droguet, Claude Meyer, A. Fouquet, Solleret, H. Dubure, Monlon, E. Guérin, Raquet, Sey, M. Breteuille, Louwich, Veuve A. Bertin et fils, O. Fortin, P. Cribelier, David, Saturnin, Ch. Queruel, Hôtel des Négociants, Esnault, Emile Plumey, Cornet, Mme Vve Le Bas, MM. Stalin, Gille, Leroyer, Elie, Leftoch, I. T., Songeux, Deneulin, Fohet, Matheux, Delaune, L. Leblanc, Mlle Rathier, Lapeyre, Grosjean, Hardy, Café Prader, Hérichon, Maxim, 1 Bar, Dubos, L. Picot, E. Biette, Grandgère, Wagner, O. Shigo, Auvray, J. Devaux, Petit, G. Boyer, 8 anonymes, chacun 1 franc.

MM. Delaune, Mariole, Persu, Lejeune, Ebstein, Gosselin, Gay, Pons, François André, Savalle, Le Goff, Manach, Debaye, Queguiner, Tréguilly, Jaouen, Couture, Le Pallée, Levot, Froye, Lecharles, Poulain, Auger, Lecour, André, Le Cornec, D. Moulin, G., Degrize, Henry, Le Diagon, Leulier, Mlle Choquer. Maurice Barel, Mme Geullon, L. Despy, Samzun, Ropert, Wannier, Pennec, J. Etienne, M. Saunier, Bernard, Couturier, Coulon, Carn, Bardouet, Rehel, Couillard, Lecourt, Charlies. Mme Daniel, Ville, Tassel, Pelletier, Saunier, Lemestre, Voiton, M. His, A. Delhal, A. Salin, Avril, Agence Nouvelle d'Affichage, J. Lefebvre, Mme veuve Colomb, MM. Legros, Saunier, Carteret, Cliquet, Mme veuve Dève, MM. Alexandre, J. Denis, S. M., Hubert, Renout, Friboulet, Laurent, Rerouauton, Bondeville, Lavenu, Fouesil, Fromont, V. Levillain, Laviec, Le Pelletier, Dumont, Cuiller, James, Poussier, E. L., Dragon, Le Couturier, Ribeyre, Taigny, Verdan, Février, Thévenard, A. Maletras, Truel, L. Leleu, G.-D. Quoist, M. Petit, J. Soffer, 12 Anonymes, chacun 0 50 c.

1 Anonyme, 0 45 c.

M. Martin, Mme Chapulain, 2 Anonymes, Kermeis, Cécile, chacun 0 30 c.

MM. Daudry, Vadet, Joseph Richer, Cojean, Lintauf, Acher, Renaud, Mme Le Moal, M. Lecouteux, Mme Richard, M. Le Coz, Gustave, Baucher, Le Goz, S. Jore, Bouteleux, Banse, Belloncle, Liquida, Delaune, Haratte, Lecroissey, Cabaret, A. Tirard, 7 anonymes, chacun 0 fr. 25.

Mme Lecombe, MM. Shostel, Maryon, Tollemer, chacun 0 fr. 20.

M. Thoumine, 0 fr. 10.

Montant de la 2e liste	F.	1.169 40
Liste précédente		2.388 45
Ensemble	F.	3.557 85

Les souscriptions sont reçues dans les bureaux du journal *Le Havre*, 112, boulevard de Strasbourg.

Les dons en nature sont également recueillis au siège de l'Œuvre, 65, rue Jacques-Louer.

Retraite militaire

Voici l'itinéraire de la retraite militaire qui aura lieu demain samedi 7 février (itinéraire no 4, 4e canton) :

Départ : Rond-Point, rue de Normandie, boulevard de Graville, rues Massillon, Hélène, de Tourville, Casimir-Delavigne, Lesueur, Hôtel du Gouverneur, Caserne Kléber.

L'Affaire Durand

La Chambre criminelle de la Cour de cassation s'est occupée hier après-midi du cas de Jules Durand, ancien secrétaire général de la Chambre syndicale des charbonniers du Havre, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure pour complicité dans l'assassinat de l'ouvrier charbonnier Dongé.

Durand, en faveur de l'innocence de qui une campagne a été entreprise, et qui a bénéficié de plusieurs mesures gracieuses, est devenu fou, on le sait. Il est actuellement interné. Mais une demande de revision du procès de Rouen a été introduite en sa faveur.

C'est cette demande qu'examine la chambre criminelle de la Cour suprême.

Contrairement aux conclusions du conseiller rapporteur, le procureur général a conclu à la cassation sans renvoi de l'arrêt de condamnation.

Après plaidoirie de Me Mornard, la Cour suprême a décidé qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'état de choses actuel, la santé de Durand étant ce qu'elle était déjà à l'époque du prononcé du premier arrêt.

L'aviateur Poirée au Havre

Nous avons annoncé que l'aviateur Poirée qui pratique le looping aérien, viendra s'exhiber à Fécamp et à Yvetot.

C'est le dimanche 15 mars que M. Poirée s'exhibera à Fécamp.

La veille, il viendra d'Evreux au Havre, par la voie des airs, pour gagner le dimanche matin Fécamp, où il volera sur l'hippodrome de la côte de la Vierge.

LA TRAGÉDIE DE LA REMUÉE

La justice poursuit ses investigations pour découvrir le coupable

La découverte du fusil, faite il y a quelques jours, par un jeune domestique de ferme, sur la route de Lillebonne qui longe la ferme de M. Feuillet, a remis en mémoire de tous les habitants de la contrée les circonstances du triple assassinat de la Remuée.

Au moment de la première enquête le Parquet du Havre avait eu à vérifier près de trente pistes diverses fournies, soit par des racontars, soit par des lettres ou autres moyens qui, chaque fois, désignaient un coupable.

Aujourd'hui que l'on a appris la découverte de l'arme du criminel, il est plus facile encore de préciser les accusations. Celui qui avait un fusil autrefois et qui ne le montre plus jamais à l'heure actuelle pour la simple raison qu'il s'en est déssaisi devient un sujet tout indiqué à la surveillance de la justice !

Aussi des accusations nouvelles ont-elles été reçues ces jours-ci au parquet du Havre. On designe sans prouver, toutes les hypothèses pouvant être émises dès lors qu'on agit de façon anonyme, et c'est le généralement le cas, aussi le rôle des magistrats est-il particulièrement délicat et difficile.

Malgré cela, il est inutile de dire que toutes ces indications nouvelles sont ou seront scrupuleusement vérifiées, ainsi que le furent les premières au cours de l'hiver dernier.

M. Barnaud, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a constitué un nouveau dossier qui permettra peut-être de connaître la vérité un de ces jours.

Le fusil de l'assassin a été remis à un armurier-expert, M. Boudin, rue de Paris. Ce dernier a reçu l'arme telle qu'on l'avait découverte, maculée de boue, tachée de rouille. Il s'est astreint à un nettoyage méticuleux et ses observations ont été consignées en un rapport qui a été remis, en même temps que l'arme, au cabinet du magistrat enquêteur.

Elle s'y trouvait hier après-midi encore et devait être expédiée le soir à Saint-Etienne.

Ce fusil a été fabriqué à la manufacture d'armes de Saint-Etienne et, comme dans cet établissement national les registres subsistent de longue date, il sera facile — c'est du moins ce que l'on suppose — de savoir par le numéro qu'il porte, quels en furent les divers possesseurs.

Mais en dehors de cette indication précieuse, certaines particularités de la crosse — celle-ci était consolidée avec de la corde, — de la platine, du canon, ont été remarquées et soigneusement notées par l'expert. Elles constitueront d'utiles renseignements pour les contrôles futurs.

Cette arme, à n'en pas douter, s'est trouvée, en dernier lieu, entre les mains d'un braconnier. Un chasseur capable de payer les frais d'un permis ne se serait pas servi d'une arme en aussi mauvaise condition. Le culot de la cartouche de 20, trouvé le jour du crime dans la cour de la ferme Bobée, s'adapte parfaitement aux défectuosités constatées à la chambre de l'arme. Celle-ci est donc bien celle dont s'est servi l'assassin de la famille Bobée. Elle constitue donc une trouvaille précieuse en attendant la découverte du coupable lui-même.

***

Certes la découverte de l'assassin demeure chose malaisée et, si l'affaire n'était aussi grave peut être serait-on tenté d'espérer, comme pour l'assassinat de M. Cadiou à Brest, qu'une somnambule vint aussi assister la justice dans ses investigations.

La chose, pour extraordinaire qu'elle paraisse n'est cependant pas invraisemblable et, disons plus, l'intervention d'une somnambule a procuré un moment aux magistrats chargés de rechercher l'assassin de la famille Bobée, des indications qui n'ont, malheureusement, donné aucun résultat.

On nous permettra, pour ne pas nuire aux efforts de l'instruction, de ne pas dire quelle était la nature des déclarations, d'ailleurs assez vagues, de la somnambule.

Ce qui est indiscutable c'est que cette femme, qui habite Rouen, a fourni au chef de la brigade mobile qui était allé, lors de la première enquête recueillir ses déclarations, des renseignements qui, pour être incomplets, auraient pu cependant présenter un réel intérêt.

Certes ces renseignements n'étaient pas le résultat d'une science divinatoire. Ils avaient une origine beaucoup plus normale, et la voici : Fréquemment Mme Bobée allait à Rouen et alors elle rendait visite à la pythonisse. Celle-ci, tout naturellement, afin de pouvoir satisfaire sa cliente, avait soin, par des questions habilement présentées, de se renseigner sur le genre d'existence de la famille de son interlocutrice et sur ses relations. Mme Bobée révéla à la devineresse certains détails de sa vie, et c'est sur ces détails — faibles indices — que la justice dut un moment, faute d'autre indication plus sérieuse, orienter ses recherches.

Les personnes qui n'admettent que les choses positives s'étonneront peut-être qu'on ait prêté l'oreille aux propos de la prétendue devineresse.

Et cependant rien n'était plus logique. Les magistrats n'ont-ils pas l'impérieux devoir de découvrir le misérable assassin ? Ils n'ont donc pas le droit, jusqu'à ce qu'ils aient acquis la preuve certaine, indiscutable, de négliger le moindre fait, le plus petit indice pouvant leur permettre de découvrir l'auteur du triple crime.

Les propos de l'oracle ne constituaient malheureusement pas une base d'investigations suffisamment précise. La découverte du fusil, apparaît au contraire comme un fait extrêmement intéressant.

Puisse-t-il permettre de fixer les soupçons et confondre le coupable !

C'est ce que tout le monde souhaite ardemment.

Un Œuf phénomène

Mme Chauvin, demeurant boulevard Sadi-Carnot (Cité Chauvin) a la bonne fortune de posséder dans son poulailler une poule qui lui donne des produits vraiment exceptionnels.

Cette poule, née le 21 mai dernier, ne se contente pas de pondre tous les jours et d'offrir tous les quinze jours des œufs dotés de deux « poulettes », elle produit aussi des œufs vraiment exceptionnels.

Hier, elle a déposé dans sa niche un œuf pesant à lui seul 170 grammes.

Cet œuf phénomène mesure 20 centimètres de tour dans sa plus grande dimension, et 18 centimètres de circonférence dans le sens transversal.

Nouvelles Maritimes

Nos Transatlantiques

Les steamers français *La-Savoie* et *Niagara* partiront du Havre le 7 février, à 17 heures, du bassin, pour New-York.

A bord de *La-Savoie*

Le paquebot transatlantique *La-Savoie*, venant de New-York, est entré au port mercredi après-midi.

Ce steamer avait à son bord 420 passagers, dont 52 de 1re classe, 39 de 2e et 329 de 3e.

Parmi les passagers de 1re classe se trouvaient M. le comte San-Esteban de Canongo, secrétaire d'ambassade d'Espagne à Washington, Mme et Mlle M.-F. Baldensperger ; le comte et la comtesse Gulinelli.

M. Juan-Sanchez Azcona, l'un des principaux lieutenants du général Carranza, chef de la révolution mexicaine, se trouvait également, ainsi que nous l'avions annoncé, ces jours-ci, parmi les voyageurs.

M. Azcona, qui vient exécuter une mission diplomatique en Europe, était accompagné des membres de sa famille : Mme Juan-Sanchez Azcona, Mlles Leoncia et Marg. Azcona, M. Juan-Sanchez Azcona junior et M. Hector Azcona.

Ces voyageurs ont pris le train pour Paris dans la soirée.

La-Savoie apporte dans ses soutes à valeurs 40 barils d'or, représentant 10 millions 500,000 francs, destinés à une banque de Paris.

Le *Mississipi*

Le steamer français *Mississipi*, venant de New-Orleans, a été signalé à Barfleur, hier, à 11 h. 20, et est entré au port vers 4 h. 1/2 de l'après-midi.

Le Chalutier l'*Europe*

Le grand chalutier à vapeur l'*Europe*, du port de Boulogne, a pris place hier soir dans une des petites formes de radoub, à la place de la drague suceuse *Triton*, de Rouen.

L'*Europe*, qui est doté de la T. S. F., subira une réfection des peintures de sa carène avant de partir pour la grande pêche.

L'Escadre Anglaise à Cherbourg

On sait que la troisième escadre cuirassée anglaise de la Manche arrivera à Cherbourg mardi prochain, et séjournera sur rade jusqu'au 16 février.

L'amiral Baily, commandant cette force navale, vient de faire connaître au maire de Cherbourg qu'il ne peut accepter de fêtes pour lui et ses équipages, des raisons de service l'en empêchant. Il prie qu'on considère la visite de l'escadre anglaise comme absolument privée. Cependant l'amiral informe que, chaque jour, quelques-unes des unités navales sous ses ordres pourront être visitées par la population de Cherbourg, et, autant que possible, des permissions seront données aux équipages pour se rendre à terre. L'amiral ajoute : « Nul doute que ces visites n'inspirent une grande amitié des deux côtés. » Par ailleurs, les officiers de la garnison et de la marine organisent un dîner qui sera offert à leurs collègues de l'escadre anglaise.

La Navigation Fluviale

On nous signale que le service du balisage qui avait dû être interrompu à cause des complications déterminées par la gelée a été complètement rétabli dans la Basse-Seine.

Pour l'Amazone

Le steamer allemand *Galatia*, allant de Hambourg à Rio-Grande du Sud, qui avait fait escale au Havre mardi, a repris la mer hier.

On sait que ce navire remorque le chaland *Saba*, construit à Hambourg pour le service de l'Amazone.

Un Vapeur en Feu

On a reçu de la Nouvelle-Zélande des dépêches très détaillées signalant que le vapeur *Moa*, se rendant de Wellington à Wanganui avec un chargement de benzine, a pris feu dans la nuit, à 5 milles environ du port destinataire.

L'incendie paraît dû à une explosion. Un matelot, qui était assis près d'une écoutille à l'arrière du bâtiment, a été tué sur le coup. Les flammes se propageant avec une rapidité extraordinaire ont enveloppé de suite tout le bâtiment, de la poupe à la proue, montant à l'assaut des mâts et éclairant toute la baie de lueurs rougeoyantes.

L'équipage surpris n'a pas eu le temps de mettre à la mer les canots qui commençaient à brûler. Les hommes ont arraché les bouées qu'ils ont jetées sur les flots, toutes les planches et morceaux de bois qu'ils ont pu se procurer, et ont sauté par-dessus bord. Peu de temps après, ils étaient tous recueillis sur l'*Arupawa*, qui se trouvait à un mille de là, mais tout d'abord n'avait pu se rapprocher en raison de la chaleur intense. Fait intéressant à noter, ce dernier navire avait lui-même un chargement de benzine.

Le *Moa* avant de couler s'est ouvert par le milieu. Des lueurs roses et bleuâtres étendues sur un grand rayon illuminaient alors la mer et la terre.

Mort en Mer

Le matelot-graisseur du steamer *Caraïbe* Yves-Marie Quinquis, né le 16 décembre 1867, à Plouazel, inscrit maritime au Conquet, est décédé le 26 janvier à bord du steamer *Vénézuéla*, qui le rapatriait, malade. Son corps a été immergé le 27.

Commande de Navires

La Compagnie des Messageries Maritimes va mettre en chantier le *Général-Duchesne* ; ce navire sera destiné à l'Océan Indien.

Changements de Dénomination

Aux termes d'un décret du président de la République, qui vient de paraître à l'*Officiel*, seront attribués :

1o Le nom d'écluse Quinette de Rochemont à l'écluse à sas construite au port du Havre en vertu de la loi du 19 mars 1895 ;

2o Les noms d'écluse Vétillart et de bassin Vétillart, respectivement, à l'écluse à sas construite au même port en vertu de la loi du 2 août 1904, et au bassin maritime compris entre les ponts numéros 4 et 5 du canal de Tancarville au Havre.

Le Steamer *Ville-de-Chalon*

Le steamer français *Ville-de-Chalon*, affecté au service des travaux du port, qui était parti du Havre le 3 février pour Barfleur, est rentré en relâche le 4 février dans l'après-midi.

Il a repris la mer hier après avoir fait une réparation à son moteur.

Pour empêcher l'huître portugaise d'envahir nos côtes

M. Edmond Perrier, directeur du Museum d'histoire naturelle, a fait, au nom de M. Dantan, une communication très intéressante pour les ostréiculteurs.

On sait qu'à la faveur d'un naufrage, l'huître de Portugal, de qualité notoirement inférieure, s'est implantée dans le bassin d'Arcachon, où elle se substitue désastreusement à l'huître ordinaire, beaucoup plus savoureuse et appréciée. L'on pensait que ladite portugaise ne pourrait pas envahir les côtes bretonnes. C'est une erreur, et il faut maintenant parer à cet inconvénient.

M. Dantan en fournit le moyen aisé : alors que l'embryon de l'huître ordinaire se développe à l'intérieur de la coquille, celui de la portugaise, d'humeur plus vagabonde, va tout de suite se fixer sur les collecteurs, c'est-à-dire les fascines, les pieux, les tuiles qui servent à recueillir le « maissin ». Mais cette larve ne se complaît qu'à la surface et il suffit, en conséquence, d'enfoncer, d'immerger suffisamment les collecteurs pour entraver complètement son développement. Et ainsi l'huître de Portugal ne serait plus à craindre.

THÉ CHAMBARD Le Meilleur Remède de la CONSTIPATION

Accidents sur la Voie ferrée

Un tamponnement en gare de Serquigny

Dans la nuit de mardi à mercredi, un accident s'est produit en gare de Serquigny.

Un train de marchandises allant de Serquigny à Rouen, a été, par suite d'une erreur d'aiguillage, dirigé sur une voie de garage. Sur cette voie était une rame de plusieurs wagons en stationnement.

Quand le mécanicien s'aperçut de l'erreur, il voulut arrêter son train, mais il était déjà trop tard. Le train de marchandises tamponna la rame de wagons qui tous furent culbutés sur le remblai. Neuf d'entre eux ont été complètement démolis, tant le choc avait été brutal.

Par suite de cet accident, la voie des trains allant vers Rouen s'est trouvée obstruée.

Les mesures ont été prises aussitôt pour assurer un service à voie unique, en attendant le rétablissement de la circulation normale.

***

Un Homme tué par un train

L'accident que nous venons de rapporter n'avait produit que des dégâts matériels sur la voie, mais il devait, quelques heures plus tard, être la cause indirecte de la mort d'un homme.

M. Léopold Brice, surveillant au chemin de fer, et qui doit assurer le service régulier entre La Rivière-Thibouville et Serquigny, venait pour prendre son travail vers sept heures du matin. Comme il demeure à Fontaine-la-Sorêt, il s'était rendu jusqu'à La Rivière-Thibouville où il avait quitté sa femme qui se rendait à Brionne pour travailler à l'usine de MM. Duret et fils.

M. Brice ignorait l'accident qui s'était produit à Serquigny et qui avait nécessité l'organisation d'un service à voie unique. Suivant son habitude il suivait la ligne de Rouen à Serquigny. Bientôt arriva un train de voyageurs allant de Serquigny à Rouen. Le mécanicien siffla. Mais le surveillant, qui n'attendait pas de train derrière lui sur la voie qu'il suivait, ne fit pas attention au sifflet.

Le mécanicien essaya d'arrêter, mais en vain ; M. Brice fut donc heurté et renversé par la locomotive du train. Lorsqu'on le releva, on constata que la tête avait été broyée ; la mort avait dû être instantanée.

Le chef de gare de la Rivière-Thibouville prit les mesures nécessaires pour faire transporter le corps de la victime à son domicile.

M. Brice était âgé de 36 ans. C'était un employé très estimé de ses chefs.

Les Tableaux-Réclame et les Calendriers

La maison L. Violet, toujours soucieuse des intérêts de sa nombreuse clientèle, croit devoir l'informer que les tableaux-réclame et les calendriers concernant son produit le « Byrrh », qu'elle fait distribuer dans les établissements de consommation, continuent à ne pas être assujettis au droit de timbre, puisqu'ils ne portent pas l'indication du lieu de fabrication.

Elle a pensé que cette précision pouvait être utile, au moment où le commerce de détail se préoccupe, à juste titre, de l'interprétation à donner à l'article 2 de la loi de finances du 30 juillet 1913, en ce qui concerne le droit de timbre sur les affiches apposées dans un lieu couvert public.

En effet, les nouvelles dispositions n'ont aucunement modifié la portée de l'article 22 de la loi du 8 avril 1910, lequel dit que : « Sont considérés comme enseignes, et exemptés du droit de timbre les affiches et tableaux annonces apposés à l'intérieur d'un établissement où le produit annoncé est en vente, ou à l'extérieur, sur les murs même de cet établissement ou de ses dépendances, *lorsque les affiches ou tableaux-annonces ont exclusivement pour objet d'indiquer le produit vendu.* »

Par suite, les tableaux, calendriers, bandes-annonces, sur lesquelles figurent simplement le nom du produit sans l'adresse, tels ceux du « Byrrh », continueront, comme par le passé, à ne pas supporter le timbre.

La maison Violet se fait un devoir de signaler cette particularité à ses clients afin que ceux-ci n'aient pas à se préoccuper de la taxe pour les réclames du « Byrrh » apposées à l'intérieur des établissements de consommation, puisque celles-ci, par leur libellé même, se trouvent exonérées.

Accident du Travail

En procédant à la pose d'une affiche dans la rue d'Etretat, un ouvrier, Alfred Bénard, âgé de 41 ans, demeurant rue Gustave-Lennier, no 5, est tombé de l'échelle sur laquelle il était monté.

Il s'est fait ainsi plusieurs contusions qui ont nécessité son transport à l'Hôpital Pasteur.

Chute sur le sol

Par suite d'une glissade sur le sol, un nommé Jules Barbarey, âgé de 43 ans, journalier, demeurant 35, rue des Viviers, est tombé et s'est blessé à l'arcade sourcilière. Il a été transporté à l'Hôpital Pasteur.

M MOTET, DENTISTE, 52, r. de la Bourse-17, r. M.-Thérèse

Sans Effraction

Depuis quelque temps, Mlle Madeleine Heuzé, âgée de 21 ans, domestique chez Mme Urdons, restauratrice, rue de la Comédie, no 5, remarquait que l'argent qu'elle avait placé dans une petite boîte placée dans sa malle disparaissait par petites sommes. C'était tantôt un franc, tantôt deux francs, mais jamais aucun désordre, ni la moindre trace d'effraction. Les voleurs avaient une bonne clef, tandis que Mlle Heuzé cherchait la clef du mystère, et cela d'autant plus que lundi dernier, elle constatait encore que trois chemises et un pantalon qu'elle avait placés sur sa malle étaient disparus.

Elle épia les gestes de ses voisines qu'elle soupçonnait, les nommées Germaine-Yvonne Lefur, âgée de 18 ans, et Marie-Charlotte Lecoq, âgée de 20 ans, toutes deux locataires d'une même chambre située sur le même palier.

Mlle Heuzé fit part de ses soupçons aux agents Leprat et Benoist qui allèrent interroger les filles Le Fur et Lecoq. La dernière avoua les faits et fut conduite au commissariat de la Sûreté. La fille Le Fur montra plus de résistance pour se reconnaître coupable. Elle commença par insulter les agents et fit rébellion lorsqu'on l'emmena.

Revenue à de meilleurs sentiments, elle finit tout de même par reconnaître qu'elle avait pénétré dans la chambre de Mlle Heuzé avec sa complice et qu'elle avait vendu la chemise pour 3 fr. 75 à une femme L..., demeurant rue du Grand-Croissant en lui disant qu'elle venait de les voler au Grand-Bazar.

La femme L... reconnut avoir acheté les chemises, mais sans savoir qu'elles provenaient d'un vol.

M. Bataillé a définitivement inculpé les filles Le Fur et Lecoq de vol et la femme L... de complicité par recel.

Vol à Bord

Un vol de tasses et de soucoupes ayant été constaté à bord du steamer *Palacia*, amarré au quai de Nouméa, trois journaliers qui avaient travaillé à bord dans l'après-midi, mardi, furent arrêtés à la cessation du travail, vers six heures.

Ils se nomment Marcel Guillemard, âgé de 25 ans, demeurant rue du Grand-Croissant, 19 ; Jules Realan, âgé de 44 ans, demeurant rue Saint-Jacques, 38 ; Léon Busy, âgé de 32 ans, demeurant rue Beaulieu, à Sanvic.

M. Guillaume, commissaire de police de la deuxième section, a ouvert une enquête.

Une Rixe

Une bataille rangée avait lieu mardi soir, vers minuit, dans la rue d'Edreville, entre plusieurs soutiers plus ou moins avinés.

Au cours de la querelle, un nommé Courtet Corentin reçut une coup de couteau à la tête qui lui occasionna une entaille superficielle.

La police étant intervenue, un nommé Pierre Buquen, âgé de vingt-cinq ans, soutier, demeurant rue Dauphine, 32, fut arrêté comme auteur du coup de couteau. Il a été mis à la disposition de M. Guillaume, commissaire de police de la deuxième section.

Voyageur sans Billet

Adrien Mortreux, âgé de dix-sept ans, commis épicier, domicilié à Neuilly-Plaisance, rue Clémentine, 15, a été arrêté mardi soir et conduit à la disposition de M. Meunier, commissaire de police à Rouen, pour être venu par le train du Havre à Rouen, sans acquitter le prix de son voyage.

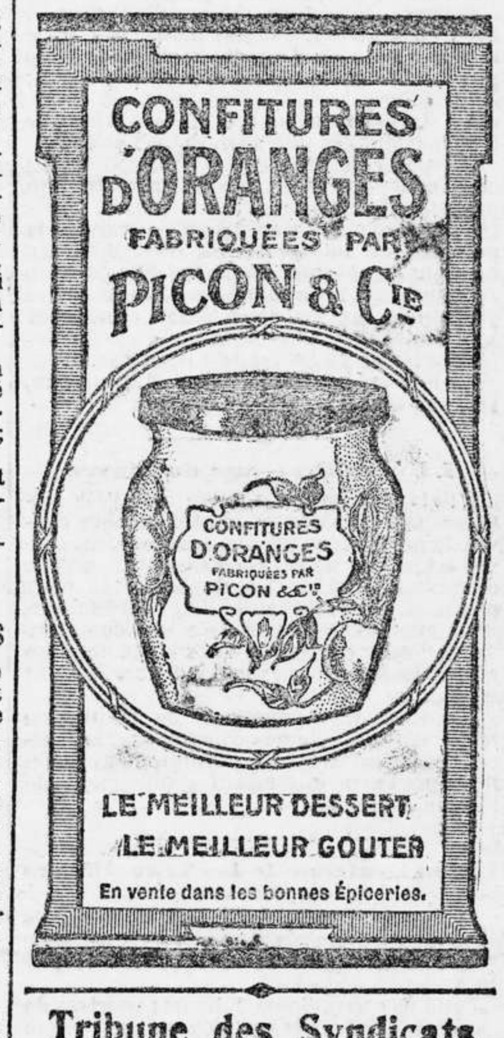

Tribune des Syndicats

Chambre Syndicale Typographique Havraise. — Dimanche prochain 8 février, perception des cotisations, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, au siège social, 4, rue Edouard-Larue.

Réunion du Comité le même jour, à 11 heures du matin. Les sociétaires qui auraient des réclamations à présenter au Bureau ou des propositions à formuler en vue de l'assemblée générale qui aura lieu fin courant, sont instamment priés de venir les déposer à cette réunion.

Conférences et Cours

Société d'Initiative d'Enseignement Scientifique par l'Aspect

Chargé plusiers fois de missions en Russie, M. Pierre Chasles, auditeur à la Cour des Comptes, conférencier de l'Ecole des Sciences Politiques, qui obligeamment veut bien remplacer M. V. Du Bled, dont la causerie est remise à une prochaine campagne, nous convie à visiter ce soir, en sa compagnie : *La Finlande et les Finlandais.*

Grâce à de nombreuses projections photographiques rapportées de ses voyages, M. Pierre Chasles évoquera le *Pays aux mille lacs*, l'étrange beauté des nuits blanches pendant l'été boréal, les mœurs originales de ce petit peuple si peu connu et qui mériterait tant de l'être.

Profondément civilisé, le peuple finlandais n'a pas peur des innovations les plus hardies ; c'est ainsi qu'au parlement d'Helsingfors siègent des « *députées* ». Mais, surtout, il a défendu, avec une admirable énergie, sa constitution autonome, violée par le colosse russe. La France qui a toujours soutenu les droits des petits peuples opprimés, doit suivre attentivement ce qui se passe en Finlande, sans d'ailleurs perdre de vue les intérêts légitimes de la grande nation amie et alliée.

Les portes de l'Hôtel des Sociétés ouvriront à 8 h. 1/4 et la conférence commencera à 8 h. 3/4 très précises, de manière à permettre aux personnes éloignées de pouvoir profiter du passage des tramways.

Comme d'habitude, M. G. Serrurier, vice-président-fondateur, sera présent de 5 à 6 heures, à la disposition des personnes qui auraient besoin de renseignements pour l'inscription de nouveaux membres adhérents.

On peut aussi s'adresser à M. Dubois, gérant, à partir de 9 heures du matin.

20 février 1914 : *Autriche-Hongrie*, par M. René Pinon, agrégé d'histoire, professeur à l'école des Sciences politiques, rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Communications Diverses

Ligue Coloniale Française (Section du Havre). — M. Em. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 7 février, de 11 h. 1/2 à midi 1/2, dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

Liste des Objets trouvés dans la Salle du Théâtre-Cirque Omnia. *(Fin d'année 1913 et janvier 1914).* — 10 paires de gants, 60 gants dépareillés, 4 mouchoirs, 2 couteaux, 2 clefs, 2 livres de messe, 6 portefeuilles, 1 boîte de poudre de riz, 3 paires de binocles, 5 broches, 2 épingles de cravate, 1 bouton de manchette, 1 bracelet d'enfant, 4 portemonnaies, 2 porte-pompon, 1 stylo, 1 pipe, 1 porte-cigarette, 1 cure-ongles, 11 épingles à chapeau, 1 étui à cigarettes, 1 paire de jumelles, 8 sacs à main, 1 voilette, 1 paire de caoutchoucs, 2 bérets, 1 casquette, 3 polos, 8 cache-nez, 2 cache-cols, 2 cravates, 4 foulards, 2 écharpes, 4 fourrures, 8 queues de fourrures, 1 croc, 1 chaînette de cou, 6 parapluies, 1 ombrelle, 3 cannes, 1 pardessus.

Cylindrage des Routes

Voici l'état indiquant les sections de routes où des travaux sont à prévoir, du 10 au 14 février 1914 :

No 134, La Remuée et St-Romain, du 59 kil. 3 au 60 kil. 4, du 9 au 10 fév. ; no 134, St-Romain, du 62 kil. 9 au 63 kil. 3, du 11 au 12 fév. ; no 80, Saint-Romain, du 7 kil. 8 au 8 kil. 3, du 13 au 14 fév.

TIRAGES FINANCIERS

Du 5 Février 1914

Ville de Paris

Emprunt 1875

Le no 230 442 est remboursé par 100,000 francs.

Le no 347,789 est remboursé par 50,000 francs.

Les numéros 465,809, 76,640 et 382,048 sont remboursés chacun par 10,000 francs.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs : 84,078 — 191,013 — 338,644 — 456,515.

Les 25 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

1.742	203.591	371.954	466.369	313.275
176.227	343.787	437.076	83.252	395.527
324.167	430.510	82.387	312.277	161.272
448.149	69.483	254.226	392 030	323.290
12.716	215.482	381.959	145.829	404.695

Emprunt 1912

Le no 582,168 est remboursé par 50,000 francs.

Le no 435,301 est remboursé par 10,000 francs.

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

22.289	62.486	406.284	547.916	648.768

Les 35 numéros suivants sont remboursés chacun par 500 francs :

63.210	318.3'0	616.029	254.061	508 367
184.202	466.996	420.374	435.369	709.880
305.349	549.156	229.628	500.153	480.884
461.551	112.518	405.714	708.726	299.741
541.113	198.294	493.924	119.718	447.778
84.065	308.256	708.428	234.399	523.021
184.216	490.506	119.129	410.263	717.280

Crédit Foncier de France

Communales 1879

Le numéro 19,764 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 32,757 est remboursé par 25.000 francs.

Les 6 numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs :

73.228	835.571	607.372	120.758
	277.751	591.327	

Les 45 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs.

4.743	309 026	978.723	157.857	508.065
419.221	481.018	440.441	97.889	81.049
399.430	891.331	73.889	242.242	144.819
55.510	210.917	796.374	506.826	195.973
600.049	179.146	820 080	7.628	328.449
182.723	461.320	582.070	259.418	542 378
781.553	851.288	930 205	534.992	588.210
318 622	1.348	929.378	764.330	289.928
650.143	267.086	518.418	687.031	749.116

Communales 1880-1884

Le numéro 484,409 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 6,651 est remboursé par 25,000 francs.

Les 6 numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs :

988.279	386.396	806.101	981.239
	140.089	676.016	

Les 45 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

242.197	319.089	282.790	929.936	526.529
200.812	306.027	314.536	592.284	442 351
490.785	884.286	786 807	369.700	613.001
880.772	870.279	892.324	141.768	387.596
892.585	951.815	190.169	809.163	567.155
941.243	397.739	741.839	437.450	111.305
175.532	393.926	283.107	186.901	119.168
143.614	487.047	500.066	806 336	740.347
215.915	339.274	65.302	626.372	128.313

Communales 1891

Le numéro 864,137 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 450,640 est remboursé par 10,000 francs.

Le numéro 570,627 est remboursé par 5,000 francs.

Les 20 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

457.160	678.459	440.061	189.325	476.811
295.177	541 874	94.714	1.541.476	781.437
520.888	303.519	2.216	875 688	517.049
360.139	790.913	750.248	826.976	231.296

Communales 1889

Le numéro 387,286 est remboursé par 150,000 francs.

Le numéro 496,404 est remboursé par 5,000 francs.

Les vingt numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs.

121.663	393.346	323.834	320.429	302.548
235.811	444.589	173.955	407.323	326.667
472.008	41.794	427.089	333.829	387.161
25.809	2.497	54.545	186.640	306.253

Foncières 1909

Le numéro 405,958 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 675,345 est remboursé par 10,000 francs.

Les 10 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

363.074	579 660	563.684	1.070.273	837.818
318.318	295.471	149.065	1.077.527	388.742

Les 60 numéros suivants sont remboursés chacun 500 francs.

840.013	1.397.348	353.277	1.148.556	1.250.292
1.296.093	268.396	514.616	276.391	1.374.811
867.337	1.320.521	716.996	1.120.419	1.026.209
745.780	937.777	1.251.745	1.459.519	1.072.061
318.380	474.558	493.074	1.350.595	126.917
1.140.379	1.266.404	828.081	10.123	1.463.378
46.689	374.334	909.411	193.917	627.279
643.878	1.404.540	1.290.140	202.750	986.793
737.594	432.336	280.685	40.269	1.353.287
960.613	244.616	232.608	1.227.762	779.724
88.535	79.553	995.019	488.718	1.479.702
1.047.805	251.458	104.195	1.397.771	184.169

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone no 220.*

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Vendredi

Langue Française (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Calligraphie (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale), de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Arithmétique (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale), de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Dactylographie. — De 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Allemand (Prof. M. Fritz, de l'Ecole Supérieure de Commerce), 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 3e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Anglais Usuel (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1re année (Section B) de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Anglais Commercial (Prof. M. Gibbs). — 3e année, De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Arithmétique commerciale (Professeur M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale) — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Société de Secours Mutuels du Personnel de la Société Havraise de Manutentions Maritimes. — Paiement des cotisations : samedi 7 février, de 6 à 6 h. 1/2, au siège social, Hôtel de Ville, salle A ; samedi 14 février, de 5 h. 1/2 à 6 heures, aux Hangars M et 5.

MM. les membres du Bureau sont avisés qu'une réunion de Bureau aura lieu le vendredi 6 février, à l'Hôtel de Ville, siège social, salle H.

Œuvre des Vieux Militaires (Section du Havre). — Réunion générale samedi 7 février, à 8 h. 1/2 du soir, Hôtel de Ville, salle A : Payement des cotisations, questions diverses.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

Société amicale des Champenois, Lorrains et Alsaciens. — Le banquet annuel de cette Société aura lieu le samedi 21 février courant, à 8 heures du soir, dans les salons de la Grande Taverne, rue Edouard-Larue.

Le prix du banquet, auquel les dames sont tout particulièrement invitées, est fixé, comme l'an dernier, à 5 francs par tête.

Des cartes seront déposées jusqu'au vendredi soir 20 février chez MM. Bourguignon, tailleur, rue de la Comédie ; Frairot, coutelier, rue de Paris, et au Bar Automatique, place de l'Hôtel-de-Ville.

Aucune adhésion ne pourra être reçue dans la journée du samedi.

Le banquet sera suivi d'un bal pour lequel chaque convive recevra en prenant sa carte de banquet une invitation dont il pourra faire bénéficier une famille amie, la lettre d'invitation devant servir de carte d'entrée à sa famille directe.

Société de Secours Mutuels des Ouvriers de la Manutention de la Compagnie Générale Transatlantique. — MM. les membres du Conseil d'administration sont invités à assister à la réunion de Bureau qui aura lieu le samedi 7 février, à 8 heures du soir, Cercle Franklin.

Société de Secours mutuels en nature « Le Pain Mutuel » siège social, 42, rue Lemaistre. — La permanence est ouverte du 5 au 10 février, de 2 heures à 6 heures du soir, sans prolongation.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Emile-Zola. — Aujourd'hui à 9 heures précises du soir réunion du Conseil d'Administration en vue de l'organisation de la fête du 8 février.— Présence urgente,

Harmonie Maritime. — Ce soir, à 9 heures, répétition générale. Présence obligatoire.

L'Estudiantina Havraise. — Répétition ce soir à 9 heures.

THÉATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Association Artistique des Concerts Populaires

Rappelons que c'est ce soir qu'aura lieu au Grand-Théâtre, le 2e concert organisé cet hiver, par l'Association Artistique des Concerts Populaires.

Au programme se trouvent des œuvres de César Franck, Saint Saens, Weber et Wagner.

Cette audition est donnée avec le concours de Mlle Rose Féart, sous la direction de notre concitoyen Louis Revel.

En raison du succès toujours croissant de la *Chaste Suzanne*, l'opérette en 3 actes de MM. Antony Mars et Maurice Desvallière, la direction informe qu'il sera donné 3 représentations consécutives qui auront lieu la 1re demain samedi 7 février à 8 1/2 ; la 2me en matinée dimanche à 2 h. 1/2 ; la 3me le soir à 8 h. 1/2.

La location pour ces trois représentations est ouverte dès aujourd'hui.

Salle des Fêtes de l'Eure

Mardi 10 février, création du grand drame social *L'Enfant du Ruisseau*, 9 tableaux de MM. Albert Lambert et Meynet, qui vient d'obtenir sur la scène du Grand-Théâtre un très gros succès. Bureaux à 8 heures ; rideau à 8 h. 1/2.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

MARC ANTOINE ET CLÉOPATRE

Ce soir, à 9 heures, représentation avec le plus grand chef-d'œuvre mondial cinématographique **Marc Antoine et Cléopatre**, film Cines, de la série *Quo Vadis* ? Ce film de toute beauté remporte à chaque représentation un colossal succès par l'excellente interprétation des plus grands artistes des théâtres de Rome, ainsi que par sa merveilleuse et luxueuse mise en scène.

Le programme est complété de vues instructives, amusantes et en plus des dernières actualités du *Pathé Journal* : **Les Obsèques de M. Paul Déroulède.**

Avis : Vu l'affluence de monde, la location est ouverte dès aujourd'hui pour les représentations du dimanche.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Soirée de Gala. — Neuf Scènes nouvelles

Bibi amoureux. — La Voilette Moukère. — Les Boules de Neige. — La Très Moutarde. — La Balayeuse. — Le Vrai Corps de Balai. — Le Taxic auto de Bibi. — Les Adieux de la Semeuse. — La Maison du Douanier.

Le Havre sous la Neige, décor nouveau de M. Roussat, représentant Le Havre sous la neige, décor dont on nous dit grand bien. Attendons-nous donc à une salle archicombie.

AUDITIONS DE PIANOLA

Le succès de ce merveilleux instrument, qu'une salle comble a écouté religieusement, au concert du 3 écoulé, a été si grand, qu'afin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes le représentant de la Compagnie **Aeolian** a été autorisé à donner des auditions gratuites, tous les jours, de 3 heures à 6 heures, dans les salons des **Magasins Desforges.**

Cinéma Gaumont

Tous les Cinémas parisiens viennent d'inscrire à leur programme **l'Homme qui vola**, un film sensationnel. Dans **l'Homme qui vola**, deux hommes se trouvent, par un tragique concours de circonstances, liés par un secret terrible dont la révélation peut être la perte de chacun. Cependant, les années se passent, lorsque, brutalement, le passé rejaillit, et, remettant les deux complices face à face, provoque une des situations les plus tragiques. Magistralement interprétée par la troupe dramatique des Théâtres Gaumont, cette œuvre est suivie d'un grand drame américain **le Colosse de la Mer**, drame d'une incomparable puissance qui résume un des plus gros efforts tentés en Cinéma. Sa mise en scène vraiment prodigieuse laissera le spectateur émerveillé. Cette reconstitution d'un événement maritime douloureux sera pleine d'intérêt pour les Havrais.

Vu le succès obtenu par Suzanne Grandais, la direction a tenu à inscrire un nouveau film où cette excellente artiste remplit un rôle prépondérant. Dans *Le Bijou tragique* ou *La Pierre de Sir J. Smithson* elle sera certainement très applaudie.

L'Actualité nous montrera les *Obsèques du grand patriote Déroulède.*

FRASCATI

Grande Matinée du Dimanche 8 Février

Quelques lecteurs nous ont écrit pour nous demander si les jeunes filles peuvent assister à ce concert. La réponse n'est pas douteuse. Il s'agit d'une matinée destinée, comme toutes celles organisées par la direction de Frascati, aux familles. Nous ajouterons simplement que rarement on leur aura offert un programme aussi attrayant tant par sa composition même que par le groupe d'artistes chargés de l'interpréter. *Gounod, Bizet, Léo Delibes, Audran, Léoncavallo* pour la partie chantée *Lact* et *Mesquita* pour le piano ; *Noël Laut* et *Secrétan* pour la diction ; *Berr de Turique* et *Ed. Bigot* pour la comédie : trouve-t-on souvent réunis sur une même affiche ces noms aimés du public ?

Composer le programme d'un concert est bien, mais que serait-ce sans une exécution parfaite ? La personnalité des artistes engagés par M. Meslier assure à ce programme la plus parfaite interprétation. C'est donc un délicieux après-midi en perspective pour les amateurs de belle musique et de comédies amusantes, car les deux pièces annoncées sont toutes deux charmantes.

Le prix des places est de 5 fr. et 3 fr.

La location est ouverte chez M. Hofmann, 141, rue de Paris.

L'Union Bretonne du Havre

L'Union bretonne du Havre qui s'est imposée la tâche, non seulement de faire œuvre de prevoyance sociale, mais encore œuvre artistique, nous prie d'annoncer qu'elle donnera les samedi 14 et dimanche 15 mars prochain, dans la salle de l'Hôtel des Sociétés, deux grandes soirées de gala qui comprendront l'interprétation de deux comédies d'un auteur local et une partie de concert des plus brillantes.

Nul doute que ce spectacle de famille ne retrouve auprès de nos concitoyens le succès des concerts Botrel dernièrement organisés par le si intéressant groupement de l'Union Bretonne.

Union Fraternelle des Travailleurs du Havre

Nous rappelons que l'Assemblée générale et la matinée concertante organisée par cette Société sont fixées au dimanche 8 février 1914.

Cette fête aura lieu à 2 heures précises de l'après-midi, dans la grande salle du Cercle Franklin, sous la présidence de M. G. Ancel, député.

Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Emile-Zola.

Le nombre des chaises pour le concert du 8 février étant limité, le Bureau ne répond que des places retenues à l'avance.

Les dames sont priées d'adopter une coiffure qui ne puisse gêner les autres spectateurs. En cas de réclamation, elles seraient invitées à se décoiffer.

Block-Notes de la Danse

L'Estudiantina Havraise

Cette société organise une sauterie offerte à ses membres, pour le dimanche 15 février, à deux heures et demie, dans les *Salons du Jardin d'Hiver*. Cette réunion sera certainement réussie et la société invite les nombreux fervents de la danse à y assister.

Bulletin des Sports

U. S. F. S. A.

Commission de Football Association

Réunion du 3 février 1914. — Présents : Bourisse, Bidaux, Pottier, Lemaitre, Bertin.

Homologation des matches du 1er février 1914.

2e série : ASFB bat USF forfait ; SAFF bat JSH 4 à 0 ; ASH contre PLG remis ex CHSA.

3e série : ASFB bat USF forfait : SAFF bat JSH forfait ; ASH bat PLG forfait. Ex CHSA.

Matches du 8 février 1914 (Matches du 21 décembre 1913).

2e série, 2 h. 30 : CHSA contre ASFB, arbitre Bance ; JSH contre AS, arbitre Lecoq. Ex USF.

3e série, 2 h. 30 : ASFB contre CHSA, arbitre Buin ; JSH contre ASA forfait de la JSH. Ex USF.

Football Association

Havre Sports contre Havre Athletic Club

Dimanche prochain aura lieu le match retour du championnat de Haute-Normandie entre nos deux grands clubs locaux.

On se rappelle que cette partie devait avoir lieu le 25 janvier dernier, mais l'état du terrain ne le permit pas.

Cette rencontre est donc définitivement fixée pour dimanche prochain sur le terrain du Havre-Sports. Le HAC ayant été battu par le FCR n'a plus aucune chance pour la première place du championnat, mais une victoire dimanche prochain lui permettrait de s'adjuger la seconde devant Quevilly. De son côté, le HS fera de son mieux pour gagner afin de se classer avant Beauvoisine, mais pour cela il lui faut battre son vieux rival. La partie de dimanche sera donc d'un grand intérêt pour les deux clubs et cela fait prévoir un match chaudement disputé de part et d'autre.

Les équipes deuxième joueront sur le même terrain à 1 h. 30 la finale du championnat de seconde série. Le HS tient actuellement la tête avec un point d'avance sur le HAC et de ce fait, le match des jeunes ne le cèdera en rien au match suivant. Le gagnant de la partie sera qualifié pour disputer la Coupe Nationale, et, qui sait nous auront peut-être tout de même une équipe champion de France au Havre.

Nous donnerons demain la composition des équipes en présence.

Association Laïque Montivillonne. — Résultats du dimanche 1er février : L'ALM (1) bat l'US Fécampoise (3) par 3 buts à 0.

Dimanche 8 février, séance d'entraînement à 9 h. 30, entre les deux équipes.

Football Rugby

Havre Athletic Club. — L'équipe première du club doyen se rendant à Compiègne dimanche prochain, la seconde équipe rencontrera l'équipe première des PTT à 2 h. 1/2, terrain de Bléville. Tous les joueurs sont convoqués à 2 h. 1/4 au vestiaire.

Havre Rugby Club. — Le HRC (1) se rendra à Elbeuf dimanche prochain pour rencontrer la 1re équipe des Touristes Elbeuviens.

Les équipiers dont les noms suivent sont priés de se trouver à la gare de départ.

MM. F. Salesse, Bellanger, Ribeil, Wirz, Chardine, Cardine, Ed. Salesse, Terny, Calmettes, Lefebvre, Belloc, Lamuré, Carpentier, Bobée, Delorme.

Remplaçants : Fontsine, Jean Ribeil.

M. Nancy, manager, accompagnera l'équipe.

Cyclisme

Groupe Amical Georges Richard. — Réunion générale pour tous les membres le samedi 7 courant, à 9 heures.

Ordre du jour : Insignes ; Projets de sortie ; Paiement des cotisations ; Questions diverses. — Présence indispensable.

Tir

Société Havraise des Armes de Combat.— Réunion d'entraînement pour les membres actifs (assaut au pistolet, balles Gabet), dimanche 8 courant, de 9 à 11 heures, à l'école de garçons rue Piedfort.

Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure. — Les sociétaires sont informés que l'autorité militaire a mis à notre disposition le champ de tir du Hoc pour dimanche, de 10 h. 1/2 à 2 h. 1/2.

Des tirs à 200 mètres seront exécutés et nous comptons sur la présence de nombreux sociétaires.

Les inscrits à la préparation au brevet d'aptitude militaire sont priés d'être bien exactement sur le terrain, à 10 h. 1/4.

Pour se rendre au champ de tir, prendre le tramway de la Petite-Eure jusqu'au terminus.

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Vincennes, 6 Février

PRIX D'AIREL

Paris-Sport..... Kino, Katharina (D.).
La Liberté....... Kino, Katharina (D.).
La Patrie... ... Kaboul, Ec. Lallouet.

PRIX DE CHEVREUSE

Paris-Sport..... Hygie, Gracieux.
La Liberté...... Hygie, Gracieux.
La Patrie....... Hautain, Gracieux.

PRIX DE MARLY

Paris-Sport..... Kœur, Jachère.
La Liberté...... Kœur, Jachère.
La Patrie...... Kosciuszko, Jasmin.

PRIX D'ARPAJON

Paris-Sport..... Kaolin, Karénine.
La Liberté...... Kaolin, Karénine.
La Patrie....... Kléber, Kernével.

PRIX DE LIMOURS

Paris-Sport..... Iris (L.), Iowa.
La Liberté ...... Iris (L.), Iowa.
La Patrie ...... Ec. Olry, Iris (L.).

PRIX DE DOURDAN

Paris-Sport..... Kerillon, Keepsake.
La Liberté...... Kerillon, Keepsake.
La Patrie........ Kerillon, Kermesse.

PRIX DE MONTFORT

Paris-Sport..... L'Ingenue, Intrépide.
La Liberté...... L'Ingénue, Intrépide.
La Patrie ...... L'Ingénue, Janville.

Courses à Vincennes

Jeudi 5 février

PRIX DE DRAGUIGNAN (au trot monté), 2,500 fr. — Distance : 2,500 mètres. — 1. Jettatura, à M. P.-A. Viel (M. M. Capelle). — 2. Kali (Vivet). — 3. Kirira (Lintanf).

Non placés : Karlette, Katharina, Joliette, Xérès, Cholot, Japonica, Juignettes, Japonaise, Jouvencelle, Kimono, Jackson, Eclaireur.

PRIX DE NICE (au trot attelé), 2,500 fr. — Distance : 2,900 mètres. — 1. Jerez, à M. O. Rondony (J. Méquignon). — 2. Javotte (Isabel). — 3. Jungle (M. P. Viel).

Non placés : Jupiter, Jézabel, Japon, Jumelle B, Jockey, Jachère, Jette, Jupiter, Jahel, Jack.

PRIX D'AVIGNON (au trot monté). — 2,500 fr.— Distance : 2,800 m. — 1. Kœur à M. J. Morel (M. Dufour). — 2. Kasbah (M. de Wazières).— 3. Iris (Goudde).

Non placés : Khiva, Keen Fly, Imitation, Kornino, Jachère, Juif, Que Faire, Keepsake.

PRIX DE NIMES (au trot attelé). — 2,500 fr. — Distance : 2 800 m. — 1. Kyrielle, à M. C. Jeanne (G. Pentecôte). — 2. Kimris (M. J. Cavey). — 3. Jersey (J. Méquignon).

Non placés : Karénine, Kilda, Princeton.

PRIX DE MARSEILLE (au trot attelé).— 3,000 fr. — Distance : 2,500 m. — 1. Java, à M. Th. Lallouet (Guéroult).— 2. Irma (Hugues). — 3. Juanita (G. Pontecôte).

Non placés : Jonson, Odet, Joselle, Jalap, Promenade, Cith, Inédit, Instantanée,

PRIX DE MONTPELLIER (au trot monté). — 2 500 francs. — Distance : 2,300 mètres. — 1. Kirghiz, au prince Sturdza (Verzèle). — 2. Khaled (E. Marie). — 3. L'Arconce (Cap).

Non placés : Klora, Kikano, Kéer, Kélat.

PRIX DE VALENCE (au trot attelé). — 2.500 fr. — Distance : 2,300 mètres. — 1. Intrépide, à M. Chaplain (Vivet). — 2. Good Boy (Demorissi). — 3. L'Ingénue (Vandenbulcke).

Non placés : Kapile, Gaulois, Gourmand, Hic, Jasmin, Hulan, Iva C, Indienne, Hip Hip Hourrah, Hâvre Sac.

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX	Pesage 10 fr. Gagnants	Placés	Pesage 5 fr. Gagnants	Placés
1re Course. 15 part.				
Jettatura	119 —	39 50	77 —	20 —
Kali	— —	31 —	— —	14 —
Kirira	— —	24 50	— —	4 —
2e Course.— 13 part.				
Jerez	75 —	20 —	27 50	16 50
Javotte	— —	21 50	— —	11 50
Jungle	— —	35 —	— —	27 —
3e Course. — 11 part.				
Kœur	26 —	14 —	11 50	6 50
Kasbah	— —	20 —	— —	11 —
Iris	— —	39 50	— —	17 —
4e Course. — 5 part.				
Kyrielle	356 —	88 —	112 50	32 —
Kymris	— —	16 50	— —	9 —
5e Course. — 11 part.				
Java	80 50	22 —	42 50	13 50
Irma	— —	14 —	— —	8 —
Juanita	— —	41 —	— —	7 50
6e Course. — 7 part.				
Kirghiz	61 50	59 —	21 50	15 —
Khaled	— —	94 50	— —	32 —
7e Course. — 13 part.				
Intrépide	70 50	21 —	32 50	10 —
Good Boy	— —	17 50	— —	10 50
L'Ingénue	— —	24 —	— —	11 —

TRIBUNAUX

Cour de Cassation

Tribunaux de Simple Police de Montivilliers et du Havre

Les Droits du Citoyen

Nous avons fait connaître brièvement, mercredi dernier, le récent jugement intervenu à la suite du différend qui s'était élevé entre M. Voisin et la commune de Montivilliers.

Voici un exposé plus complet de cette affaire, particulièrement intéressante au point de vue du droit public :

Aux termes de la loi municipale de 1884 (art. 123) tout contribuable a le droit d'exercer en justice, à ses frais et risques, les actions qu'il croit appartenir à la Commune et que celle-ci néglige d'exercer.

Il lui suffit de mettre le Conseil municipal en demeure de faire valoir ses droits devant la juridiction compétente et, si cette Assemblée s'y refuse, de se faire autoriser par le Conseil de Préfecture à se substituer à elle.

C'est en vertu de ce texte de loi que M. Voisin, agent voyer en retraite et géomètre à Montivilliers, poursuivait, au mois de novembre 1912, devant le Tribunal de simple police de Montivilliers un certain nombre de commerçants de cette ville sous l'inculpation d'embarras de la voie publique.

Estimant que les dépôts qu'ils faisaient, abusivement selon lui, sur les trottoirs et les chaussées du territoire communal de Montivilliers causaient préjudice à la collectivité communale et privaient en outre les finances municipales de certains éléments de recettes, M. Voisin somma le Conseil municipal de poursuivre ces commerçants.

Le Conseil décida qu'il y avait lieu de maintenir des tolérances dont les commerçants de la localité avaient toujours joui et dont ils ne pouvaient être privés sans qu'il en résultât pour eux une gêne parfois très grande.

M. Voisin, s'étant adressé au Conseil de préfecture qui lui avait refusé l'autorisation de poursuivre aux lieu et place de la Ville de Montivilliers, se pourvut devant le Conseil d'Etat qui lui accorda cette autorisation.

L'affaire fut donc portée devant le Tribunal de simple police de Montivilliers.

Les commerçants poursuivis par M. Voisin opposèrent à son action plusieurs moyens de défense. Ils faisaient surtout valoir que la commune elle-même n'avait pas qualité pour poursuivre devant les Tribunaux répressifs les infractions qui portaient atteinte à l'ordre public sans léser le domaine privé de la commune. Seul, disaient-ils, le ministère public peut réclamer devant la juridiction pénale des sanctions qui sont celles fixées par le Code et auxquelles il n'est pas possible d'ajouter des indemnités au profit de telle ou telle collectivité publique.

M. le Juge de Paix de Montivilliers repoussa cette argumentation en se fondant sur l'arrêté du Conseil d'Etat obtenu par M. Voisin. Dans son jugement rendu le 6 décembre 1912, il déclarait que la Haute-Assemblée avait ainsi reconnu la recevabilité de l'action que M. Voisin se proposait d'intenter et qu'il ne restait plus dès lors au Tribunal de simple police qu'à statuer sur l'existence des contraventions relevées contre les prévenus.

Estimant que ces contraventions étaient établies à leur charge, il les condamna chacun à 1 franc d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts envers la Ville de Montivilliers.

L'un des commerçants condamnés, M. Eloi Aubin, voiturier, se pourvut devant la Cour de cassation contre cette décision.

La Cour suprême fit droit à ce pourvoi en décidant que l'arrêté du Conseil d'Etat n'emportait nullement chose jugée et que, par conséquent, le Tribunal de simple police ne pouvait se borner à invoquer l'autorisation ainsi donnée à M. Voisin pour admettre la recevabilité d'une action que la Ville elle-même n'aurait pas été en droit d'intenter, le Parquet seul ayant le droit de saisir les Tribunaux repressifs des délits et contraventions qui ne lèsent pas spécialement certains intérêts d'ordre privé.

Le jugement du Tribunal de simple police de Montivilliers ayant donc été cassé, la Cour renvoya l'affaire devant le Tribunal de simple police du Havre.

Devant M. Contray, juge de paix qui présidait alors le Tribunal de simple police, la controverse reprit entre M. Voisin et M. Aubin qui, de part et d'autre, invoquèrent les mêmes arguments.

Ce magistrat a enfin clos définitivement ce débat par un jugement où, conformément à la doctrine formulée par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, il décide que l'action pénale de M. Voisin est irrecevable. M. Aubin est donc acquitté et son adversaire est condamné aux dépens.

Plaid. : Me Jennequin, pour M. Voisin ; Me Coty, pour M. Aubin.

AUX MÉRINOS
SOLDES
APRÈS INVENTAIRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Cercle Artistique Sanvicais. — Dimanche 8 courant à 11 h. 3/4, Salle des Fêtes, rue Victor-Hugo, grande matinée dansante. Orchestre sous la direction de M. Lecunf.

Etat civil. — Naissances. — Du 18 janvier : Fernand Vallin, rue Beau-Soleil ; Lucien Guézou, rue de Nancy, 30. — Du 19 : André Langé, rue Saint-Louis, 40. — Du 21 : Marguerite Lecointre, passage Edmond-Maillard. — Du 22 : Marcelle Bénard, rue de l'Union, 16 ; Denise Lebaillif, rue Alexandre, 22. — Du 25 : Pierre Gurner, rue Gambetta, 147. — Du 29 : Charles Bellet, rue Michel-Lecroq, 4.

Promesses de mariages. — Du 17 janvier : Emile Levaillant, employé au chemin de fer, à Sotteville-lès-Rouen, rue Ledru-Rollin, 2, et Adèle Sébire, couturière, rue du Docteur-Babault, 17 ; Auguste Hauvel, journalier au Havre, rue Victor-Hugo, 122, et Florentine Robert, journalière, rue de la Liberté, 1 ; Anatole Lamauve, comptable, rue de Séry, 8, et Antoinette Goubert, couturière, rue de la Liberté, 21. — Du 23 : André Seminel, sous-lieutenant au 8e régiment de génie, à Suresnes, et Jeanne Pombet, sans profession à Paris, avenue d'Orléans, 72 ; Léon Angot, cocher, impasse de la Comète, 7, et Gabrielle Mulot, ménagère au Havre, rue de Mexico, 41. — Du 31 : Henri Robert, charretier, rue de Tunis. 6, et Blanche Deschans, sans profession, à Bléville, hameau du Bois ; Georges Coquillard, journalier à Graville, rue Pierre-Dumont, 2, et Suzanne Chouquet, journalière, rue Solférino, 7.

Décès. — Du 19 janvier : Juste Dumond, 72 ans, retraité des postes, rue de la République, 63 ; Louis Cahard, 53 ans, jardinier, rue de Fauville, 21. — Du 20 : Victor Malandain, 67 ans, journalier, rue Thiers 60. — Du 23 : Amanda Ridel, épouse Hébert, 68 ans, sans profession, rue du Havre, 6. — Du 23 : François Gallier, 2 ans 10 mois, rue du Prêche, 32.— Du 26 : Frédéric Favre, 87 ans, rentier, rue Massenet, 12 ; Marcel Steiner, 1 an 1/2, rue Beaulieu ; Gabinius Petit, 8 mois 1/2, impasse de la Paix, 4. — Du 29 : Jules Piednoël, 53 ans, garde-magasin, impasse Duplessy, 3 ; Laure Dumont, épouse André, 69 ans, sans profession, rue Holker, 5. — Du 30 : Charles Pringault, 60 ans, garçon d'entrepôt, rue Sadi-Carnot, 30 ; Thérèse Leguillon, épouse Larchevesque, 50 ans, sans profession, rue Amiral-Courbet, 15, Florens Guidi, 72 ans, commerçant, rue de la Cavée-Verte, 131. — Du 31 : Marie Cuérin, épouse Valognes, 25 ans, sans profession, rue Bossière, 7.

Saint-Romain-de-Colbosc

Grande Soirée de gala. — Voici le programme du grand concert que la Société Musicale organise pour dimanche prochain, à 8 h. 1/2 du soir, dans la Salle des Fêtes :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. *Concordia*, ouverture (Fontenelle), la Société Musicale. — 2. a. *L'Indicateur des Chemins de fer*, chanson (Paul Weil) ; b. *Le Mystérieux Voyageur* (Noël Laut), M. Julien Pellas. — 3. a. *Berceuse* (Grieg) ; b. *Chanson de Solfeig* (Grieg), Mlle Janine Falchieri. — 4. *Le Tremolo*, pour flûte (Demersmann), M. Louis Ballam, accompagné par Mlle Dumaine. — 5. *Les Semailles* (Goublier), M. Jules Vibert. — 6 a. *Ronde de Margot (La Cigale et la Fourmi)* (Audran) ; b. *Histoire naïve*, chanson (G. Secrétan), Mlle Marguerite Dumaine.

Abordage .. en scène, sketch en un acte, de M. Edouard Bigot : Elle, Mlle Dumaine ; Lui, M. Pellas.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. *Le Voyage en Chine*, fantaisie (arr. par Baudonck-Bazin), la Société Musicale. — 2. *L'Africaine*, ballade (Meyerbeer), M. Jules Vibert. — 3. a. *Le long du Petit Ruisseau* (Alb. Larrieu) ; b. *La Demande en Mariage* (L. Puget), Mlle Marguerite Dumaine et M. Pellas. — 4. *Chanson d'Amour* (Doppler), M. Louis Balleron, — 5. *Fabliau de Manon* (Massenet), Mlle Janine Falchieri. — 6. a. *Conseils aux Parents*, chanson (G. Secrétan) ; b. *Pot-Pourri de Légumes* (G. Secrétan), M. Julien Pellas.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique de Victor Massé. — Distribution : Jeannette, Mlle Falchieri ; Jean, M. Vibert ; Petit-Pierre, Mlle Dumaine ; Thomas, M. Pellas.

Le piano sera tenu par M. Louis Balleron.

Une quête sera faite au profit de la caisse des concours.

La salle sera chauffée.

Sapeurs-Pompiers. — Un pressant appel est adressé par la Municipalité aux commerçants et habitants de la ville, en vue de la réorganisation de la subdivision des sapeurs-pompiers.

L'engagement est de cinq ans, donnant droit aux avantages suivants :

Exonération des prestations ; retraite aux sapeurs-pompiers ayant 60 ans d'âge et 30 ans de services ; paiement des déplacements à tous les incendies ; primes de présence aux manœuvres.

Tous renseignements seront donnés par M. Langé, sous-lieutenant, et au secrétariat de la Mairie.

Etat civil. — Naissance. — Du 4 février : Bernadette Tassel, rue de l'Aqueduc.

Décès. — Du 29 janvier : Edouard Lebidois, 58 ans, journalier, au Parc-d'Anxtot, rue Félix-Faure.

Lillebonne

Etat civil. — Naissances. — Du 1er février : Gérard Edel, rue Fond-Vallée. — Du 2 : Marcelle Ferré, rue Desgénétais ; Jean Chédru, hameau de la Cayenne.

Décès. — Du 26 janvier : Vve Leblé née Vieillot, 78 ans, sans profession, rue Goubermoulins. — Du 30 : Louise Enou, 56 ans, rentière, rue du Hauzay. — Du 1er février : Napoléon Richard, 73 ans, sans profession, route de Rouen.

Promesses de mariages. — Albert-Eugène Séhier, menuisier, et Germaine-Suzanne-Gabrielle Grotté, Maurice-Hippolyte Lecouteux, ajusteur-mécanicien, à Suresnes, et Marguerite-Henriette Gallouin ; Maurice-Victor-Augustin Commin, mécanicien, et Marthe-Blanche-Eugénie Rochin, sans profession.

Criquetot-l'Esneval

Revision de la Liste électorale. — La Commission chargée de la revision de la liste électorale se réunira à la mairie samedi prochain, à 3 heures du soir, pour juger les réclamations s'il y a lieu.

Passage de Troupes. — M. le maire de Criquetot a été avisé par l'autorité militaire que, le 10 courant, le 2e bataillon du 129e régiment d'infanterie, en garnison au Havre, séjournera en ce chef-lieu de canton, à l'effectif de 12 officiers, 32 sous-officiers, 600 hommes de troupe, 14 chevaux et 2 voitures.

Les hommes seront logés chez l'habitant qui ne manquera pas, comme de coutume, de leur réserver bon accueil.

Cuverville-en-Caux

Vol. — Mme veuve Leroux, journalière, demeurant à Cuverville-en-Caux, constatait il y a quelques jours, qu'un fût de cidre d'une contenance de 50 litres environ, se trouvant dans son cellier, avait été soulagé de son contenu.

Ses soupçons se portèrent sur un de ses voisins, nommé Cavelier. Ce dernier ne possédant pas de cidre à sa cave et personne ne voulant lui en fournir dans la commune, avait mis à profit la surdité dont Mme Leroux est atteinte pour s'emparer du contenu du fût de cidre de cette dame.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Criquetot-l'Esneval.

Cavelier nia d'abord les faits qui lui étaient reprochés, mais, pressé de questions, il finit par avouer.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Goderville

Nourrice décorée.— Par arrêté du 29 janvier dernier M. le Préfet a décerné à Mme Hébert, route de Bornambusc, une récompense de 15 francs pour soins dévoués donnés aux nombreux nourrissons qui lui ont été confiés.

Fécamp

Suites mortelles d'une chute. — Jeudi matin, à trois heures, M. Moreau, ouvrier forgeron chez M. Valin, est décédé en son domicile, rue Théagène-Boufart, des suites d'une chute qu'il avait faite lundi dernier dans les circonstances suivantes :

A six heures et demie du soir, il regagnait son domicile en compagnie de camarades d'atelier ; il avait gravi le premier étage de l'escalier de la rue Chasse-du-Puits lorsque sa casquette s'envola : dans le geste qu'il fit pour la rattraper, il perdit l'équilibre, ses pieds étant chaussés de lourds sabots, et dégringola les marches ; arrivé au bas de l'escalier, le corps rebondit et la tête de l'infortuné Moreau alla cogner sur la borne-fontaine qui se trouve à cet endroit.

Relevé par ses camarades, il fut porté chez lui et expira au bout de deux jours et demi de souffrances, sans avoir repris connaissance. M. Moreau, avait 44 ans.

CALVADOS

Trouville-sur-Mer

Enfant écrasé par un Tombereau. — Mercredi matin, vers onze heures, le petit René Baudère, âgé de deux ans, jouait en compagnie de plusieurs enfants de son âge, sur le trottoir situé en face du domicile de ses parents, cordonniers, boulevard d'Hautpoul, à Trouville. Soudain, la balle avec laquelle il s'amusait s'étant échappée de ses mains, le bambin courut au milieu de la route pour la rattraper.

Mais il fut renversé par la roue d'un tombereau qui montait le boulevard à ce moment. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, René Baudère fut transporté dans une pharmacie voisine où, malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Faites aujourd'hui un Gratin de **Macaroni Lucullus Rivoire & Carret** au beurre frais ou à la sauce Béchamel ; — avec ou sans fromage.

MACARONI LUCULLUS
RIVOIRE & CARRET
Usines : LYON, MARSEILLE, PARIS, MULHOUSE

Feuilleton du PETIT HAVRE 114

LE Roman d'une Etoile

PAR

Daniel LESUEUR

QUATRIÈME PARTIE

PAR LA MORT, POUR LA VIE

Cependant, comme on traversait un pont, au-dessus d'une rivière que Katerine supposa être l'Oise, le conducteur ralentit un peu, et lança dans l'eau, avec force, pour le faire tomber loin de tout être vivant et de toute œuvre humaine, l'engin dont il avait hâte de se débarrasser.

Bientôt après, on rentra dans les bois. La nuit de décembre s'y amassait. Mais elle n'était pas tellement close qu'on ne vit encore, de temps à autre, au fond d'une allée ou parmi le lacis triste des arbres, les éclaboussures rouges persistantes du couchant. Elles s'obstinaient, comme le sang versé, que rien ne lave.

La bruyante voiture, en s'arrêtant tout à coup, fit apparaître la réalité lugubre. Ce fut comme si des flots de ténèbres et de silence se refermaient sur elle.

Flatcheff descendit et fit descendre Katerine. Puis il appela l'homme qui s'assoupissait à l'intérieur de la voiture tiède et capitonnée.

— Sémène... arrive !

L'autre obéit. Un gaillard au rude visage, d'une taille gigantesque, un véritable hercule.

— Qu'allez-vous faire ? demande Katerine.

Et elle commença à trembler.

— Ne crains rien, si tu as dit vrai, proféra Flatcheff. Mais si je trouve sur toi la moindre chose en contradiction avec ton histoire, nous aurons un compte à régler, ma petite. Fouille-la, ordonna-t-il à Sémène. Et vas-y avec précaution, au cas où elle garderait un bijou comme celui de tout à l'heure.

Dans l'auto, des cris d'enfant s'élevèrent.

Le petit François, réveillé en sursaut, s'effarait. De son rêve, où il revoyait la nounou Favier, son papa Raymond, tous les visages de tendresse, il surgissait des choses et des êtres. En ce moment, la nuit compliquait tout. Son cœur puéril cria :

— Nounou !... nounou !... Papa !... Je veux ma nounou !... sanglotait-il.

— C'est moi, ta nounou, mon chérubin, chuchotait câlinement l'Arlésienne.

— Ça n'est pas vrai !... Tu es vilaine !.., Ça n'est pas vrai !... criait le bambin, la frappant de ses poings minuscules.

Les petits êtres ont de ces révoltes qui déconcertent devant des forces tellement disproportionnées aux leurs. Ils ne connaissent ni la prudence, ni la résignation. Et il en est ainsi des jeunes animaux comme des jeunes enfants. Craintifs de tout, ils ne le sont pas de la violence humaine. Sans doute parce qu'à part de monstrueuses exceptions elle ne saurait s'exercer contre eux. De cela, ils ont une singulière conscience.

François, dans son cœur de quatre ans, percevait autour de lui l'imposture, et il en suffoquait. Bien traité, gâté, choyé même, — car sa grâce était irrésistible, — il avait peu souffert, — après les premières heures de désolation et d'épouvante, — parce qu'on lui disait : « Tu reverras nounou Favier. Papa viendra te chercher demain. »

Mais, peu à peu, on lui tenait un autre langage. On affirmait : « Les autres t'ont menti. » — C'est moi ta nounou, prétendait l'Arlésienne. Et Flatcheff, le bandit, avait l'audace de déclarer à cet innocent : « Ton papa Delchaume t'avait volé. Il n'est pas ton papa. Tu ne dois plus l'aimer. Je suis chargé de te conduire à tes vrais parents. »

Une indignation au-dessus de son âge soulevait alors cette petite âme, qui ne pouvait l'exprimer. Et c'est avec la même suffocation de fureur qu'il refusait de répondre au nom de Pierre qu'on prétendait lui donner.

— Je m'appelle Serge-François. Je ne m'appelle pas Pierre, protestait-il.

Sa fierté, sa résistance, son énergie enfantine divertissaient ses ravisseurs, en les attendrissant malgré eux.

Au Vieux-Moutier, où ils le cachèrent pendant quelques jours, Boris Omiroff ne put le voir, l'entendre sans une espèce d'émotion.

Le prince ne résista pas à la curiosité qu'il avait de cet enfant, son neveu, le fils de son frère.

Il voulut la satisfaire avant de partir pour la Russie. Et comme il avait d'ailleurs besoin de se concerter avec Flatcheff sur les mesures à prendre, il combina cette expédition en auto jusqu'à Mériel, pendant que tout le monde — et même les gens de sa maison, avenue de Messine — le croyait dans son wagon-salon, emporté par le Nord-Express.

Au Vieux-Moutier, dont il s'était rendu acquéreur plusieurs années auparavant, des chambres habitables, aménagées dans une partie de l'ancien couvent qu'on ne visitait pas, l'attendaient toujours, avec un personnel restreint, mais dévoué, aveuglément fidèle, tenu par l'argent comme par la crainte, et sans cesse à ses ordres.

Depuis l'affaire de la Petite-Barrerie, c'est là que Flatcheff se tenait dans une prudente retraite.

Chose plus facile qu'on ne croit : maintenir certains mystères.

Pour tout le pays, le Vieux-Moutier était un but de promenade, qui attirait les touristes. On délivrait des permissions de le visiter à la mairie de Mériel.

Un certain va-et-vient n'étonnait donc personne, non plus que la rigueur des consignes.

La rapidité des autos permettait aux gens enfermés là de s'approvisionner au loin.

La sauvagerie du site, sa difficulté d'accès, son éloignement, à l'orée de la forêt, s'opposaient à tout voisinage immédiat.

Nul fournisseur, nul habitant du pays, nul visiteur, n'avait jamais pénétré dans l'appartement secret, dont les fenêtres dominaient un débris de cloître, qui, surplombant le vide, les masquait d'en bas, tandis que la porte intérieure, dissimulée entre deux demi-colonnes, ouvrait dans une galerie obscure où rien ne fixait l'attention.

Là, Boris Omiroff avait rencontré le fils de son frère Dimitri.

Seul avec l'enfant, il l'examina, l'étudia, le questionna.

Son sang courut plus orgueilleusement dans ses veines à constater la marque de sa race dans la beauté, l'intelligence, la précoce dignité du petit être.

Mais le fugace attendrissement fut vite noyé de haine. N'était-ce pas là l'enfant d'une ballerine, l'étranger, l'ennemi ? Ce bébé inconnu, chétif, pourrait un jour, — qui sait ? — se dresser contre lui et prétendre à l'expulser, lui, Boris Omiroff, du patrimoine héréditaire.

La merveille de l'Ukraine, la demeure fabuleuse où ses ancêtres avaient reçu les tsars comme des égaux, s'évoqua, déroula le serpentement sans fin de ses remparts, la masse énorme de ses donjons, de ses tours, la légèreté aérienne de sa chapelle au sommet de la colline, sa ceinture de forêts et cette nappe d'argent que le Dniéper étend à ses pieds, par les longues nuits du Nord, sous la lune immobile.

Boris repoussa brutalement l'enfant et appela Flatcheff.

— Rends-le à cette femme d'Arles dont tu réponds, ordonna-t-il. Puis reviens m'expliquer encore ton projet. Et tâche qu'il me convienne.

Le projet de Flatcheff convint à Boris.

L'Arlésienne, naguère venue en service à Paris, séduite par un réfugié russe, un certain Fédor Kourgane, s'était remariée avec cet homme et l'avait emmené dans son pays. Là, tous deux crevaient de faim, après avoir essayé divers métiers. D'ailleurs, mal vus et méprisés, victimes des préjugés locaux, ils ne rêvaient que d'émigrer. On leur fournirait les fonds nécessaires à leur passage en Amérique, plus une somme qui serait pour eux une petite fortune. Et ils emmèneraient avec eux l'enfant. On n'en entendrait plus parler.

— Tu connais ces gens-là, Flatcheff ? demanda le prince.

— Parfaitement. J'ai toujours eu l'œil sur Kourgane, à cause de vous, Excellence.

— Etait-il des complots contre moi ?

— D'aucun complot. C'est un homme tranquille, trop content d'avoir échappé aux suites d'une première affaire, où on l'avait entraîné. Chat échaudé, il craint l'eau, même froide.

— Quel est son métier ?

— Il essaie de vendre de fausses vieilleries, près des Arènes. Mais on débine tous les trucs maintenant. Le commerce ne marche guère.

— Et la femme ? Qu'est-ce que c'est ?

— Mauricette ?... Une bonne créature. Elle adore les mioches. Le petit ne sera pas malheureux avec elle.

— En effet, elle a plutôt une figure plaisante. Et l'enfant semble déjà habitué à elle. C'est toi qui l'as fait venir ? Depuis quand est-elle ici ?

— Dès le lendemain de l'enlèvement du gosse. Il me fallait une femme. Le petit clampin criait jour et nuit... La fille du garde m'a bien aidé. Mais le citoyen n'était pas commode. Et Votre Excellence m'avait interdit les grands moyens.

(A suivre).

PHOSCAO
(Ancien PHOSPHO-CACAO)
LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS
Conseillé par tous les médecins aux anémiés, aux convalescents, aux affaiblis, aux vieillards et à tous ceux qui souffrent de l'estomac ou qui digèrent difficilement.
ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI
Administration : 9, Rue Frédéric-Bastiat, PARIS
Pharmacies et bonnes Épiceries

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 février.

Le marché aujourd'hui a été beaucoup plus calme, la spéculation se contentant de consolider la récente hausse. Les dispositions générales, cependant, demeurent excellentes et même, en dernière heure, le mouvement en avant reprend sensiblement.

La Rente française est calme à 87 32.

Les fonds d'Etats étrangers sont fermes. L'Extérieure espagnole cote 90 85, l'Italien 97 20, le Serbe 82 25 et le Turc à 84 70. Le russe 3 0/0 1891 termine à 77 20, le 1896 à 74 25, le 5 0/0 1906 à 103 80, le 4 1/2 1909 à 97 80 et le Consolidé à 91 47.

Nos sociétés de crédit sont soutenues. La Banque de Paris se négocie à 1,714, le Comptoir d'Escompte à 1,061, le Crédit Foncier à 900, le Crédit Lyonnais à 1,712.

Les chemins français sont assez bien tenus.

Le Crédit français, la Banque française pour le Commerce et l'Industrie, la Banque transatlantique, la Société Centrale des Banques de Province et la Société marseillaise mettent en souscription 20,000 actions de priorité de 250 francs de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Ces titres sont offerts jouissance 1er janvier 1914 à 262 fr. 50, payables 75 fr. en souscrivant, le solde de 187 fr. 50 avant le 14 mars prochain. Ces actions de priorité ont droit à un intérêt de 5 0/0 l'an par préférence aux actions ordinaires.

AUX DOCKS DE L'AMEUBLEMENT
SOLDES
après Inventaire

Nouvelles Diverses

L'Assassinat de M. Cadiou

Nous avons dit hier en « dernière heure », dans quelles circonstances on avait retrouvé aux environs de Brest le corps de M. Cadiou, administrateur de l'usine de la Grande Palud. C'est une amie de Mme Cadiou, habitant Nancy, qui s'intéressant beaucoup à l'affaire, alla consulter à ce sujet une cartomancienne, et la réponse que lui fit cette dernière fut catégorique :

— M. Cadiou a été tué près de son usine. Il y a deux assassins, l'un grand, barbu et châtain, l'autre plus petit. Ce dernier faisait le guet tandis que son compagnon, après avoir fait tomber M. Cadiou à l'aide d'une corde, l'assommait. Le premier coup a été porté sur la tête, à gauche. Cherchez aux environs, à droite du moulin, pas dans l'eau, mais dans les bois. Le corps est enterré sous très peu de terre.

Cette réponse fut adressée en toute hâte à Mme Cadiou, qui pria son beau-frère, M. Jean-Marie Cadiou, tanneur à Brest, de faire procéder immédiatement à de nouvelles recherches. Le frère du disparu se mit en campagne. Mercredi matin, un bâton à la main, il fouilla tous les buissons voisins du moulin et notamment les bois de M. Vacheront, maire de Forêt.

Vers 10 heures, il arrivait dans un étroit sentier encaissé entre deux talus et aboutissant à un ruisseau. Ecartant avec son bâton les branches de houx et de genêt, il arriva au pied d'un orme où la terre lui parut avoir été remuée depuis peu. Le cœur battant, il gratta avec l'extrémité de son bâton, découvrit un morceau d'étoffe et, pour aller plus vite, employa cette fois les ongles. Le malheureux reconnut bientôt le veston que portait son frère. Affolé, il courut au moulin, ramena le contremaître de l'usine, et c'est ce dernier qui, avec les mains, mit à jour le corps de son patron.

Le cadavre de M. Cadiou, recouvert de cinq à six centimètres de terre à peine, était couché sur le ventre. Le sang avait coulé d'une blessure qu'il portait à la gorge.

Une heure plus tard, lorsqu'on glissa sous le corps une toile, on s'aperçut que le directeur de la Grand'Palud avait le cou presque tranché.

A la suite de cette découverte, faite dans des conditions si bizarres, on a procédé à une arrestation sensationnelle.

L'ingénieur chargé de la partie technique et de la comptabilité de l'usine de la Grande-Palud, M. Louis Pierre a été en effet écroué à la chambre de sûreté de la gendarmerie de Landerneau. C'est un homme de trente et un ans, ancien élève de l'Ecole centrale. Il est originaire de Conches-en-Outre (Eure) et célibataire. Il appartenait à l'usine de la Grande Palud depuis quatre ans.

Les magistrats ont relevé différentes contradictions graves dans les dépositions que M. Louis Pierre avait faites jusqu'ici.

Les commissaires spéciaux ont saisi dans la remise du moulin où habitait M. Pierre une pioche tachée de sang et à laquelle adhéraient des cheveux. Le Parquet se rendra à la Forest, où fût déterré le cadavre, pour continuer son enquête. Une autre arrestation est, croit-on, imminente.

Un Drame mystérieux

Un drame assez mystérieux s'est déroulé vers trois heures et demie du matin, à l'angle du boulevard Ornano et de la rue de Clignancourt à Paris.

Deux témoins, M. Marescot, domicilié 3, rue Lécuyer, à Saint-Ouen, et M. Bisth, demeurant 13, rue du Nord, racontent la scène de la façon suivante :

D'un taxauto allant très lentement, ils virent un homme sauter lestement sur le trottoir et tirer trois coups de revolver sur un individu qui se trouvait à quelques pas et paraissait attendre quelqu'un. L'inconnu fut atteint mais, loin de chercher à fuir, il se dirigea péniblement vers la voiture qui avait stoppé et prit place à côté d'une jeune femme qui avait assisté à ce drame rapide, sans intervenir.

A ce moment, les gardiens de la paix Ganot et Guillerand, attirés par le bruit des coups de feu, arrivèrent, accompagnés d'un chien policier.

Le meurtrier les mit en joue et tira sur eux, tout en cherchant à se rapprocher, lui aussi, du taxauto lentement remis en marche.

Cependant le chien avait bondi et saisi l'agresseur au mollet. Une lutte très vive s'engagea entre les agents et le malfaiteur, qui fut finalement arrêté, tandis que l'auto filait, emmenant le blessé et sa compagne.

Conduit au commissariat de police voisin, l'homme au revolver déclara se nommer Darchin, mais refusa de faire connaître l'identité des personnes en fuite. On apprit par la suite qu'il s'appelait en réalité Levillain, exerçait la profession de camelot et habitait 114, rue de Clignancourt.

Mais sur le drame lui-même et sur ses acteurs, on ne sait rien de plus.

BIBLIOGRAPHIE

L'Aérophile, revue technique et pratique des locomotions aériennes (22e année), 35, rue François-Ier, Paris. — Directeur : Georges Besançon.

A lire dans l'*Aérophile* du 1er février l'article de M. A. de Gramont, duc de Guiche, sur « Les vibrations des aéroplanes » ; les articles de Paul James sur les travaux de l'Institut aérotechnique de Saint-Cyr et sur le stabilisateur automatique Wright ; ceux d'Henri Mirguet sur la dirigeabilité des avions à distance et sur les monoplans Vendôme ; la liste des engagés pour le Concours de sécurité en aéroplane ; le texte du nouveau décret réglementant la navigation aérienne et l'avis concernant l'obligation des brevets administratifs et permis de navigation exigés désormais en vertu de ce décret ; la note sur notre premier dirigeable rigide sectionnel le *Spiess*, les principaux événements de la quinzaine, diverses notes techniques ou documentaires, etc...

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 5 février. — Georges MARTIN, rue Bougainville, 31 ; Madeleine NEHLIG, rue Ferrer, 20 ; Albert CARRÉ, rue de Normandie, 212 ; Juliette DELABRIÈRE, rue Lefèvreville, 14 ; Andrée LE COADIC, rue Raspail, 40 ; Eugène PRIGENT, rue Denfert-Rochereau, 22 ; Pierre LEVASSEUR, rue Lesueur, 20 ; Raymond-Henri LERCH, rue Félix-Faure, 20 ; Marthe FEUILLOLEY, rue du Chillou, 40 ; Jean GICQUEL, quai Lamblardie, 2.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Agent de A. A. TUNMER & Cie
ARTICLES DE SPORTS

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 5 février. — Emelie HURE, veuve EBRAN, 78 ans, sans profession, rue Jules-Masurier, 21 ; Auguste FORET, 42 ans, charretier, à Graville ; Théophile MOULIN, 54 ans, brocanteur, rue Kléber, 9 ; Charles BOUIS-ONNIER, 53 ans, sans profession, Hospice ; Berthe LEFÈVRE, 26 ans, domestique, rue Fontenelle, 41 ; Jeanne PENVEN, veuve LE DANTEC, 72 ans, sans profession, rue du Général-de-Lasalle, 3 ; André DE GRACIA, 1 an 1/2, rue Bazan, 46 ; Charlotte BELLENGER, 22 ans, cuisinière, rue de Fécamp, 29 ; Eugène COLLIER, 78 ans, juge de paix retraité, rue Frédéric-Bellanger, 97 ; BARRAY (mort-né masculin), rue Beauverger, 14 ; Raymond TOCQUEVILLE, 1 an, rue du Docteur-Fauvel, 18 ; François L'HÉVÉDER, 1 an, boulevard Amiral-Mouchez, 127 ; Pierre PRÉVOST, 44 ans, journalier, à Harfleur ; LEVASSEUR (mort-né masculin), rue François-Arago, 18.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Eugène COLLIER
Juge de Paix en retraite

décédé le 4 février 1914, à l'âge de 78 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 1 h. 1/2 du soir, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue Frédéric-Bellanger, 97.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

De la part de :

Mme Eugène COLLIER ;
Le Capitaine Jules COLLIER, du 82e régiment d'infanterie, *et Mme Jules COLLIER, née BAUZIN et leurs Enfants ;*
M. Alexandre GEORGES, Chevalier de la Légion-d'Honneur, *et Mme Alexandre GEORGES, née COLLIER et leurs Filles ;*
M. et Mme Théodore DOUMERC, née COLLIER ;
Mme Georges COLLIER ;
Mme Jules MOCAËR, ses Enfants et Petits-Enfants ;
Le Commandant POIROT, Officier de la Légion-d'Honneur, *et Mme POIROT et leurs Fils ;*
Les Familles BAUZIN, DOUMERC et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Mme T. MOULIN, née CLOT ; M. Jules MOULIN, son Fils ; M. et Mme M. LANGLOIS née MOULIN, et leur Enfant ; M. et Mme Alfred LEMAREC, née MOULIN ; M. et Mme Auguste LEMAREC, née MOULIN ; Mlle Désirée CLOT ; Mme Veuve FOUQUET, née CLOT, et sa Fille ; Mlle Jeanne CLOT ; M. et Mme DAMERON ; M. et Mme Alphonse LEMAREC ; Mme Veuve POTTIER et son Fils ; M. et Mme Auguste LEMAREC et leurs Enfants ; Mme Veuve CLOT et ses Enfants ; M. et Mme TOUTAIN et leurs Enfants ; M. et Mme Jules ROSE et leurs Enfants ; Les Familles MOULIN, CLOT, LANGLOIS, LEMAREC, BLANCHAIS, LE ROUSSEL, LE DOZ, GRIMAULT, BARRE et les Amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Théophile MOULIN

leur époux, père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 5 février 1914, à 0 h. 1/2 du matin, dans sa 55e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 3 h. 1/2 du soir, en l'église Sainte-Marie, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue Kleber, 9.

Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.

M. et Mme Georges CANTAIS, 2, rue de Sainte-Adresse, Le Havre ;
M. Maurice CANTAIS, son frère ;
Mme Veuve CANTAIS, M. Pierre COURCHEY, ses grands-parents ;
Les Familles CANTAIS, COURCHEY et les Amis, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux convoi, service et inhumation de

Antoinette-Denise-Agnès CANTAIS

décédée dans son 4e mois, qui auront lieu aujourd'hui vendredi 6 courant, à 2 h. 1/2 du soir, en l'église de Sanvic, sa paroisse.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, impasse Aimable-Leblond, chez la nourrice.

Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation (3912z)

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent
LIVRAISON EN UNE HEURE

GRAND-THÉATRE DU HAVRE
Direction A. VIGUIER

Bureaux 8 h. » » | Samedi 7 Février | Rideau 8 h. 1/2

L'IMMENSE SUCCÈS
LA CHASTE SUZANNE
Opérette en 3 actes, musique de Gilbert

THEATRE-CIRQUE OMNIA
Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHÉ
A 8 h. 3/4, Soirée
Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Février	Havre			Honfleur		
Vendredi.. 6	6 30	15 30	— —	7 45	16 45	— —
Samedi ... 7	7 45	16 45	— —	9 15	18 »	— —
Dimanche. 8	7 45	17 30	— —	10 »	18 45	— —

Février	Havre			Trouville		
Vendredi.. 6	6 »	15 45	— —	7 45	17 »	— —
Samedi ... 7	7 »	16 45	— —	8 15	18 »	— —
Dimanche 8	7 30	17 30	— —	10 »	18 30	— —

Février	Havre			Caen		
Vendredi.. 6	— —	— —	— —	— —	— —	— —
Samedi ... 7	5 30	— —	— —	6 45	— —	— —
Dimanche. 8	6 15	— —	— —	7 15	— —	— —

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

Services Maritimes BRETEL Frères
HAVRE A CHERBOURG & SAINT-VAAST
Mois de FÉVRIER

HAVRE A CHERBOURG: 12 Jeudi.... 11 h 30 m. | HAVRE A SAINT-VAAST: 7 Samedi.... 10 h. — s.

LE HAVRE A BOULOGNE-SUR-MER ET CALAIS
Départs réguliers, les 1er, 11 et 21 de chaque mois
Agent E. DUREAU, Tente B. F. Tél. 3.75. MaV

BAC A VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Mois de Février

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Quillebeuf à 6 heures du soir.
Premier de Port-Jérôme à 6 h. 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérôme à 6 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués :

6, Arrêt toute la journée.	12 Arr. de 8 h 25 à 10 h 25
7 Pas d'arrêt.	13 Arr. de 9 h »» à 11 h »»
8 dito	14 Arr. de 9 40 à 11 40
9, Arr. de 6 h. 05 à 8 h 05	15 Arr. de 10 h 15 à 12 h 15
Dern. dép. 6 h 25 soir	16 Arr. de 10 h 55 à 1 h »»
10, Arr. de 7 »» à 9 »»	17 Arr. de 11 h 35 à 1 h. 35
11, Arr. de 7 h. 40 à 9 h 40	18 Pas d'arrêt.

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par une barque.

ADMINISTRATION DES POSTES

— La dernière levée des correspondances pour le Sénégal, le Brésil et la Plata par paquebot français partant de Bordeaux, sera faite au Havre, bureau principal, le 6 fév., à 12 heures 5.

— La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Curaçao, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-Miquelon, Tahiti, les Iles Marquise, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot *La-Savoie*, sera faite au Havre, bureau principal, le 7 fév., à 15 h. 30.

— La dernière levée des correspondances pour le Brésil, la Plata et le Chili, via Magellan, par paquebot anglais partant de La Pallice, sera faite au Havre, bureau principal, le 7 fév., à 12 h. 5.

— La levée des correspondances pour les Antilles et Mers du Sud, par paquebot anglais partant de Cherbourg, sera faite au Havre, bureau principal, le 10 fév., à 18 h. 10.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Pérou*, all. du Havre à Colon est rep. de Pauillac le 4 fév.

Le st. fr. *Suzanne-et-Marie* est parti de Boulogne le 2 fév. pour Brest.

Le st. fr. *Thérèse-et-Marie* est parti de Brest le 4 fév. pour Bordeaux.

Le st. fr. *St-Jean* ven. d'Anvers est arr. à Nantes le 3 fév.

Le st. fr. *Amiral-Rigault-de-Genouilly* est parti de Londres, le 4 fév., p. Hull et Dunkerque.

Le st. fr. *St-Mathieu*, ven. de Porto, est arr. à Anvers, le 4 fév.

Le st. fr. *Barsac*, ven. du Havre, est arr. à Hambourg, le 3 fév.

Le st. fr. *La-Provence*, all. du Havre à N.-York, a été signalé au Cap Race, le 4 fév.

Le st. fr. *France* est parti de N.-York, le 4 fév., p. Havre.

Le st. fr. *Ville-du-Havre*, ven. de Liverpool et Havre est arr. à Coronel le 1er fév.

Le nav. fr. *Château-d'If*, all. d'Antofagasta à Hambourg a été renc. le 18 janv., par 5e lat. Nord et 30e long. Ouest, tout allait bien à bord.

Le st. fr. *Caravellas*, all. du Gabon à Pauillac et Havre est arr. à Cotonou le 1er fév.

Le st. fr. *Amiral-Fourichon*, all. du Havre à Cotonou est reparti de Dakar le 3 fév.

Le st. fr. *Emma* est parti de Bordeaux le 4 fév. pour Brest.

Le st. fr. *St-Philippe* est parti d'Alicante le 4 fév. pour Huelva.

Le st. fr. *Champlain*, all. du Havre au Brésil et la Plata est reparti de Lisbonne le 3 fév.

Le st. fr. *Amiral-Olry*, all. du Havre en Indo-Chine, est arr. à Pauillac le 3 fév.

Le st. fr. *Caroline*, ven. de New-York et Havre, est arr. à Dunkerque le 4 fév.

Le nav. fr. *Marguerite-Dollfus*, cap. Garnier, ven. de Tocopilla, est arr. à Falmouth le 3 fév.

ÉVÉNEMENTS DE MER

ULLVANG (s). — Le st. norw. *Ullvang*, all. de Rouen à Guernsey, qui a relâché au Havre, le 27 janv., y est entré en cale-sèche, le 4 fév. pour remplacer son hélice.

Marégraphe du 6 Février

PLEINE MER	5 h. 14	— Hauteur	6 = 05
	18 h. —	— »	6 = 10
BASSE MER	— h. —	— »	» = —
	12 h. 24	— »	3 = 10

Lever du Soleil..	7 h. 25	P.L. 10 fév.	à 17 h. 14
Couc. du Soleil..	17 h. 3	D.Q. 17 —	à 9 h 32
Lev. de la Lune..	11 h. 51	N.L. 25 —	à 0 h. 11
Cou. de la Lune..	4 h. 31	P.Q. 8 mars	à 5 h. 12

Vents S.-E. — Petite brise — Temps Beau
Mer Belle

OUVERTURE DES PONTS DU HAVRE
Du 6 Février 1914

LAMBLARDIE.....	8 h. » » à	15 h. »/»
ANGOULEME......	9 h. »/»	16 h. »/»
CITADELLE.......	6 h. 1/2	18 h. 1/2
EURE..............	6 h. 1/2	18 h. 1/2
VAUBAN...........	9 h. »/»	15 h. »/»
DOCK..............	10 h. »/»	16 h. »/»

Port du Havre

Février	Navires Entrés	ven. de
4	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec (en relâche)	la Mer
5	st. fr. *Mississipi*,	New-Orleans
—	st. all. *Rio-Grande*, Hoelving	Para
—	st. all. *Ulla-Boog*	Las-Palmas
—	st. fr. *Amiral-Hamelin*, Benten	Côte-d'Afrique
—	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. fr. *Edouard-Corbière*, Jourdren	Morlaix
—	sloop fr. *Arvor*, Jouanjean	St-Vaast
—	st. fr. *Jean-Bart*, Bocage	Dunkerque
—	bisq. fr. *Gaston*, Letellier	Caen

Par le Canal de Tancarville

4	st. fr. *Andelle*, Pierrin	Rouen
—	ch. fr. *Gironde*, Marzin	Rouen
—	ch. fr. *Courcibo*, Xédélec	Rouen
—	ch. fr. *St-Augustin*, Besnard	Rouen
—	sloop fr. *Sancta-Maria*, Salaün	La Mailleraye

Février	Navires Sortis	all. à
4	st. fr. *Hirondelle*, Gauthier	St-Malo
—	st. fr. *B.-F.*, Cadoret	Cherbourg
5	st. all. *Palatia*, Rolio	Brésil
—	ch. brésilien *Sabia*, Mumm	Brésil
—	st. all. *Istria*, Kircheoff	Hambourg
—	st. ang. *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. ang. *Knarsdale*, Ellis	Londres
—	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
—	st. fr. *Hirondelle*, Abraham	Caen

Par le Canal de Tancarville

4	st. fr. *Nord-Ouest*, Guérin	Rouen
—	ch. fr *Albatros*, Jourdrain	Rouen
—	ch. fr. *Racine*, Jurmel	Rouen
—	ch. fr. *Iracoubo*, Bécam	Rouen
—	st. fr. *Ste-Isabelle*, Vallin	Rouen
—	ch. fr. *Isabelle*, Brozec	Rouen
—	ch. fr. *La-Fontaine*, Faucheux	Rouen
—	ch. fr. *Marne*, Montagne	Rouen
—	ch. fr. *Notre-Dame-de-la-Garde*, Carré	Harfleur

Montés à Rouen :

Le 5 : st norw. *Njaal*, *Caerlock* ; st. ang. *Alce-M.-Craig*, *Olivine*, *Gransha* ; st. fr. *Charlotte* ; st. dan. *Alexander-Shukoff*.

Descendus de Rouen :

Le 4 : st. ang. *Tynemouth*.
Le 5 : st. ang. *Garesfield*, *Gripfast*, *Quickstep*, *Dives* ; st. fr. *Thérèse*, *Geneviève*, *Renée-Marthe* ; st. suéd. *Fryken* ; st. dan. *Martha* ; rem. all. *Gladiator* ; ch. holl. *Frisia* ; st. autr. *Szent-Istvan* ; st. norv. *Bretagne*.

En rade pour Rouen :

Le 5 : st. esp. *Rapido*, ven. de Huelva ; st. suéd. *Borg*.

Navires à Quai
5 Février, à 5 heures du soir

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Durandal	Eporlan	Adolphe-Marie
Louise-Alice	Velox	Bacchante
Vizir	Partner	Notre Dame de la Mer
Lady-Mariette	St-Riom	Dinorah
Luciole	Lucy	Simone
Nereid	St-Jean	Ilené
Joyeuse	La Perle	Lista

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÉANS

Etoile-Filante (y)	N.-D. de-la-Garde, Berthe-Marie	Katina (y)

QUAI LAMBLARDIE

Ariane (y)	Dolphin (y)	Wanja

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR DELAVIGNE

Paris	St-Michel	Oko

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Contet-Canet	Marzaux	Michel
St-Brieuc	Léon	

DARSE SUD

Deux Frères	Edouard-Corbière, Ville-de-Dijon	Jean-Bart

PETITES FORMES

Océan	Ullvang

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

La-Lorraine	La-Savoie

GRANDES FORMES

La-Touraine	Ville-de-Rouen	Ville-de-Tamatave

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Ville-de-Bordeaux	Bordeaux	Ville-de-Nantes
Haïti	Niagara	Mississipi
	Rio-Grande	

QUAI DE NOUMÉA

Portwood	Altmark

Bassin-Dock

Izza Reiss (can. turq.).	Dourak-Reiss (can. turq.	Hair-Reiss (can. turq.)
	Caraïbe	

Bassin Bellot

PREMIÈRE DARSE

Am.-Charner	Oakhurst	Amiral-de-Kersaint
Tchad	Duendes	Clan Macinnes
Ashtree	Devonshire	Amiral-Hamelin

DEUXIÈME DARSE

Lingfield	Seistan	Franz-Fischer
	Suzanne	

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Speedwell

QUAI FRISSARD

Sirius	Ulla-Boog

Canal de Tancarville

Bougainville	François-Arago	Ste-Adresse
Edouard-Jéramec	Phryne	Carnmoney
Anne-Marie	Swansey	Esperanza-de-Larrinaga
Tunstall	Ploughwell	Merdian
Virginie	Lullington	

COMMERCE

Havre, le 5 Février.

CAFÉS. — Les cours du terme accusaient, à trois heures et quart, une hausse sur la veille de 50 centimes à 25 centimes.

Ventes 23,000 sacs.

On a coté en disponible :

300 s. Cap	64 — à	— —
500 — Cap triés	75 —	— —
500 — Santos	58 25	— —
64 — Nouvelle-Calédonie gragés	154 —	— —

(Le tout aux 50 kilos entrepôt).

Cours à Terme
Etablis par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce
Havre, le 5 Février 1914.

MOIS	Cafés Préc.	Cafés Mat	Cafés Soir	Laines fines Préc.	Laines fines Matin	Laines fines Soir
Février	62 25	63 25	63 75	194 50	193 —	193 —
Mars	62 25	63 25	63 75	194 50	195 —	195 —
Avril	63 50	63 25	63 —	194 50	195 —	195 —
Mai	62 50	63 25	63 —	194 50	195 —	195 —
Juin	62 75	63 25	63 —	194 50	195 —	195 —
Juillet	63 —	63 50	63 25	194 50	195 —	195 —
Août	63 25	63 75	63 50	194 50	195 —	195 —
Septembre	63 50	64 —	63 75	194 50	195 —	195 —
Octobre	63 75	64 25	64 —	194 50	195 —	195 —
Novembre	64 —	64 50	64 25	193 —	193 50	193 50
Décembre	64 —	64 50	64 25	193 —	193 50	193 50
Janvier	— —	— —	— —	— —	— —	— —

Laines fines : Prime B.-A. base, conv. 450/0

MOIS	Poivre Saigon Préc.	Poivre Saigon Jour	Tellicherry Préc.	Tellicherry Jour	Cuivre Préc.	Cuivre Mat.	Cuivre Soir
Fév	73 —	73 —	57 75	58 —	166 25	166 50	166 50
Mars	73 50	73 50	58 —	58 25	166 50	166 75	166 75
Avril	74 —	74 —	58 50	58 75	166 50	166 75	166 75
Mai	74 50	74 50	59 —	59 25	166 50	166 75	166 75
Juin	75 —	75 —	59 25	59 50	166 50	166 75	166 75
Juillet	75 50	75 50	59 75	60 —	166 50	166 75	166 75
Août	76 —	76 —	60 —	60 25	166 50	166 75	166 75
Sept	76 —	76 —	60 25	60 50	167 50	167 75	167 75
Octobre	— —	— —	60 50	60 75	167 75	168 —	168 —
Nov	— —	— —	60 75	61 —	167 75	168 —	168 —
Déc	— —	— —	61 —	61 25	167 75	168 —	168 —
Janv	— —	— —	— —	— —	167 75	168 —	168 —

Cours à Terme des Cotons
Publiés par la Caisse de Liquidation

MOIS	Précéd.	Matin	Soir
Février	83 ¾ X	84 — V	83 ⅝ X
Mars	83 — PA	83 ⅜ X	83 — PV
Avril	82 ⅝ V	83 — X	82 ⅝ X
Mai	82 ½ V	82 ⅝ PA	81 ⅞ PV
Juin	81 ¾ X	82 — X	81 ⅞ X
Juillet	81 ½ V	81 ¾ V	81 ½ V
Août	80 ¾ X	81 — X	80 ½ A
Septembre	79 ¼ X	79 ⅜ X	78 ⅞ V
Octobre	76 ⅞ X	77 — PV	76 ¾ X
Novembre	75 ½ PA	75 ¾ PA	75 ⅜ X
Décembre	75 — A	75 ⅜ A	75 — PV
Janvier	74 ⅞ A	75 ⅛ X	74 ⅞ V

BULLETIN DES HALLES
HALLE DE MONTIVILLIERS
JEUDI 5 FÉVRIER 1914
Télégramme de notre Correspondant

	Cours Préc.	Cours Jour	Hausse	Baisse
140 sacs de blé de 100 kil...	25 31	25 11	» —	0 21
Prix du pain (Taxe officielle) le kilog	0 31	0 31	» —	» —
121 s. avoine de 75 kil.....	14 —	14 25	0 25	» —
»» s. seigle..........				
Beurre le 1/2 kilog.........	1 70	1 70	» —	» —
Œufs, la douzaine..........	1 70	1 75	0 05	» —

MARCHÉS AUX BESTIAUX
PARIS, (La-Villette), jeudi 5 février

Bestiaux	Amenés	Vendus	Prix extrêmes des poids vifs
Bœufs	1 293	1.250	0 58 à 1 14
Vaches	712	700	0 58 — 1 15
Taureaux	160	150	0 78 — 0 85
Veaux	1.003	980	0 88 — 1 62
Moutons	12 843	12 000	0 93 — 1 18
Porcs gras	5 390	3.590	0 75 — 1 14

Qualités	1re Qté	2e Qté	3e Qté	Prix extrêmes
Bœufs	1 74	1.74	1 52	1 16 à 1 90
Vaches	1 74	1.74	1 52	1 16 — 1 92
Taureaux	1 44	1.44	1 32	1.16 — 1 56
Veaux	2 40	2.40	2 20	1 60 — 2 70
Moutons	2.50	2 50	2.20	1.90 — 2 80
Porcs gras	1 52	1.52	1.48	1.08 — 1.61

AU
BAZAR de L'ECONOMIE
45, rue Voltaire
(en face la Grande Pharmacie des Halles Centrales)
Aujourd'hui VENDREDI 6 FÉVRIER
Vente Réclame Extraordinaire
Un LOT de COUPONS linoleum mesurant 1 mètre de long environ, pouvant servir de devant de lavabo, dessous de gaz, etc., etc. LE COUPON 1 fr.
NAPPES DE FAMILLE, toile cirée, qualité extra, avec encadrement, dessins nouveaux. Taille courante 1 45 Très grande taille 140 × 1.0 2 20
CARPETTES linoleum, très bonne qualité, jolis dessins, très grande taille 2 m sur 1 m 83 Sensationnel ! ! ! LA CARPETTE 5 90
Un LOT de COUPONS toile cirée, qualité et nuances diverses, mesurant 1 m. environ. Ce jour seulement LE COUPON. 0 50
Un Lot important de PANTOUFLES cuir doublées, avec semelle et talon. LA PAIRE. 1 40
Les Bons de l'UNION ECONOMIQUE sont acceptés en paiement
TIMBRES DE COMMERCE HAVRAIS pour tout achat

PARIS, 5 Février

MOIS	Avoines Précédente	Avoines Clôture	Seigles Précédente	Seigles Clôture
Courant	19 25 — —	19 05 — —	18 75 — —	18 75 — —
Prochain	19 45 — —	19 40 —	18 75 —	18 75 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
Mars-Av.	19 65 — —	19 50 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mars	19 90 —	19 70 19 75	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mai.	20 15 20 20	20 05 —	18 75 — —	18 75 — —
Tendance	soutenue	calme	calme	calme

MOIS	Blés Précédente	Blés Clôture	Farines Précédente	Farines Clôture
Courant	26 65 — —	26 50 26 55	35 30 35 —	35 10 — —
Prochain	26 85 — —	26 75 —	35 30 —	35 20 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
Mars-Av	27 05 — —	26 85 26 90	35 40 35 45	35 25 35 30
4 de Mars	27 20 — —	27 05 27 10	35 50	35 40 — —
4 de Mai.	27 — —	26 95 26 90	35 45 35 50	35 40 — —
Tendance	soutenue	faible	ferme	faible

MOIS	Colza Précédente	Colza Clôture	Lin Précédente	Lin Clôture
Courant	75 25 76	75 25 76 25	58 50 — —	58 50 — —
Prochain	74 50 75 50	74 50 75 50	59 — — —	59 — 59 50
4 premiers	— —	— —	— —	— —
4 d'Octob.	— —	— —	— —	— —
Mars Av	73 50 74 50	74 — 75 —	59 25 59 —	59 50 — —
4 de Mars	73 25 74 25	73 75 74 75	59 75 —	60 — 60 25
4 de Mai	73 25 73 50	73 50 73 75	61 — —	61 — 61 25
4 dernier	— —	— —	— —	— —
3 d'Octob.	— —	— —	— —	— —
4 d'Oct. b	— —	— —	— —	— —
Tendance	calme	calme	lourde	ferme

MOIS	Spiritueux Précédente	Spiritueux Clôture	Sucres Précédente	Sucres Clôture
Courant	45 50 — —	45 75 45 50	32 25 —	32 50 — —
Prochain	45 75 46 —	45 75 46 —	32 50 —	32 75 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
4 d'Octob	— —	— —	— —	— —
Mars-Av.	46 — 46 25	46 25 —	— —	— —
4 de Mars	Stock 24500	24450	32 75 —	33 — — —
4 de Mai	46 50 46 75	46 50 46 75	33 25 —	33 37 — —
4 derniers	44 25 — —	44 25 44 50	— —	— —
3 d'Octob	43 75 — —	43 75 44	— —	— —
4 d'Octob	— —	— —	33 — —	32 25 — —
Tendance	calme	calme	soutenue	ferme

Sucres. — Roux, 28 75 à 29 75 ; Raffinés, 64 — à 64 50.

Farine de consommation. — Premières marques. Disponibles et Prochain : — — à — —. Autres Marques : Disponibles et prochain, — — à — —.

BOURSE DE PARIS du 5 Février 1914

Valeurs Diverses — RENTES	au Comptant C. Précéd.	D. Cours
3 0/0 Français....	87 40	87 30
3 0/0 Amortissab.	89 65	90 —
ACTIONS		
Banque de France..	4.468 —	4.490 —
— de Paris...	1.712 —	1.710 —
Compt. d'Escompte	1.073 —	1.062 —
Crédit Foncier	910 —	899 —
Crédit Lyonnais....	1.711 —	1.710 —
Société Générale...	815 —	813 —
Est 500 fr. t. p.....	930 —	928 —
P.-L.-M..........	1.304 —	1.300 —
Midi 500 fr. t. p....	1.109 —	1 100 —
Nord 400 fr. t. p...	1.721 —	1.715 —
Orléans 500 fr. t. p.	1.347 —	1 340 —
Ouest 500 fr. t. p...	895 —	— —
Transatlantique....	159 50	156 50
Messageries Marit..	125 —	121 —
Métaux..........	770 —	770 —
Boléo..........	765 —	775 —
Suez, actions.......	5.057 —	5.090 —
Suez (parts).......	2.300 —	2.315 —
Suez (Société civ.)..	3.650 —	3.620 —
Russe 4 % consol..	91 60	91 30
— 3 % 1891....	76 80	77 —
— 3 % 1896....	74 30	74 10
— 1906....	103 75	103 55
— 1909....	97 80	97 60
— 1867/69.	90 —	89 80
— 4 % 1880....	89 50	89 30
— 4 % 1889....	88 95	88 50
— 4 % 1890 2e3e	88 50	85 75
— 4 % 1893....	89 —	88 20
Interieur 4 % 1894..	92 30	92 30
Bons Panama......	115 —	— —
Tréfilerie du Havre.	249 —	249 —
Compag. Havraise.	634 —	650 —

Valeurs Diverses — OBLIGATIONS	au Comptant C. Précéd.	D. Cours
Paris 1865 4 %.....	546 —	537 —
— 1871 3 %.....	394 —	397 —
— — ¼.......	407 50	405 50
— 1875 4 %.....	522 —	— —
— 1876 4 %.....	520 —	522 75
— 1892 2 ½.....	342 —	343 —
— — ½.......	89 50	89 50
— 1894-96 2 ½..	312 50	313 —
— — ¼.......	85 75	86 —
— 1898 2 %.....	369 —	370 50
— — ¼.......	402 —	402 —
— 1899 2 %.....	351 —	351 —
— — ¼.......	93 —	92 —
— 1904 2 ½.....	393 —	392 —
— — 1/5.......	89 50	81 50
— 1905 2 ¾.....	354 —	351 75
— — ¼.......	86 25	86 25
— 1910 2 ¾.....	333 50	333 50
— — ¼.......	165 —	166 —
— — 3 %.......	362 —	— —
— — ¼.......	8» —	— —
— 1912 3 %.....	259 —	259 —
Foncières 1879 3 %.	489 75	490 —
— 1883 s. lots	394 —	393 25
— 1885 2,60..	397 —	398 —
— 1885 ¼...	89 75	90 —
— 1895 2,80,.	404 25	405 —
— 1903 3 %.	453 50	445 25
— 1909 3 %.	250 —	246 75
Commun.1879 2,60..	443 50	448 —
— 1880 3 %.	491 —	490 —
— 1891 3 %.	356 —	359 50
— 1892 2,60..	393 —	390 —
— 1899 2,60..	393 —	390 50
— 1906 3 %.	460 —	458 —
— 1912 3 %.	230 25	230 —
— 1912 t. payé	248 —	248 —

Valeurs Diverses — OBLIGATIONS	au Comptant C. Précéd.	D. Cours
Marseille..........	439 —	432 —
Bône Guelma......	406 —	405 50
Chemin de fer écon.	386 —	387 75
Est-Algérien.......	398 —	398 —
Est 3 % ancienne.	443 50	443 75
— nouvelle..	407 75	407 75
— 2 ½ %....	372 —	372 —
P.-L.-M. fusion anc.	401 —	404 —
— — nou.	404 —	403 75
— 2 ½ %......	367 —	364 —
Nord 4 % Janv./Juill..	494 —	494 —
— 3 % ancienne.	440 —	440 —
— — nouvelle.	413 —	413 —
— 2 ½ %.......	378 —	376 50
Orléans 3 % ancien	415 —	416 —
— — 1884...	411 75	411 —
— 1895 2 ½ %	367 —	366 —
Ouest 3 % ancienne	407 50	408 —
— — nouvelle	409 50	410 —
— 2 ½ %......	367 —	365 50
Ouest-Algérien 3 %	402 —	399 —
Autrichiens.......	398 —	395 —
Nord-Espagne......	365 50	365 —
Tramways Ce Franc.	448 —	452 —
Messageries Marit..	371 —	371 —
Transatlantique....	329 —	330 —
Suez obl. 5 %......	599 —	590 50
— 3 % 1re s.	432 50	435 —
— 3 % 2e s.	414 75	— —
— bons de coup.	85 75	— —
Argentin 1897-1900..	85 60	84 80
Brésil 5 % 1895.....	95 20	— —
— 4 % Rés....	76 —	75 40
Cape Copper.......	111 —	112 —
Tharsis...........	181 —	181 —
Goldfields	68 —	66 —
Rand Mines........	165 —	162 50

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié au 7 Décembre 1913)

Lignes du Havre à Bolbec, Lillebonne, Fécamp et Etretat (par Bréauté-Beuzeville)

GARES	1 2 3	1 2 3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre....dép.	6 10	8 15	9 40	11 27	13 20	16 »	17 37	18 59	22 9
Graville-Ste-Honor.	6 15	8 20	9 45	11 32	13 25	»	17 42	19 4	»
Harfleur..........	6 23	8 27	9 52	11 38	13 31	»	17 48	19 11	22 18
St-Laurent Gainnev	6 31	8 37	10 »	11 46	13 39	»	17 56	19 19	22 27
Etainhus-St-Romain	6 44	8 46	10 12	11 59	13 52	»	18 9	19 29	22 41
Virville Manneville.	6 49	8 51	10 17	12 4	13 57	»	18 14	19 35	»
Bréauté-Beuzeville (arr.	6 56	8 57	10 24	12 11	14 4	16 25	18 21	19 41	22 51
Bréauté-Beuzeville (dép.	7 30	9 8	10 40	12 34	14 33	17 31	18 37	19 57	23 8
Mirville...........	7 36	9 14	10 46	12 40	14 39	17 37	18 43	20 3	»
Bolbec (ville).....	7 59	9 24	10 52	12 46	14 45	17 43	18 54	20 9	23 18
Gruchet-le-Valasse.	8 5	9 27	10 58	12 52	14 51	17 49	19 »	20 15	23 24
Le Becquet........	8 11	9 33	11 4	12 58	14 57	17 55	19 6	20 21	»
Lillebonne.........	8 16	9 38	11 9	13 3	15 2	18 »	19 11	20 26	23 33
Bréauté-Beuz. dép.	7 27	9 21	10 37	12 30	14 30	17 34	18 29	19 54	23 11
Grainville-Ymauv...	7 37	9 34	10 46	12 39	14 39	17 43	18 39	20 4	23 20
Les Ifs......arr.	7 43	9 41	10 52	12 47	14 45	17 47	18 45	20 10	23 26
Les Ifs......dép.	7 58	9 47	10 57	12 52	14 50	17 51	18 50	20 15	23 29
Fécamp.......arr.	8 11	10 2	11 10	13 3	15 3	18 6	19 3	20 28	23 42
Les Ifs.......dép	8 16	— —	— —	13 »	— —	— —	18 57	— —	23 36
Froberville-Yport...	8 32	— —	— —	13 8	— —	— —	19 5	— —	23 44
Loges-Vaucot. s/Mer	8 41	— —	— —	13 16	— —	— —	19 13	— —	23 52
Bordeaux-Bénouv..	8 57	— —	— —	13 21	— —	— —	19 18	— —	»
Etretat .... arr.	9 5	— —	— —	13 26	— —	— —	19 23	— —	24 »

(Les Samedis, à partir du 4 avril)

GARES	1 2 3	1 2 3	1 2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1 2 3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Etretat ......dép.	5 34	7 15	— —	— —	11 49	— —	— —	— —	18 13	— —	— —
Bordeaux-Bénouv...	5 40	7 22	— —	— —	11 59	— —	— —	— —	18 19	— —	— —
Log.-Vauc.-s/Mer...	5 46	7 29	—	— —	12 12	— —	— —	— —	18 25	— —	— —
Froberville-Yport...	5 52	7 35	— —	— —	12 25	—	— —	— —	18 31	— —	— —
Les Ifs ....arr.	6 2	7 46	— —	—	12 40	— —	— —	— —	18 41	— —	— —
Fécamp......dép.	5 48	7 41	9 26	11 26	12 33	15 20	16 42	12 3	18 32	— —	22 2
Les Ifs......(arr.	6 4	7 57	9 44	11 42	12 25	15.45	16 58	— —	18 48	— —	22 20
Les Ifs......(dép.	6 11	8 3	9 49	11 47	12 54	15 40	17 »	— —	18 55	— —	22 23
Grainville-Ymauvil.	6 16	8 9	9 57	11 55	13 »	15 46	17 7	— —	19 1	— —	22 31
Bréau.-Beuz. arr.	6 26	8 17	10 8	12 4	13 8	15 54	17 15	— —	19 9	— —	22 42
								D.F.			
Lillebonne...dép.	5 54	7 42	9 45	11 32	12 26	15 28	— —	17 16	18 35	20 47	22 3
Le Becquet.........	5 59	7 47	9 50	11 37	12 31	15 33	— —	17 22	18 40	20 52	»
Gruchet-le-Valasse..	6 5	7 53	9 56	11 43	12 37	15 39	— —	17 31	18 46	20 58	22 13
Bolbec (ville)	6 11	8 »	10 2	11 49	12 48	15 4	— —	17 44	18 52	21 8	22 20
Mirville	6 16	8 5	10 7	11 54	12 53	15 50	— —	»	18 57	21 14	22 25
Bréauté-Beuzeville (arr.	6 23	8 12	10 14	12 1	13 »	15 57	— —	17 59	19 4	21 21	22 33
Bréauté-Beuzeville (dép.	7 14	8 45	10 26	12 18	13 13	16 9	17 28	18 4	19 51	21 54	22 54 / 0 28
Virville-Manneville.	7 24	8 55	»	»	13 21	16 18	»	»	20 4	»	» / »
Etainhus St Romain	7 30	9 1	»	»	13 25	16 24	»	»	20 7	»	» / 0 39
St Laurent Gainnev	7 39	9 10	»	»	13 33	16 32	»	»	20 15	»	» / »
Harfleur...........	7 46	9 17	»	»	13 38	16 39	»	»	20 22	»	» / 0 5
Graville-Ste-Honor..	»	9 23	»	»	13 43	16 44	»	»	20 28	»	» / 0 5
Le Havre.....arr.	7 55	9 28	10 49	12 41	13 48	16 50	17 53	18 39	20 33	22 33	23 17 / 1 27

(Jusqu'au 5 avril)

Ligne du Havre à Saint-Valery

GARES	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre..............dép.	6 40	9 40	— —	16 »	18 59
Motteville..........(arr.	7 52	11 15	— —	16 59	20 28
Motteville..........(dép.	8 15	11 45	13 26	19 11	22 32
Grémonville............	8 24	11 54	13 35	19 20	22 41
Doudeville.............	8 36	12 3	13 48	19 29	22 50
Saint-Vaast-Bosville (emb.) (arr.	8 49	12 16	14 1	19 42	23 3
Saint-Vaast-Bosville (emb.) (dép.	8 53	12 20	14 14	19 47	23 5
Ocqueville..............	9 1	12 28	14 22	19 55	23 13
Néville.................	9 5	12 32	14 26	19 59	23 17
Saint-Valery-en-Caux ......arr.	9 14	12 41	14 35	20 8	23 26

(Dimanches à partir du 5 avril).

GARES	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Saint-Valery-en-Caux.........dép.	6 »	10 9	15 6	18 47	21 10
Néville....................	6 9	10 19	15 15	18 56	21 19
Ocqueville.................	6 14	10 24	15 20	19 1	21 24
Saint-Vaast-Bosville (emb.) (arr.	6 22	10 33	15 28	19 9	21 32
Saint-Vaast-Bosville (emb.) (dép.	6 27	10 39	15 33	19 14	21 37
Doudeville.................	6 39	10 51	15 47	19 30	21 49
Grémonville...............	6 49	11 4	15 57	19 40	21 59
Motteville.............(arr.	6 57	11 11	16 5	19 48	22 7
		Exp.			
Motteville.............(dép.	7 56	11 44	16 49	21 9	22 23
Le Havre..................arr.	9 28	12 41	17 53	22 33	23 17

A titre d'essai, tous les jours les dimanches du 5 avril au 28 juin exceptés.

AU GASPILLAGE GRANDES VENTES
après Inventaire
Aujourd'hui Vendredi et Demain Samedi

MERVEILLEUSES OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

SOLDES D'INVENTAIRE A TOUS LES RAYONS

DIX *fois plus fortifiante que l'Huile de Foie de Morue* ❖ ❖ ❖

Très agréable à Boire et très Digestive

HUILE DE FOIE DE MORUE, IODE
GLYCEROPHOSPHATES
SUC DE VIANDE
KOLA, KINA
et
QUINQUINA

Emulsion Delafontaine

LE SEUL
PRÉSERVATIF DES RHUMES
pendant l'Hiver

On ne saurait trop engager les personnes atteintes de Rhumes, de Bronchites, de Phtisie à ses débuts, de Catarrhes pulmonaires, d'Affections de la Gorge, d'Anémie, de Rachitisme, de Faiblesse générale, etc., à employer cette

EXCELLENTE PREPARATION

Non seulement elle guérit, mais elle préserve ; non seulement elle arrête le développement du mal, mais elle le prévient.

Prix du Litre : **4 fr. 25** ; le Demi-Litre : **2 fr. 25**

Un superbe TIRE-BOUCHON de poche
et une BOITE de PASTILLES de MENTHE ANGLAISE extra seront offerts à tout Acheteur d'EMULSION DELAFONTAINE

EN VENTE PARTOUT

Dépôt Principal : AU PILON D'OR, 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Havre

CIDRES

Petit Cidre « Verger de l'Abbaye » .... **0** fr. **15** le litre
Cidre de Choix « Clos Margot » ...... **0** fr. **25** »
Grand Cidre de Normandie « Pommeraie du Doyen ». **0** fr. **50** la bout.

Caves Générales

LIVRAISON A DOMICILE DEPUIS 6 LITRES

AVIS AU COMMERCE

Les Réclamateurs de marchandises par steamer anglais **Seistan**, arrivé de Bombay à la consignation de M. F.-L. SIRE, 23, quai d'Orléans, sont prévenus que ce vapeur est en déchargement au quai de Garonne (hangar aux cotons). Les marchandises sont à terre à leurs frais, risques et périls.
6 (7611) (3956)

VENTES PUBLIQUES

Le **Mardi 10 Février 1914**, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, bassin du Commerce, quai Lamblardie, **M. A. Willmann** fera vendre publiquement pour compte de qui il appartiendra, par le ministère de **Étienne Dureau**, courtier :
Le chargement Acajou Tabasco ex-*Wanja*.
6 8.10 (3935)

VENTE PUBLIQUE DE COTON

Le **Mercredi 11 Février 1914**, à 9 h. 1/2 du matin, dans la Salle des Ventes publiques de la Bourse, **MM Latham et Cie** feront vendre publiquement, pour compte de qui de droit, en présence de MM. les Représentants des Assureurs français et étrangers, par le ministère de **M. Ferdinand Gardye**, courtier assermenté :

Environ 3.191 balles COTON avarié, ex-steamer *Sowwell*.
» 1.176 balles COTON avarié, ex-steamer *Mu.. fi ld*.
» 398 balles COTON avarié, ex-steamers *Reapwel, Mesaba et Archbank*.
» 4.300 balles COTON avarié, ex-divers steamers.

Les Cotons seront visibles : Rue du Général-Chanzy, quai de Gironde, Garage du Canal de Tancarville, Magasins Généraux, Docks du Pont-Rouge, Docks du Canal de Tancarville, Docks-Entrepôts. (39.7)

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS**, *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Un concours pour les emplois de maîtres-ouvriers tailleur, co donnier, bottier, sellier, aura lieu le lundi 2 mars 1914, au magasin régional de Rouen, impasse de Sotteville.

Les demandes des candidats des corps de troupe de la 3e région devront parvenir au sous-intendant militaire du 2e service à Rouen, avant le 25 février 1914, par l'intermédiaire des Chefs de corps. Celles des militaires dans leurs foyers devront parvenir au Commandant du Bureau de recrutement dont ils dépendent, avant le 10 février 1914.

Tous les candidats ayant demandé à prendre part au concours devront se trouver, sans autre avis, le lundi 2 mars, à 8 h., au Magasin régional de Rouen. (3939)

Héritage

M. Joseph-Auguste Lucas et **Mme Valentine Croizé**, son épouse, sont recherchés pour **Succession** par Me THOUIN, notaire a Rouen, 9, rue Thiers 6.8 (3936)

Cession de Fonds
1er Avis

Par acte s. s. p., **M Sellier**, demeurant rue Casimir-Delavigne, 120, a vendu son fonds de *Débit-Café* à une personne y dénommée dans l'acte. Prise de possession le 1er mars Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, chez M. CHARASSON, 26, rue J.-B.-Eyriès, dans les dix jours qui suivront la 2e insertion qui paraîtra le 14 courant..
6.14 (3946z)

Cession de Fonds de Commerce
1er Avis

Suivant acte sous signatures privées, en date au Havre, du 4 février 1914, **Mme Veuve Lambert** a vendu à un acquéreur y dénommé, son *Fonds d'Epicerie et Charbons*, qu'elle exploite au Havre, rue J.-J.-Rousseau, n° 49 ; prise de possession et paiement comptant le 1er mars 1914. Election de domicile au Greffe du Tribunal de simple police du Havre, sis enclave des Pénitents, où les oppositions seront reçues s'il y a lieu. 6.16 (3934)

AVIS AUX DÉBITANTS

M. NORMAND Rue Michelet, 44, informe sa nombreuse clientèle qu'à partir de ce jour il fait complètement l'installation générale de cafés, tout à neuf et occasions, ainsi que comptoirs, bar pitchpin, noyer et acajou et fer à cheval et en tous genres. Glaces, banquettes, percolateurs, tables pieds mobiles, chaises. On peut dès aujourd'hui voir un modèle en noyer.

A vendre 2 bureaux américains, 200 chaises de café rotinées et 400 pliants fer. (3957

DETTES M, **François Tirel**, débitant, 91, rue Hélène, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par sa femme née **Marie Minard**, qui a quitté le domicile conjugal. (39.1z)

TROUVÉ **Jeune CHIEN Basset** pattes torses, tête et oreilles jaunes, marqué de noir et blanc, portant collier jaune avec plaque sans nom. Le réclamer à M MARTIN, garde de M. Degueser, à Saint-Jouin-sur-Mer (S.-Inf.). (39.8)

PERDU entre le boulevard Sadi-Carnot et le Crédit Lyonnais, **Breloque or Abracadabra**
Récompense. — Prendre l'adresse bureau du journal. (396 z)

CHIENNE bassette, pattes torses, blanche avec taches jaunes et noires, marque noir sur le dos, égarée au Havre ou environs, le 29 janvier.
Prière de donner nouvelles ou ramener à L. GAILLARD, 36, rue Franklin, Havre. *Récompense.*
6.8.12 (3583)

PERROQUET **D'HAITI** s'est échappé mercredi après-midi, plume verte et verte et rouge aux ailes et a la queue, bec blanc Prière de le rapporter, 7, rue de l'Arsenal, rez-de-ch. Récomp. (3922z)

STÉNO - DACTYLOGRAPHES

Secrétaires rapides, connaissant les usages et les termes commerciaux, les **langues** ; *Comptables, Teneurs de livres*, hommes et *dames*, sont à la disposition de MM. les Négociants (période d'essai). Demander renseignements à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pigier, 75, boulevard de Strasbourg (téléphone 16-05). 6.14.22.28 (36.0c)

ON DEMANDE

EMPLOYE sérieux pour faire de l'encaissement trois jours par semaine.
S'adresser au bureau du journal. (3954)

OUVRIERS TAILLEUR

capables pour la **Jaquette de Dames**, sont **DEMANDÉS** pour travailler dans les ateliers **à la BOULE D'OR** (3959)

MÉTREUR **EN PEINTURE** au courant du métier **est demandé**
chez A. PIMARE & Cie, 14, place du Halles Centrales 4.6.8 (3829)

PROFESSIONNELS
CAPITALISATION

ont intérêt à connaître les conditions de rémunération de la **Mutuelle Lyonnaise** capitalisation (entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat) ; avantages incomparables, titres de 1,000, 1,500 et 5.000 francs, tirages mensuels garantis. — S'adresser ou écrire à **M. Bayard**, directeur régional, 75, boulevard de Strasbourg, au 2e, de 1 h. à 2 h. 6.7

ON DEMANDE
des MODÈLES (Hommes et Femmes)
à l'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. S'adresser au Directeur, 2, rue des Viviers, le matin. Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi. (3940z)

ON DEMANDE de suite un **JEUNE HOMME**, de 16 à 18 ans, intelligent et honnête, présenté par ses parents, pour apprendre la profession de *Préparateur* ou d'*Aide en pharmacie*. Appointements en entrant : 60 à 80 fr. par mois, suivant capacités.
S'adresser au bureau du journal. (3719)

PETIT COMMIS demandé pour **Courses** et **Bureau**
Appointements 20 fr. par mois. — Prendre l'adresse au bureau du journal. (3984z)

ON DEMANDE **UN JEUNE HOMME** robuste, de 13 à 14 ans, pour cour ses et travail de magasin.— S'adresser au bureau du journal. (3955)

ON DEMANDE un petit Jeune Homme de 13 à 14 ans présenté par ses parents.
L. MARIE, Entreprise générale de peinture, 4, rue Séry. (3938z)

200 fr. si savez écrire, 1 h. p. j., s. caution, s. matériel. PUBLICITÉ, 51, r. l'Aqueduc, Paris.

ON DEMANDE des cuisinières, des bonnes à tout faire, des femmes de chambre, 3 nounous, des bonnes d'enfants une cuisinière pour Londres, 100 francs par mois, voyage payé. — Nombreuses places a prendre pour Sainte-Adresse, Le Havre, Paris et Londres.
S'adresser a
L'Impartial ***11, rue du Havre, 11 à Sainte-Adresse.***
Télép. 16. — Tramway : Rond-Point, Ste-Adresse. (3856z)

OUVRIÈRES LAVEUSES

sont demandées à la Blanchisserie L. PASSELAIS, 21, rue Garibaldi, Sanvic.
Travail assuré à l'Année
6.7.8 (3961z)

PERSONNE *ayant bonnes garanties* **DEMANDE** **une gérance d'hôtel ou autre**. S'adresser au bureau du journal. (3945z)

ON DEMANDE **une Jeune FILLE** de 18 à 20 ans pour apprendre le commerce de DÉBIT TABAC, présentée par ses parents. S'adresser au bureau du journal. (3944z)

ON DEMANDE **BONNE A TOUT FAIRE** de 16 à 18 ans active et honnête. Références exigées. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3947z)

ON DEMANDE **une BONNE** de 20 à 22 ans, très propre, pour Café. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3962z)

ON DEMANDE **UNE BONNE** **à tout faire** connaissant un peu la cuisine. — S'adresser au bureau du journal. (3967)

ON DEMANDE **une petite Bonne** de 13 à 14 ans de préférence de la campagne. S'adresser au bureau du journal. (3950z)

ON DEMANDE **PERSONNE** de 25 à 35 ans veuve de préférence pour ménage toute la journée. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3948z)

175 fr. Trav. facile ch. soi, q. q. heures p. j., ni caution, ni chômage, modèle grat. Sérieux. Decoup, 212, boulev. Villette, Paris.
MaV—14av (417)

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. **MOTET**, DENTISTE
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et **Dentiers haut et bas livrés en 5 heures**
Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f., de 200 pr 100 f.
Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

Mme HENRI
Somnambule de naissance
Célèbre par ses prédictions justes, sa probité et son grand talent
Consulte sur tout et par correspondance, tous les jours, de 9 h. du matin à 6 h. du soir, *rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 15.*
Prix : 1 franc
Se méfier des imitatrices et passagères
V (8341)

Verreries, Faïences, Porcelaines
Articles pour Limonadiers et Restaurateurs
SEVESSAND FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe
Coutellerie et Couverts de Table -- Articles en métal
CARTES A JOUER
2.6 10.14.18 26A (6526)

POLICE PRIVÉE
16, Rue Docteur-Maire
LE HAVRE
6e ANNÉE (7 Agences France)
TÉLÉPHONE
Recherches — Surveillance — Enquêtes — Gardiennage
Ne pas Confondre avec des Agences Similaires
MaJVD — 15av (2976)

AVIS

Mme Vve MORI **82, rue Victor-Hugo, 82** **LE HAVRE**
Prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle consulte tous les jours avec sa sœur **Mme CHATILLON**, Medium-Voyante, diplômée par l'Ecole supérieure des Sciences Médicales de Paris. Maître masseur, alliée à plusieurs Sociétés savantes et de bienfaisance, Elève du célèbre **Docteur ENCAUSSE PAPUS**, Magnétisme, Somnambulisme et occultisme. **Mme Vve MORI** n'a jamais changé de nom. Connue depuis 40 ans.
Les Sociétés dont elles font partie est le seul garant. Guérissent toutes maladies physiques et morales.
HOROSCOPE
CONSULTENT TOUS LES JOURS
Traitent par correspondances

LOUVRE DENTAIRE. *autrefois, 74, rue d'Etretat*, actuellement, **19, rue d'Etretat**, HAVRE en face la Brasserie Paillette
DENTIERS **Docteur WILLEMIN**, de la Faculté de Médecine de Paris. — **Dentiers** livrables le jour même. **Réparation en 3 h. Soins des dents, obturations et extractions.** Tous les jours, de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 1 h. à 5 h. Les autres heures sur rendez-vous. Dimanches et fêtes, le matin, de 8 h. a 11 h. 1/2. — **Fournisseur de l'Union Economique.** — *Meilleur marché que partout ailleurs.*
Le 1er Juin 1914, le Louvre Dentaire sera transféré : 31, rue de Metz. MaVD (562)

AVIS ET ADRESSE A RETENIR
Mme FRANCIA Cartomancienne
1, place des Halles-Centrales, 1
Reçoit toute l'année de 8 h. du matin à 8 h. du soir. **TRAVAIL SERIEUX.**
Consultez et Appréciez
Consultations aussi par correspondance. (3923z)

A LOUER
BEAUX BUREAUX & MAGASINS
Installation moderne. Libres de suite.
Prendre l'adresse au bureau du journal. »— (3595)

PRÊT 4 % à toute personne gênée. Aide pour s'établir. **Crédit Général**, 22, r Pigalle, Paris
LMaMeV (4.8)

A Vendre
BEAU LANDAULET **de Dion-Bouton** 4 cylindres, 10 HP, 1910. — Cessation de commerce.
Prendre l'adresse au bureau du journal. (3963z)

TORPÉDO **12 H. P. 4 cylindres** 4 places. Belle occasion. S'adresser au GARAGE G. LEFEBVRE, 91, cours de la République.
6.7 (3932)

JE DONNE UNE MONTRE
pour presque rien puisque cette Montre est étiquetée **TRÈS VISIBLEMENT** à mon étalage au **1/5** de sa valeur et qu'elle appartiendra pour ce prix à toute personne l'ayant découverte parmi les autres.
Cette Réclame exceptionnelle durera juqu'au 15 courant
LELEU, 40, rue Voltaire (Téléph. 1404)
Seule maison reprenant le vieil OR à 3 fr. le gr. en échange et ayant **300 000 fr.** de Bijoux, Montres et Diamants d'occasion.
COMPTOIR SPÉCIAL DE DÉCORATIONS
20 0/0 d'Escompte sur tous les Catalogues que vous recevez.

A VENDRE — OCCASION

Collection du *Magasin Pittoresque* de 1833 à 1894, bon état de reliure jusqu'en 1886, surplus broché. — Livres anciens, elzévirs, dorure de Moreri, 4 vol., fronts et portraits. — Partitions reliées : *Lohengrin, Le Roy d'Ys, Jeanne d'Arc, Samson et Dalila, Damnation de Faust.*— Tableaux modernes et gravures anciennes. — Belles dentelles Valenciennes et application d'Angleterre (importante garniture). — Grande lampe, Table cuivre doré et onyx. — Réchauds anciens argentés. — S'adresser de 12 à 14 heures, 28, rue de Normandie (2e étage). (3953)

A VENDRE **50 Rasières** **Pommes de Vimoutiers**
S'adresser 4, rue de Turenne. **Pressé.** (3965)

A VENDRE
DEUX BONS CHEVAUX
S'adresser au bureau du journal. (3933)

Fonds de Commerce à vendre

POUR CÉDER ou **ACHETER** *un bon FONDS DE COMMERCE*, au Havre ou dans la Région ; adressez vous, en toute confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMeV (6300)

Très bon Fonds d'Entrepositaire
à vendre dans le Calvados. S'adresser pour tous renseignements, AGENCE DESMOULINS, Deauville.
—» 11f.

INDICATEUR COMMERCIAL
92, Rue de Paris. — Le Havre
Olivier CHATTON, Directeur, diplômé

Cession de Fonds
1er Avis

Suivant acte s. s. p. du 5 février 1914, **M. Tirel** a vendu à **M. et Mme Escolan**, le fonds de commerce d'*Epicerie-Débit* qu'il fait actuellement valoir au Havre, rue Hélène, n° 91.
Toutes oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours au plus tard qui suivront la seconde publication du présent avis à **l'Indicateur Commercial**, 92 rue de Paris, au Havre, domicile élu par les parties.

Cession de Fonds
2e Avis

Suivant acte s. s. p., du 15 janvier 1914, **Mme Veuve Carré** a vendu à un acquéreur y dénommé, le fonds de commerce d'*Epicerie-Débit* qu'elle fait actuellement valoir au Havre, rue du Docteur-Gibert, 8.
Toutes oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au 16 courant inclus à **l'Indicateur Commercial**, 92, rue de Paris, au Havre, domicile élu par les parties.

CAFÉ-DÉBIT dans quartier central. Maison d'angle. Affaire tenue depuis 28 ans par les cédants. Matériel état de neuf. Prix du fonds 4.000 fr. — S'adresser à **l'Indicateur Commercial**, 92, rue de Paris. - Le Havre.

A CÉDER DE SUITE
FONDS DE CAMIONNAGE Correspondance des Chemins de Fer de l'Etat, louage de voitures, etc., remises, garages modernes, matériel en très bon état. — Pour tous renseignements, s'adresser a M. FURSY-DESMONCEAUX, 32, rue de la Mailleraye, Le Havre. (3919z)

A CÉDER **de suite pour cause santé** **FONDS DE TOURNEUR** **sur MÉTAUX**
Mécanique, électricité. Grande ville de Normandie. Chiffre d'aff., 50.000 fr. A céder, 20.000 comptant, 10.000 échéances. S'ad. M. VUE, r. Racine, 3, Rouen.
6.8 (3941z)

HAVRE
Imprimerie du journal *Le Havre*
35, rue Fontenelle.

L'Administrateur-Délégué Gérant : **O. RANDOLET**

Annonces Légales

Etude de Me GOSSELIN, notaire au Havre, rue Jules-Lecesne, n° 21.

Purge d'Hypothèques Légales

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par Me Gosselin, notaire au Havre, le quinze décembre mil neuf cent treize, faisant suite et se référant à un cahier de charges dressé par le même notaire le vingt-deux novembre précédent, le tout à la requête de :

1° Monsieur François-Louis-César Fogt, marin, et Madame Fortunée-Eugénie Blanquet, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue Jeanne-d'Arc, n° 7 ;

2° Monsieur Xavier-Victor Moncus, marin, et Madame Célestine-Fideline Blanquet, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue des Viviers, n° 27, Monsieur Moncus veuf en premières noces de Madame Anne-Marie Le Roll, et Madame Moncus, aussi veuve en premieres noces de Monsieur Louis-Alphonse Victor Gilles.

3° Madame Justine-Henriette Blanquet, sans profession, demeurant à Sanvic, rue de Bitche, veuve en premières noces de Monsieur Eugène Loret, et divorcée en secondes noces de Monsieur Auguste-Paul Levieux ;

4° Monsieur Jean-Joseph Arnaud, remouleur, et Madame Augustine-Léontine Blanquet, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue Saint-Julien, n° 24 ;

5° Monsieur Auguste Charles-Eugène Blanquet, électricien, demeurant à Graville-Sainte-Honorine, boulevard de Graville, n° 164, ci devant et actuellement à Wingles (Pas-de-Calais).

Il a été adjugé à Monsieur Henri-Pierre Lesauvage, propriétaire, demeurant à Bléville, route d'Etretat :

Une maison située à Bléville, rue Félix Faure, impasse Dumont, comprenant deux logements, ayant chacun un rez-de-chaussée et premier étage. Autre logement au rez-de-chaussée, grenier, celliers Grand jardin derrière. Le tout contenant cent soixante-dix-sept metres carrés, borné au Nord par Monsieur Bayle ou représentant, au Sud par l'impasse Dumont, à l'Est par Monsieur Lesauvage ou représentant, et à l'Ouest par Monsieur Lesauvage ou représentant.

Duquel immeuble les anciens propriétaires dénommés au cahier des charges susénoncé, sont, outre les vendeurs :

1° Monsieur Emile-Constant Bayle, propriétaire et Madame Julie-Louise Léonie Flagoilet, son épouse, demeurant ensemble à Sainte-Adresse, route d'Octeville, n° 2 ;

2° Monsieur Amand-Anacharsis Duval, courtier en marchandises, demeurant à Sanvic.

Copie collationnée desdits cahier de charges et procès-verbal d'adjudication a été déposée au greffe du Tribunal civil du Havre le vingt janvier mil neuf cent quatorze, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré à cette date par le greffier dudit Tribunal et notification de ce certificat de dépôt a été faite à Monsieur le procureur de la République près ledit Tribunal suivant exploit de Me Le Gois, huissier au Havre, en date du vingt-sept janvier mil neuf cent quatorze avec déclaration à ce magistrat que tous ceux du chef ou au profit desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur, ce ui-ci ferait faire la présente insertion conformément à la loi.

Pour insertion.
(3942) *Signé* : GOSSELIN.

BULLETIN des HALLES

COMMUNES	DATES	BLÉS Sacs	BLÉS Prix	BLÉS Hausse	BLÉS Baisse	PAIN Taxe officielle	SEIGLE sacs	SEIGLE Prix	ORGE sacs	ORGE Prix	AVOINE sacs	AVOINE Prix	BEURRE	ŒUFS
Montivilliers	5 Fév.	140	25 11	» —	0 21	1 » 0 31	—	— —	—	— —	121	14 25	1 70	1 75
St-Romain	31 Janv.	340	25 2[illegible]	» —	0 18	6 » 1 98	—	— —	—	— —	97	14 50	3 25	14 —
Bolbec	2 Fév.	183	50 47	» —	0 25	3 » 1 01	—	— —	—	— —	63	14 —	1 70	1 70
Lillebonne	4 —	276	24 77	» —	0 22	6 » 1 90	—	— —	—	— —	24	19 33	1 80	1 80
Gonneville	4 —	198	24 98	» —	0 15	6 » 1 90	—	— —	—	— —	79	13 75	1 60	1 75
Goderville	3 —	716	24 70	» —	0 23	6 » 1 90	—	— —	—	— —	83	13 65	1 65	1 65
Fécamp	31 Janv.	—	— —	» —	» [illegible]	6 » 1 90	—	— —	—	— —	28	20 50	1 50	1 40
Yvetot	4 Fév.	7[illegible]8	25 10	» —	» —	1 » 0 33	2	15 50	3	21 —	78	18 30	1 65	1 55
Caudebec-en-Caux	31 Janv.	129	50 39	» —	0 07	6 » 2 30	—	— —	2	44 —	80	14 —	1 70	1 20
Fauville	30 —	230	49 63	» —	0 44	6 » 1 90	—	— —	—	— —	62	14 50	1 55	1 50
Valmont	4 Fév.	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	—		1 60	1 15
Cany	2 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 32	—	— —	—	— —	—	18 70	3 —	1 33
Yerville	3 —	62	25 —	» —	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	22	13 50	3 2	1 40
Doudeville	31 Janv.	170	25 —	» —	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	60	18 50	1 35	1 33
Bacqueville	28 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 10	—	— —	—	20	18	18 25	3 10	12 50
Pavilly	29 —	92	26 —	» —	» —	1 » 0 36	4	16 —	1	22 —	123	13 50	1 [illegible]5	1 70
Dieppe	31 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 34	—	— —	—	— —	14	10 85	2 90	20 —
Duclair	3 Fév.	95	25 50	» —	» —	1 » 0 36	14	17 —	11	21 75	115	15 —	3 30	1 35
Rouen	31 Janv.	8	24 75	» —	» —	» » » —	2	— —	10	23 54	38	18 96	3 20	15 50
Neufchâtel	31 —	10	24 37	» —	» —	4 » 1 45	—	— —	12	21 64	50	20 —	3 10	15 50

NOTA. — Les prix du Blé s'entendent par 100 kilos à Montivilliers, Saint-Romain, Lillebonne, Gonneville Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Bacqueville, Pavilly, Duclair ; par 200 kilos : Bolbec, Criquetot Fécamp Fauville, Caudebec, Cany, Valmont, Saint-Valery.

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre